VIE
DE MAD
DHVMIE

Rivas

916.REW/1922

3004

bel ex. en plein maroquin
noir fauvette (XVIII°)
beau portrait

Texte de Dom Michel
Félibien (1666-1719)
des bénédictins de St Maur
Historien de Paris
auteur d'un grand
ouvrage sur l'abbaye
royale de St Denis.

contient ici une
vie et de nombreuses
d'Hommes (p. 197)
(1658-1710)

Anne Louise de Crevant-d'Humieres
Abbesse et Reforma= trice de l'Abbaye de
Monchy au diocese de Beauvais, de l'Ordre de
Cisteaux, decedée le XXe. de Janvier M.D.CCX.
dans la LII. année de son Age.

P. pinx. P. Drevet scul.

LA VIE
DE
MADAME
D'HUMIERES
ABBESSE
ET
REFORMATRICE
DE L'ABBAYE DE MONCHY
DE
L'ORDRE DE CISTEAUX.

Decedée le 10. de Janvier 1710.

A PARIS,
Chez JACQUES ESTIENNE, au bas de la ruë saint Jacques, à la Vertu.

MDCCXI.

Avec Approbation & Permission.

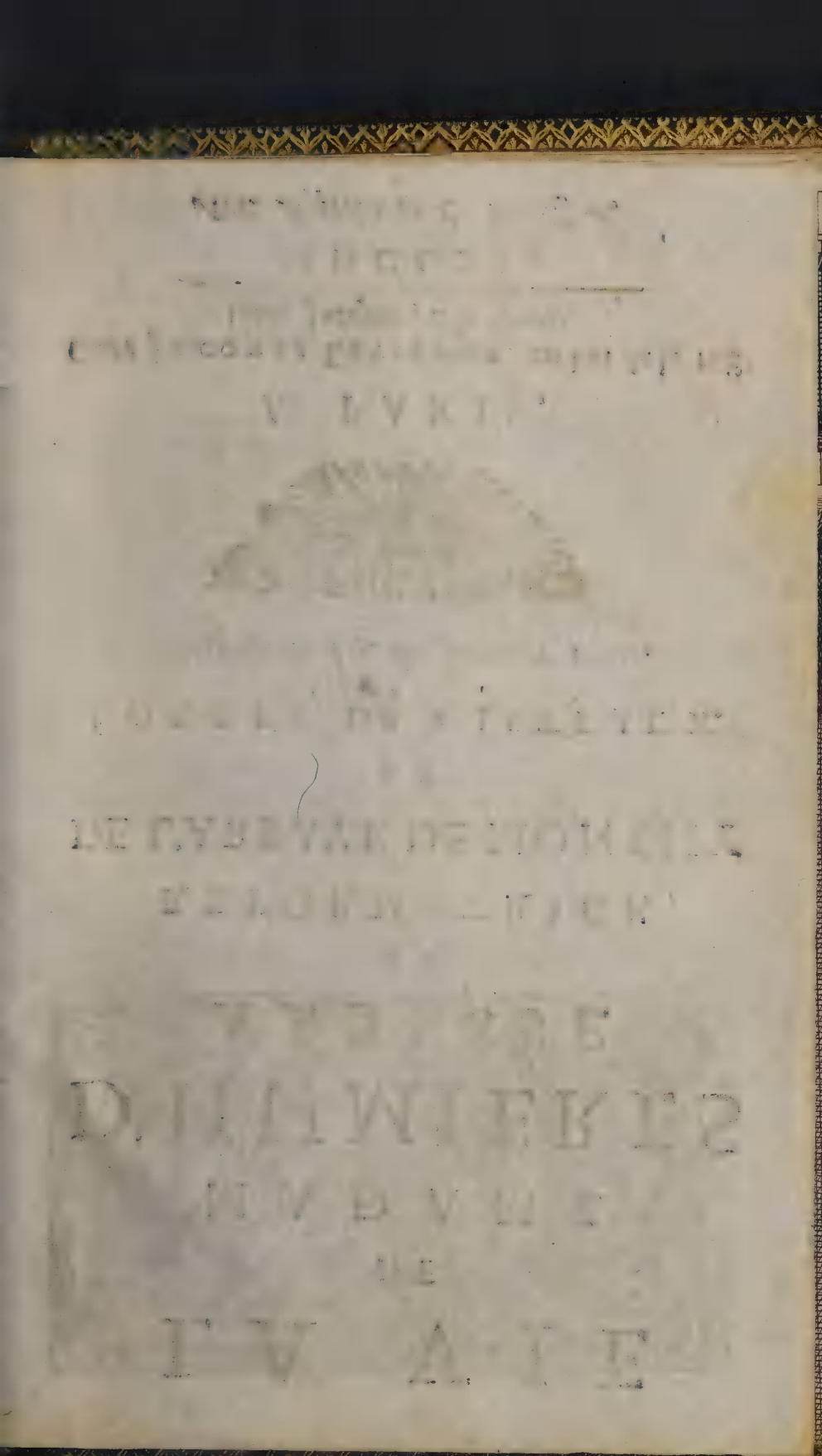

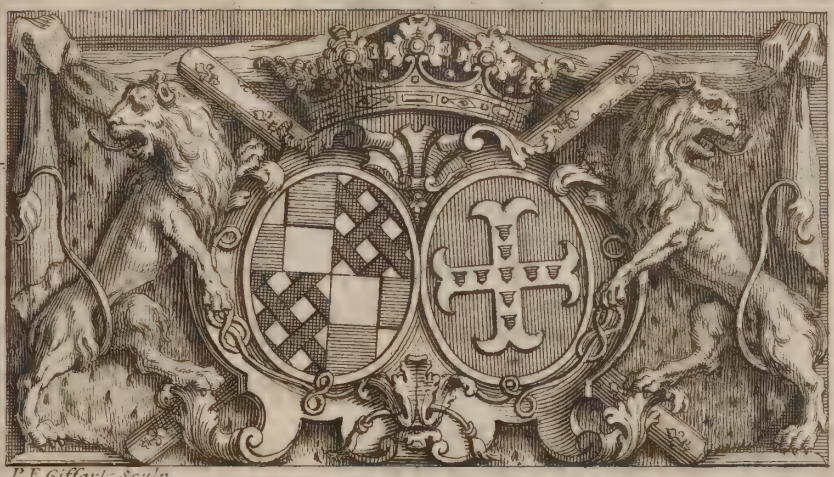

P. F. Giffart Sculp.

A MADAME
LA MARESCHALE
DUCHESSE
D'HUMIERES.

MADAME,

L'Ouvrage que nous prenons la liberté de vous offrir, vous touche de

ſi prés, que nous aurions crû manquer à noſtre devoir de le publier ſans voſtre aveu & ſous un autre nom que le voſtre. Il eſt juſte qu'ayant donné la premiere vie à feuë Madame d'Humieres noſtre illuſtre Abbeſſe, ce ſoit vous-meſme qui lui procuriez en quelque ſorte une ſeconde vie qui doit l'éterniſer dans la memoire des hommes.

Perſonne n'a eſté mieux inſtruite que vous, MADAME, de ſon parfait merite. Vous l'avez vûë cette chere fille aſpirer à la plus haute perfection de l'Evangile dans un âge où à peine les autres commencent d'en connoiſtre les premieres voyes. Souvent vous avez eſté obligée d'admirer en elle une ferveur & un zele qui alloient beaucoup plus loin que vous ne ſouhaitiez.

Vous vous efforciez de la conſerver à la terre, pendant qu'elle ne penſoit elle-meſme qu'à ſe ſacrifier pour le ciel. La tendreſſe maternelle vous inſpiroit alors de prendre ſoin d'une ſanté que vous aviez tant de raiſon de regarder comme precieuſe. Vous connoiſſiez nos beſoins & la difficulté de remplir le vuide qu'elle devoit laiſſer aprés elle. Mais quoique pleine de reſpect pour tout ce qui venoit de voſtre part, quoique toute dévoüée à nos intereſts, la crainte de n'en pas faire aſſez pour ſuivre les deſſeins de Dieu ſur elle, l'obligation où elle ſe croyoit de donner l'exemple; en un mot le deſir de la perfection l'ont tousjours emporté ſur les droits du ſang & de l'amitié.

Quelle gloire pour vous, MADAME, d'avoir miſe au monde

une celebre Vierge, qui a ſçû par ſes vertus adjouſter un nouvel éclat à la nobleſſe de ſes Anceſtres? mais en meſme temps quelle perte pour nous d'eſtre privées d'une Abbeſſe que nous reverions comme noſtre mere, & qui nous cheriſſoit comme ſes propres enfans? Il n'y a que vous, MADAME, qui puiſſiez nous dédomager de la grande perte que nous avons faite, & que nous pleurons tous les jours. Elle nous a laiſſées comme par teſtament entre vos mains: elle nous a recommandées à vos ſoins; & la ſeule choſe qui ait paru la conſoler davantage à l'heure de ſa mort, a eſté l'aſſeurance que vous avez eu la bonté de luy donner que vous ne nous abandonneriez pas.

Noſtre maiſon, nous le ſçavons

& nous ne l'oublierons jamais, noſtre maiſon eſt voſtre ouvrage, ou pluſtoſt l'ouvrage de voſtre pieté & de voſtre liberalité. C'eſt à vous, MADAME, & à feu Monſeigneur le Mareſchal Duc d'Humieres voſtre digne Eſpoux que nous ſommes redevables de la reſtauration de l'abbaye de Monchy. Tout ce qui s'eſt fait de bonnes œuvres dans ce monaſtere depuis ſon reſtabliſſement, & tout ce qui s'y fera dans la ſuite des ſiecles, vous appartiennent en quelque maniere : du moins il eſt vray de dire que Dieu qui ſeul eſt l'auteur de tout bien, vous a choiſis l'un & l'autre pour en eſtre les cooperateurs & les principaux inſtrumens.

Pour vous, MADAME, vous ne vous eſtes pas contentée d'intro-

duire & d'affermir le bien dans cette maiſon par voſtre credit, par voſtre autorité & par vos bienfaits. Vous avez encore voulu donner la premiere l'exemple des vertus qui s'y pratiquent. Dans le temps de ces Campagnes ſi fameuſes & ſi glorieuſes à la France, pendant que voſtre illuſtre Eſpoux à la teſte des armées du Roy expoſoit ſa vie pour le ſervice de ſon Prince & de ſa patrie, vous vous teniez renfermée au milieu de nous, comme l'une de nous, toute occupée de la priere & des exercices de pieté. Quelle inſtruction pour nous de voir une perſonne de voſtre rang & de voſtre merite abandonner la Cour & le grand monde pour ſe retirer dans le fond d'une ſolitude! Qui de nous n'a pas eſté puiſſam-

ment excitée à remplir ſes devoirs, en vous voyant partager volontairement avec les ſervantes de Jeſus-Chriſt, les exercices les plus laborieux & les plus humilians de la vie Religieuſe ! Et quel ſurcroiſt d'édification & de conſolation ſera-ce encore pour nous, MADAME, dés que vous daignerez regarder de meſme œil que par le paſſé, le deſert de Monchy !

Vous y trouverez autant de cœurs dévoüez à voſtre ſervice qu'il y a de Religieuſes ; puiſque toutes ſe regardent comme vos cheres Filles. Cet honneur que nous a procuré feuë Madame d'Humieres noſtre incomparable Abbeſſe, nous ſera tousjours ſi cher, qu'il n'y a rien que nous ne faſſions pour le meriter de plus en plus, comme un titre qui eſt pour

nous le gage asſeuré de voſtre protection.

Nous vous la demandons, MADAME, avec de nouvelles inſtances cette protection au nom de celle qui s'eſt monſtrée toute ſa vie ſi digne des bontez que vous avez euës pour elle & pour toute ſa communauté. Et nous eſperons que les vœux & les prieres que nous faiſons ſans ceſſe pour voſtre perſonne & pour la proſperité de toute voſtre illuſtre Maiſon, ſeront un nouveau motif pour vous engager à nous accorder cette faveur. Ayez la bonté de nous faire en meſme temps la grace d'agréer le preſent que nous oſons vous offrir comme un monument éternel de noſtre veneration pour la memoire de noſtre défunte Abbeſſe voſtre chere fille, & comme un

témoignage public du profond reſpect & du parfait dévoüement avec lequel nous avons l'honneur d'eſtre,

MADAME,

Vos tres-humbles & tres-obeïſſantes ſervantes l'Abbeſſe & les Religieuſes de l'Abbaye de Monchy.

A Monchy ce 12. de Mars 1711.

PREFACE.

JE me ſuis trouvé engagé, preſque ſans y penſer, à écrire la vie que je donne icy au public. Quelques perſonnes fort éclairées & bons juges du vray merite, ayant ſouvent admiré les vertus de feuë Madame d'Humieres Abbeſſe de Monchy, ont crû qu'il eſtoit de l'intereſt de l'Egliſe de ne pas laiſſer enſevelir dans l'oubly un ſi grand exemple, & qu'il ſe trouveroit dans le monde meſme auſſi-bien que dans les cloiſtres, bon nom-

bre de perſonnes en eſtat d'en profiter. J'ay obeï d'autant plus volontiers à ce qu'on a ſouhaité de moy, que j'ay trouvé un ſujet riche par luy-meſme, & qui n'avoit beſoin que de ſincerité pour meriter l'eſtime & l'admiration. L'amour que tout Chreſtien eſt obligé d'avoir pour le vray, ne m'auroit pas permis de m'occuper d'un objet commun & tant ſoit peu douteux.

Dans le recit tout ſimple que j'ay fait des actions de la vie de feuë Madame d'Humieres, je n'ay pas toujours ſuivi l'ordre des temps; la matiere ne le permettoit pas : mais je me ſuis ſcrupuleuſement attaché aux memoires fort amples qui m'ont eſté communiquez, la pluſpart ſi dé-

taillez & ſi judicieuſement écrits, que je n'ay fait ſouvent que les abreger & les rendre plus hiſtoriques. Les moindres paroles de l'illuſtre Abbeſſe dont j'écris la vie, m'ont paru trop reſpectables, pour ne pas les rapporter autant que j'ay pû, comme elles ſont ſorties de ſa bouche ou de ſa plume. Si j'ay meſlé à ma narration quelques reflexions, j'ay eu ſoin en meſme-temps de les rendre courtes & peu frequentes, pour ne pas faire languir le Lecteur, qui dans ces ſortes d'ouvrages ne cherche gueres que des faits.

Tous les témoignages que j'ay pû recuëillir de diverſes perſonnes qui ont eſté mieux inſtruites de la conduite de feuë Madame l'Abbeſſe de Monchy, s'accordent

unanimement dans ce point capital, qu'elle a joint à une grande innocence une dure penitence : que ſon gouvernement a eſté un gouvernement moins d'autorité, que de raiſon, d'amour, de religion, & accompagné de toute la prudence neceſſaire ; ou, pour tout dire à la fois, qu'elle fut & parfaite Religieuſe & excellente Abbeſſe. J'adjouſteray icy le témoignage d'un eſprit du premier ordre & le plus clairvoyant que j'aye connu ſur les defauts d'autruy, lequel m'a avoüé qu'il n'avoit jamais veu de Religieuſe qui l'euſt plus édifié que l'Abbeſſe de Monchy.

Il m'auroit cependant manqué quelque choſe à ce que j'ay écrit touchant la reforme que cette il-

luſtre Abbeſſe a eſtablie dans ſon monaſtere, ſi je n'en avois eſté le témoin oculaire dans un voyage que j'y ay fait exprés, avant que de rendre cet ouvrage public : & c'eſt-là, je le confeſſe, que j'ay achevé de me perſuader du parfait merite de la Reformatrice de Monchy, du bon eſprit qu'elle a répandu dans ſa communauté & du bel ordre qu'elle y a laiſſé : ce qui a donné à cette ſainte maiſon une haute reputation entre toutes les maiſons de Filles les plus reformées de l'Ordre de Ciſteaux.

On conçoit bien que dans une vie particuliere comme celle-cy, l'on ne doit pas s'attendre à trouver de ces grands faits qui piquent d'ordinaire les Lecteurs curieux.

curieux. On sçait assez qu'une simple Abbesse n'est pas du nombre de ces politiques qui ayent part aux intrigues des Cours ny au maniement des affaires d'Estat. Les gens mesmes qui mesurent la sainteté par les extases, par les revelations ou par les faits inoüis, ne trouveront pas non plus icy de quoy se satisfaire. Mais les personnes qui connoissent JESUS-CHRIST & la perfection de son Evangile, avoüeront que l'uniformité dans le bien & dans la pratique des vertus, soustenuë & animée par des sentimens nobles, élevez & dignes de Dieu comme parle l'Apostre; qu'une vigilance sur soy-même & une application continuelle à ses devoirs: qu'une charité marquée à

Coloss. 1. 10.

1. *Cor.* 13.

ſes vrays caracteres, c'eſt-à-dire, douce, compatiſſante, ennemie de l'orgueil & de l'envie, tousjours preſte à ſe réjoüir de la verité & jamais de l'injuſtice ; plus touchée de l'utilité de ſon prochain, que de ſes propres intereſts : que c'eſt-là ce qui forme dans le Chriſtianiſme le caractere le plus heroïque, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir ny à l'extraordinaire ny au merveilleux.

Auſſi n'eſt-ce pas les curieux ny les myſtiques que j'ay eu en veuë dans cette hiſtoire. J'écris pour conſerver à la poſterité l'un des plus grands exemples de pieté & de penitence que l'Ordre monaſtique ait donné de nos jours. J'écris pour l'inſtruction generale de tous ceux de ma profeſſion, ſur

tout des Abbez, des Abbeſſes & de tous les Superieurs de religion: & en particulier pour la conſolation des Religieuſes de Monchy, & de tant d'ames pieuſes & innocentes qui n'ont pas de plus grande joye ſur la terre, que d'apprendre les moyens dont les parfaits ſe ſont ſervis contre les ennemis de leur ſalut, les difficultez qu'ils ont euës à ſurmonter dans leur carriere, les ſentimens & les maximes qui les ont ſouſtenus, les victoires qu'ils ont remportées, les benedictions particulieres dont le Seigneur les a favoriſez : en un mot toutes les voyes par où la divine providence les a conduits à une pieté éminente & à une mort precieuſe.

Enfin j'écris pour l'édification

des perſonnes meſme du monde, qui bien que liées par leur engagement à des devoirs fort differens de ceux d'une Religieuſe, ne laiſſent pas de ſe croire obligées comme elle, à l'amour de Dieu & du prochain, à la pratique de la penitence, au déſintereſſement, à l'humilité & à toutes les autres vertus qui ſont moins des devoirs d'un eſtat particulier, que des preceptes univerſels preſcrits dans l'Evangile à tous les Chreſtiens.

Aux IV. livres qui font la diviſion de cet ouvrage & contiennent l'hiſtoire de la vie de feuë Madame d'Humieres; j'ay adjouſté ſes ſentimens de pieté exprimez dans un petit écrit, le ſeul qui ſoit reſté de ſa compoſition; tous ſes au-

tres papiers ayant eſté jettez au feu par ſon ordre. Celuy-cy eſt une eſpece de paraphraſe ſur pluſieurs verſets des pſeaumes en forme de prieres dont elle avoit couſtume de ſe ſervir devant & aprés la ſainte Communion. Le langage qu'elle y tient par tout, eſt l'expreſſion fidelle des mouvemens les plus vifs & les plus tendres du ſaint amour. Toutes ſes paroles ſont, pour ainſi dire, autant d'étincelles de ce feu divin dont ſon cœur eſtoit embraſé.

Comme les Religieuſes de Monchy ont deſiré d'avoir ce petit ouvrage imprimé en maniere d'addition à la vie de leur chere Abbeſſe, j'y ay conſenti d'autant plus volontiers, que les reflexions

m'en ont paru tres-édifiantes & capables de faire des impreſſions ſalutaires ſur l'eſprit & ſur le cœur de tous ceux qui voudront les lire & les méditer avec quelque attention.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier *La Vie de Madame d'Humieres, Abbeſſe & Reformatrice de l'abbaye de Monchy, de l'Ordre de Ciſteaux*, par le Reverend Pere Felibien, Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur. Je n'ay rien trouvé dans cet ouvrage qui ne ſoit propre à édifier le public ; rien qui ne ſoit digne en meſme temps & de la plume de l'autheur, & de l'excellent ſujet qu'il s'eſt propoſé. Fait à Paris ce vingtiéme Fevrier mil ſept cent onze.

LAMARQUE TILLADET.

PERMISSION.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Seneſchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Noſtre bien amé Dom Michel Felibien, Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur, Nous ayant fait ſupplier de luy accorder nos Lettres de Permiſſion pour l'impreſſion *De la Vie de Madame d'Humieres Abbeſſe & Reformatrice de l'Abbaye de Monchy, de l'Ordre de Ciſteaux;* Nous luy avons permis & permettons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, & de le faire vendre & debiter par tout noſtre Royaume, pendant le temps de ſix mois, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion eſtrangere, dans aucun lieu de noſtre obéïſſance ; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles. Que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans noſtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Or-

dres, le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empeschement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, foy soit ajoustée comme à l'original: Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & Lettres à ce contraires: CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Versailles le vingt-huitiéme jour de Mars, l'an de grace mil sept cent onze, & de nostre Regne le soixante-huitiéme. Par le Roy en son Conseil, MOURET.

Registré sur le Registre numero 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 151. numero 159. conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris le premier Avril 1711. DE LAUNAY, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 4. Avril 1711.

ERRATA.

DAns l'Epistre, page 3. ligne derniere, *lisez* mis au monde. Page 14. *& suiv. lis.* niece. Page 97. ligne 12. *lis.* excitoit les tiedes à la ferveur. Page 98. lig. 6. *lis.* proposé. Page 132. lig. 17. *lis.* le changement des obediences. Page 145. lig. 16. *lis.* matelas. Page 175. lig. 20. *lis.* d'une pieté.

LA

LA VIE
DE
MADAME
D'HUMIERES,
ABBESSE ET REFORMATRICE
de l'abbaye de Monchy de
l'Ordre de Ciſteaux.

LIVRE PREMIER.

CE ſera dans tous les temps un objet digne de la pieté des Fidelles, qu'une vie conſacrée à Dieu dés l'enfance, tousjours conſtante dans le bien, Avant-propos.

tousjours meſurée aux regles du devoir ; une vie en un mot conſommée dans l'exercice laborieux des vertus chreſtiennes & religieuſes. Ainſi quelque accouſtumé que l'on puiſſe eſtre aux grands exemples de vertu que noſtre ſiecle a fournis dans toutes ſortes d'eſtats & de profeſſions, j'oſe me flatter déja par avance, que celuy que j'expoſe icy dans l'hiſtoire de la vie de feuë Madame d'Humieres, Abbeſſe & Reformatrice de l'abbaye de Monchy, eſt d'un caractere à plaire à tout ce qu'il y aura de gens de bonne foy & tant ſoit peu éclairez ſur les veritez de la religion. Le detail des actions particulieres de cette excellente Abbeſſe en ſera une meilleure preuve que tous les éloges du monde.

I. Maiſon de Crevant-d'Humieres.

La Maiſon de Crevant d'où eſt ſortie Madame d'Humieres, eſt une des plus anciennes & des plus nobles de la Touraine. Elle s'eſt également diſtinguée à la Cour & dans les armées depuis prés de quatre cens ans ;

mais quelque recommandable qu'elle fuſt déja par les grandes charges, dont ceux de ce nom avoient eſté honorez ſous les regnes precedens, il eſt certain qu'elle a eſté illuſtrée & miſe au rang des premieres Maiſons du royaume dans la perſonne de Loüis de Crevant IV. de ce nom, Marquis d'Humieres, Vicomte de Brigueil, Mareſchal de France, Grand-Maiſtre de l'artillerie, Gouverneur de Compiegne, de Lille & des autres conqueſtes du Roy dans le Pays-Bas, Duc & Pair de France, & Chevalier des Ordres de ſa Majeſté.

Le Mareſchal d'Humieres épouſa en 1654. Loüiſe-Antoinette-Thereſe de la Chaſtre, fille d'Edme de la Chaſtre, Comte de Nançay, Maiſtre de la Garderobe du Roy & Colonel general des Suiſſes, & de Françoiſe de Cugnac-Dampierre. Ils eurent de ce mariage trois fils & quatre filles. L'aiſné nommé Henry-Loüis de Crevant, Marquis d'Humieres fut

tué au siege de Luxembourg en 1684. & fit évanoüir en un moment toutes les grandes esperances que sa Maison fondoit sur sa valeur & sur ses autres belles qualitez. En luy finit la ligne masculine de la Maison de Crevant-d'Humieres, ses deux freres estant morts en bas âge. Des quatre filles il y en eut trois mariées; l'aisnée au Prince d'Yssenghien en Flandre, une autre au Vidame du Mans fils aisné du Marquis de Vassé en premieres nopces, & en secondes nopces au Marquis de Surville-Hautefort, Lieutenant General des armées du Roy. Enfin la derniere épousa en 1690. Loüis d'Aumont, Marquis de Chappes, second fils du Duc d'Aumont, qui a pris le nom & les armes de la Maison d'Humieres. Des filles il n'y eut que la seconde nommée Anne-Loüise qui embrassa l'estat religieux; & c'est celle-là dont je me propose d'écrire la vie, comme ayant par sa pieté répandu un nouvel éclat sur l'ancienne noblesse de sa Maison,

aussi-bien que la celebre vierge Demetriade si hautement loüée par saint Jerosme. *Hieron. Epist. 87.*

II. Naissance & éducation de Madame d'Humieres.

Anne-Loüise d'Humieres vint au monde le dix-huitiéme d'octobre de l'an 1658. au chasteau de Monchy, à deux petites lieuës de Compiegne. Elle fut baptisée ensuite à Paris dans l'église de Saint-Eustache, & eut pour parain le Marquis de la Chastre, & pour maraine la Marquise de Beringhen. Dés l'âge de cinq ans on la mit dans le monastere de la Visitation de sainte Marie de Compiegne. Les Religieuses qui prirent soin de son éducation, ont rendu ce témoignage, que la jeune Demoiselle de Brigueil (c'est ainsi qu'on l'appelloit) leur avoit tousjours paru d'une sageſſe & d'une maturité beaucoup au-dessus de son âge. Elle se porta de bonne heure aux exercices serieux, à la priere, au travail des mains & à la lecture des bons livres. On ne remarqua jamais en elle ny caprice d'humeur, ny jalousie, ny aucun des

autres défauts ſi ordinaires aux enfans. Elle aimoit autant la verité, qu'elle avoit d'horreur pour le menſonge. La grace qui regnoit dans ſon cœur, ſembloit regler tous ſes mouvemens. Elle parloit, elle agiſſoit d'une maniere qui ne tenoit rien de l'enfance. Tout portoit en elle le caractere de raiſon, & faiſoit deſlors entrevoir ce qu'elle devoit devenir un jour.

Elle fit ſa premiere communion à onze ans,& accompagna cette action ſainte de tout ce que la pieté la plus tendre eſt capable d'inſpirer. Ses maiſtreſſes ne ceſſoient d'admirer ſa douceur, ſa docilité & ſa complaiſance pour tout le monde. On euſt dit qu'elle n'avoit de volonté que pour ſuivre celle des autres. Elle commença pour lors à eſtudier les premiers élemens de la langue Latine; mais les diverſes infirmitez dont ſa ſanté fut attaquée, l'obligerent d'interrompre cette eſtude. Dans la ſuite elle s'y appliqua de nouveau,

& parvint juſqu'à l'intelligence du breviaire & des autres prieres de l'Egliſe ; qui eſt tout ce qu'une Religieuſe peut raiſonnablement deſirer de ſçavoir pour ſa conſolation durant la celebration des ſaints Offices.

Lorſque la bienſeance obligeoit la jeune Demoiſelle de Brigueil à voir les compagnies, il ſembloit que c'eſtoit uniquement pour y faire paroiſtre ſes ſœurs ; car pour elle, rien de tout ce qui paſſionne le plus les jeunes perſonnes, ne parut la toucher. Les ajuſtemens & les parures ne furent jamais de ſon gouſt. Un eſprit auſſi élevé que le ſien au-deſſus de la bagatelle, n'eut pas beſoin que l'âge & l'experience luy appriſſent à mépriſer tout ce qui fait l'objet le plus ordinaire de la vanité de celles de ſon ſexe. Son plus grand divertiſſement dans cet âge tendre & innocent, eſtoit de parer les autels & de les orner de fleurs. Elle s'habilloit ſouvent en Religieuſe, & prenoit un

ſingulier plaiſir à pratiquer toutes leurs ceremonies.

Aprés ces premieres années d'une jeuneſſe paſſée dans la pieté & dans l'innocence, le temps s'approchoit inſenſiblement de penſer ſerieuſement aux choix d'un eſtat qui duraſt autant que la vie. Du coſté du monde Mademoiſelle de Brigueil avoit de quoy ſe promettre les plus grandes alliances. Elle eſtoit belle, grande, bien faite, vertueuſe & d'une famille pour lors au comble du credit & de la faveur. Mais tous les avantages dont on put flatter ſon ambition, ne firent aucune impreſſion ſur ſon eſprit ny ſur ſon cœur. Les honneurs & les plaiſirs du ſiecle n'ayant jamais eu pour elle aucuns charmes, elle tourna toutes ſes veuës du coſté du cloiſtre, & borna ſa gloire à porter le joug du Seigneur, qu'elle prefera à toutes les richeſſes de l'Egypte.

Elle avoit à peine atteint la quinziéme année de ſon âge, qu'elle s'ouvrit de ſon deſſein au Mareſchal

& à la Mareſchale d'Humieres. Mais comme ils avoient pour elle une tendreſſe infinie, ils ne cederent pas ſitoſt à l'importunité de ſes deſirs. Elle entra pour lors dans l'abbaye de Farmouſtier en qualité de penſionnaire : c'eſtoit le vingtiéme de mars 1673. & y reſta prés de trois ans, toute occupée du grand deſſein qu'elle meditoit de ſe conſacrer à Dieu.

Dés que le Mareſchal & la Mareſchale eurent conſenti au deſir que leur fille avoit de ſe faire Religieuſe, ils penſerent à luy procurer un lieu de retraite, qui ne les privaſt pas de la conſolation de la voir & de l'entretenir ſouvent.

III. Abregé de l'hiſtoire de l'abbaye de Monchy.

A un quart de lieuë du chaſteau de Monchy, dont la terre & ſeigneurie ſont érigées aujourd'huy en Duché-Pairie ſous le nom d'Humieres, ſur le penchant d'un long & agreable coſteau eſt ſitué un petit monaſtere de l'Ordre de Ciſteaux, nommé dans les anciens titres, Noſtre-Dame ſur Aronde, autrement dit

Monchy-le-Perreur.* Ce monaſtere fut fondé ſous le titre d'abbaye en 1238. par Matthieu de Roye & Idoine ſa femme, ſeigneurs de Monchy & de Garbigny, en expiation de leurs pechez, du conſentement de l'Eveſque de Beauvais & du Curé de Monchy. L'intention des fondateurs, comme il ſe voit par leur charte de fondation & par les lettres de l'Eveſque de Beauvais, eſtoit que cette abbaye baſtie ſous l'invocation de la ſainte Vierge, fuſt deſſervie à perpetuité par des Filles de l'Ordre de Ciſteaux, qui auroient une Abbeſſe à laquelle elles obeïroient.

* *Monciacum Petroſum.*

La premiere Abbeſſe fut, à ce qu'on croit Eliſabeth, dont le nom & la qualité ſe ſont conſervez dans un titre daté du mois d'aouſt 1246. qui ſe lit dans un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiegne. Les Religieuſes perſevererent dans cette abbaye prés de deux cens ans, c'eſt à dire juſqu'en l'an 1434. que les guerres des Anglois deſo-

lant la Picardie, obligerent l'Abbeſſe, nommée Nicole Pourcelle, de ſe retirer à Compiegne avec trois de ſes Religieuſes qui luy eſtoient reſtées; les autres apparemment eſtant mortes ou refugiées dans d'autres monaſteres, ou chez leurs parens.

Dans ces temps de troubles l'abbaye de Monchy deſerte & abandonnée tomba en ruine, à l'exception d'une partie de l'égliſe qui a eſté conſervée. Ce fut vray-ſemblablement ce qui donna lieu à l'Abbé de Ciſteaux de s'en emparer & d'en donner, comme il fit en 1460. l'adminiſtration aux Religieux d'Orcamp du meſme Ordre, qui y envoyerent deux ou trois Religieux, dont l'un avoit la qualité de Prieur. On en compte juſqu'à dix ou onze, qui joüirent ſucceſſivement de l'abbaye de Monchy ſons le titre de prieuré; & la pluſpart ſont enterrez dans l'égliſe de cette abbaye, où l'on voit encore aujourd'huy leur ſepulture.

IV. Religieuſes reſtablies à Monchy.

Les choſes reſterent en cet eſtat juſqu'en 1671. que le Mareſchal d'Humieres ayant repreſenté au Roy que le monaſtere de Monchy, uſurpé par les Religieux de Ciſteaux, eſtoit originairement une abbaye de Filles fondée ſous ſaint Loüis, il l'obtint de ſa Majeſté pour ſa ſœur Eliſabeth de Crevant-d'Humieres, Religieuſe de Joüarre non moins diſtinguée par ſa vertu que par ſa naiſſance. Le brevet du Roy expedié en ſa faveur eſt du huitiéme d'aouſt de la meſme année 1671. & elle prit poſſeſſion de l'abbaye le dix-ſeptiéme mars 1672. par procureur en vertu d'un arreſt du Grand-Conſeil rendu le vingt-ſeptiéme du mois de fevrier precedent. Elle y vint elle-meſme quelque temps aprés, accompagnée ſeulement d'Anne de Crevant ſa cadette auſſi Religieuſe de Joüarre, aujourd'huy Abbeſſe de Noſtre-Dame des prez à Doüay, & d'une ſœur Converſe. Elle y attira enſuite deux Religieuſes du Precieux-Sang de Paris

& deux autres de ſes parentes tirées d'un monaſtere de Touraine.

Ce fut tout ce qui compoſa d'abord cette communauté naiſſante. Les bulles cependant de la nouvelle Abbeſſe eſtoient retardées par l'oppoſition que les Religieux de l'Ordre de Ciſteaux formoient à Rome. Enfin le Pape Innocent XI. aprés pluſieurs delays les accorda, & elles ſont datées du quatriéme des calendes d'octobre 1679. ce qui revient au vingt huitiéme de ſeptembre de la meſme année.

Si-toſt que le changement fut fait à Monchy, & que les Religieuſes y furent eſtablies en la place des Religieux qui l'occupoient auparavant, on ne penſa plus (ſans meſme attendre l'arrivée des bulles) qu'à y faire venir Mademoiſelle de Brigueil que l'on avoit eu principalement en veuë dans ce nouvel eſtabliſſement; mais la choſe n'eſtoit pas ſi aiſée qu'on ſe l'eſtoit perſuadé. Pluſieurs raiſons l'attachoient à Farmouſtier: c'eſt un

lieu fort retiré, & par-là plus favorable au deſſein qu'elle avoit de ſe dérober tout-à-fait à la veuë du monde. Elle eſtoit comme aſſeurée de n'y eſtre point diſtraite par les frequentes viſites de ſa famille. D'ailleurs la pieté & la regularité qu'elle voyoit fleurir dans ce monaſtere ; la paix qui y regnoit ; l'union des cœurs : tout cela l'affermiſſoit dans ſon choix, & la perſuadoit que de quitter une ſi douce & ſi ſainte retraite, c'eſtoit en quelque ſorte riſquer ſon ſalut & manquer à ſa vocation.

V. Arrivée de Madame d'Humieres à Monchy.

Cependant l'Abbeſſe de Monchy ſa tante, qui avoit compté ſur ſa niepce pour l'aider à former & à ſouſtenir ſa nouvelle communauté, commençoit à s'ennuyer de ſe voir privée des ſecours qu'elle en attendoit. Elle en parloit ſouvent au Mareſchal & à la Mareſchale, qui eſtoient eux-meſmes fort inquiets ſur l'oppoſition qu'ils trouvoient dans leur fille. Les retardemens de la niepce augmentoient les empreſſemens de la tante.

Le Mareſchal & la Mareſchale ſe trouvoient preſſez par celle-cy d'employer leur autorité, pour obliger celle-là de venir à Monchy. Eux vouloient que la choſe ſe fiſt de gré à gré & ſans contrainte d'aucune part. Ils prefererent donc la voye de la perſuaſion comme la plus convenable. Ils ſe ſervirent pour cela de l'entremiſe de quelques perſonnes du premier merite, qui par les frequens entretiens qu'ils eurent avec la jeune Demoiſelle de Brigueil, la firent enfin conſentir à ce que l'on demandoit d'elle. C'eſtoit preferer le bien commun à ſon avantage particulier; & Dieu fit voir par le ſuccés, qu'il avoit agréé le ſacrifice qu'elle luy fit de ſa propre volonté dans cette occaſion.

Quand il fallut en venir là, ny le Mareſchal, ny la Mareſchale d'Humieres ne purent ſe reſoudre d'aller eux-meſmes enlever leur chere fille de Farmouſtier. Ils craignirent l'un & l'autre de ſe trouver trop atten-

dris dans le moment d'une ſeparation qu'ils ſçavoient devoir luy couſter beaucoup. Ils aimerent donc mieux charger de cette commiſſion une Dame de leurs parentes, qui fut témoin des larmes que verſerent pluſieurs Religieuſes de Farmouſtier, lorſqu'elles ſe virent ſur le point de perdre un ſi digne ſujet, & ſur lequel elles comptoient déja comme ſur leur future Abbeſſe.

Mademoiſelle de Brigueil arriva à Monchy aux quatre-temps devant noël de l'année 1675. On ne peut exprimer la joye de l'Abbeſſe ſa tante & de toute ſa petite communauté. Elles furent toutes charmées de voir dans cette jeune Poſtulante tant de douceur & de bonne grace, avec une modeſtie jointe à cet air noble & grand qui ne l'abandonna jamais. Pour Mademoiſelle de Brigueil, elle regarda ce monaſtere comme l'endroit que Dieu luy avoit deſtiné pour conſommer l'ouvrage de ſon ſalut; *Pſ.* 131. 15. & elle dit en y entrant : *Voicy le lieu*

de

de mon repos ; j'y demeureray, parce que je l'ay choisi par le mouvement de l'esprit du Seigneur. Dés ce moment elle commença les exercices du noviciat, ne se dispensa d'aucun, quelque penible & humiliant qu'il pust estre, & parut entrer si bien dans l'esprit de sa vocation, qu'on ne douta point desiors qu'elle ne devint bien-tost un modele de vertu & de régularité la plus parfaite. La ferveur de son zele fit qu'on abregea le temps ordinaire des premieres épreuves ; au lieu d'un an que les Postulantes, selon l'usage de Monchy, doivent demeurer dans leur habit seculier, elle n'y resta que cinq mois.

VI. Elle prend l'habit religieux.

Le septiéme de juin 1676. qui estoit un dimanche dans l'octave du saint Sacrement, fut le jour destiné à la vesture de Mademoiselle de Brigueil. La presence de l'Evesque de Beauvais, Nicolas Choüart de Busenval, le concours de toute la famille & de plusieurs autres personnes qualifiées de la province, ren-

dirent la ceremonie fort celebre. Toute l'aſſemblée admira la liberté, le dégagement & la ferveur avec laquelle la jeune Demoiſelle de Brigueil, qui s'appella deſormais la Sœur de ſaint-Bernard, ſe comporta dans cette action. Une jeune perſonne de dix-neuf ans, ornée de toutes les perfections de corps & d'eſprit, s'enſevelir, pour ainſi dire, toute vivante dans une profonde ſolitude, eſtoit un ſpectacle bien digne d'admiration; mais le monde n'eſtoit témoin que des dehors, & ne jugeoit du merite du ſacrifice que par l'eſtenduë du renoncement. Dieu qui voyoit les diſpoſitions interieures de cette victime innocente, pouvoit ſeul juger de la grandeur de ſa foy & de l'ardeur de ſon amour.

Noſtre jeune Novice ne ſe vit pas pluſtoſt reveſtuë des habits de la religion, qu'on peut appeller les livrées de la penitence, qu'elle ſe regarda comme devoüée à un long martyre, ſelon l'expreſſion de ſaint

Bernard. Elle se depoüilla en mesme-temps de tout ce qui pouvoit ressentir le moins du monde la vanité du siecle. Elle se fit couper les cheveux, qu'elle brusla de ses propres mains, & ne voulut plus rien souffrir ny sur elle ny dans sa chambre, qui ne s'accordast avec les regles les plus estroites de l'estat saint qu'elle venoit d'embrasser.

Elle passa son année de noviciat dans la chambre commune des Novices, où l'on ne montoit que par les degrez du clocher qui sont tres-rudes & tres-incommodes, sans feu, couchant sur une paillasse piquée, & usant pour ses chemises d'une toile * des plus grossieres, qu'elle faisoit mettre une fois au plus à la lexive avant que de s'en servir : precaution qu'elle ne prit pas tousjours depuis ; car elle employa souvent la toile comme elle sortoit des mains de l'ouvrier ; ce qui faisoit sur son corps le mesme effet que le cilice le plus aspre & le plus quiquant.

* A onze sols l'aulne.

A l'égard des exercices reguliers, ſon exactitude alloit tousjours au-delà de ce qu'on pouvoit luy demander. Elle ſe portoit avec ferveur aux divins offices, à l'obeïſſance & aux pratiques les plus humiliantes du cloiſtre : qui ſont les trois caracteres par leſquels ſaint Benoiſt veut que l'on juge de la vocation des Novices. Dans le deſſein que l'Abbeſſe ſa tante avoit d'en faire une parfaite Abbeſſe, elle comprit bien qu'il falloit auparavant travailler à la rendre une excellente Religieuſe. C'eſt ce qui fit qu'elle n'obmit rien de tout ce qui pouvoit l'inſtruire à fond de ſes devoirs. Elle ne ſe contenta pas d'une inſtruction ſeche & ſterile ; elle y joignit la pratique, en l'exerçant dans toutes ſortes de vertus. Et comme elle ſçavoit tres-bien que la vertu n'eſt elle-meſme qu'illuſion, ſi elle n'eſt fondée ſur l'humilité, elle prenoit occaſion des moindres fautes de ſa niepce pour l'humilier, & dans des contre-

Reg. cap. 58.

temps qu'une autre moins humble auroit eu peine à ſouſtenir. Souvent elle l'envoyoit querir lorſqu'elle y penſoit le moins, la faiſoit mettre à genoux, l'obligeoit à luy declarer ſes fautes, & la mortifioit enſuite ſans aucun ménagement.

A toutes ces épreuves la providence en fit naiſtre une autre non moins difficile à ſupporter. La Sœur de ſaint-Bernard ſe trouva atteinte d'une fievre quarte qui luy dura neuf mois entiers. La maladie qui ralentit d'ordinaire, ſur tout quand elle eſt de durée, le zele des plus fervens, ne fit qu'augmenter le ſien. Elle ne vouloit rien relaſcher de l'auſterité de la regle ; & quoyqu'il luy fuſt ſi aiſé de tirer mille petits ſecours de ſa famille, eſtant à la porte du chaſteau de Monchy, elle ne voulut jamais en recevoir aucun pour ſon uſage particulier. C'eſtoit un combat perpetuel de zele & de charité entre elle & l'Abbeſſe ſa tante, qui vouloit l'obliger à prendre les

diſpenſes que ſon indiſpoſition exigeoit. On ne pouvoit aſſez admirer ſon courage, qui ſeul la ſouſtenoit contre l'opiniaſtreté de la maladie. Le mépris d'elle-meſme luy inſpiroit le meſme mépris pour ſa ſanté & pour ſa propre vie, qu'elle euſt ſacrifiée deſlors de bon cœur, ſi Dieu ne l'euſt reſervée par miſericorde pour la faire ſervir à la ſanctification de pluſieurs.

VII. Elle fait profeſſion.

Aprés avoir donné dans le cours de ſon noviciat toutes les preuves de la meilleure vocation, elle fut admiſe ſans peine à la profeſſion ſolemnelle. Pour s'y mieux preparer, elle fit une retraite d'un mois entier; aprés quoy elle fit ſes vœux le vingt-deuxiéme de juillet de l'an 1677. entre les mains de ſon Eveſque, au milieu d'une grande aſſemblée de parens & d'amis, d'autant plus touchez d'une generoſité ſi chreſtienne, qu'ils ſçavoient qu'il n'y entroit aucune de ces raiſons humaines & politiques, qui engagent tant de jeunes

filles de qualité à prendre le parti de la religion.

L'Abbeſſe de Monchy fut au comble de ſa joye, en voyant au nombre des profeſſes de ſa maiſon une niepce ſi digne de luy ſucceder un jour. Elle continua de la former aux vertus chreſtiennes & religieuſes; & elle eut cette conſolation, que les ſemences qu'elle répandit dans un cœur ſi bien diſpoſé, rapporterent au centuple. Elle trouva tousjours dans la nouvelle profeſſe la meſme docilité & la meſme ſoumiſſion que le premier jour de ſon noviciat.

Comme elle vit par-là le nouvel eſtabliſſement de Monchy bien affermi, elle penſa ſerieuſement à reparer & à augmenter les baſtimens de ſon abbaye. Il fallut commencer par l'entrée qui avoit plus l'air d'une priſon que d'un monaſtere. La dot de ſa niepce & celles de quatre ou cinq autres Religieuſes qu'elle fit pour lors, furent employées à cette premiere dépenſe. L'ordre & la bon-

ne économie ſervirent de principale reſſource pour les frais des autres baſtimens que l'on conſtruiſit depuis, comme nous dirons dans la ſuite.

VIII. Son détachement des choſes du monde.

Pendant que l'Abbeſſe donnoit ſes principaux ſoins à relever les ruines de ſon monaſtere, la Sœur de ſaint-Bernard eſtoit toute appliquée à regler ſon interieur, à mortifier ſes paſſions & à ſe remplir des ſaintes maximes de ſon eſtat. Elle ſembloit meſme prendre ſi peu de part aux affaires temporelles, que l'Abbeſſe ſa tante la reprenoit quelquefois de ſon indifference pour les intereſts d'une maiſon qui devoit la toucher plus que perſonne.

Il eſt vray que ſon détachement parut deſlors pour tout ce qui luy eſtoit le plus cher au monde. On eſtoit bien perſuadé qu'elle avoit pour toute ſa famille un amour des plus ſinceres & des plus tendres. Mais comme ſi elle euſt apprehendé qu'il ne ſe gliſſaſt quelque choſe de trop humain dans une liaiſon que la re-

ligion & le ſang rendent ſi legitime, elle eſtoit inceſſamment ſur ſes gardes contre ces molles complaiſances, que les plus ſpirituels ont ſouvent pour leurs proches. Quand elle attendoit quelque viſite de ſa famille, elle s'y preparoit ordinairement par des prieres plus longues, & quelquefois par la ſainte communion.

Dans les premieres années aprés ſa profeſſion, deux de ſes ſœurs, qui eſtoient alors fort jeunes, furent miſes à Monchy, où elles reſterent pendant ſept mois. Leur plus grande joye auroit eſté de voir & d'entretenir ſouvent leur chere Sœur de ſaint-Bernard : mais elle au contraire les évitoit & ne leur permettoit de luy parler que de choſes neceſſaires & dans le temps des converſations communes aprés les repas. Encore pour lors elle s'obſervoit de prés & n'accordoit rien à ſa tendreſſe naturelle, bien loin de ſe permettre jamais ces ſortes de familiaritez que tant d'autres ont accouſtumé de prendre avec

les enfans, & qui ſont ſi oppoſées à la modeſtie & à la gravité religieuſe.

Ce détachement où elle vivoit, la diſpoſoit aux peines & aux difficultez qui ne manquent gueres de ſe rencontrer dans l'exercice de la vie ſpirituelle. En effet à cette devotion tendre & ſenſible qu'elle avoit couſtume de gouſter les premieres années de ſa profeſſion, ſucceda bien-toſt une ſechereſſe & une aridité affreuſe. Tout luy devint amer & rebutant. Elle n'éprouvoit plus dans ſes exercices cette onction ſainte qui les luy avoit rendus juſques-là ſi doux & ſi agreables. Elle ne ſentoit qu'un cruel dégouſt pour les pratiques humiliantes du cloiſtre. Son imagination troublée par de vains fantoſmes, le fond meſme de ſon ame agité par des inquietudes & des perplexitez continuelles : tout cela luy rendoit ſon eſtat dur & difficile à ſupporter. Mais il eſt vray de dire qu'il n'y eut que l'interieur qui en ſouffrit ; tous ces combats ſe paſſe-

rent au dedans : au dehors elle parut tousjours la meſme : elle continua ſes exercices avec une fidelité égale à ſon courage & à ſa patience, & nulle de ſa communauté n'auroit jamais ſçeu ſes peines & ſes tentations, ſi elle-meſme n'avoit eu l'humilité de les découvrir depuis, en monſtrant des lettres de ſes Directeurs à quelques-unes de ſes Religieuſes qui avoient beſoin d'eſtre ſouſtenuës dans une ſituation pareille à celle où elle s'eſtoit trouvée autrefois.

Dieu qui l'appelloit à la conduite des autres, la fit paſſer par ces eſtats differens où il a couſtume de conduire luy-meſme les ames qui luy ſont le plus devoüées. Elle comprit bien que le gouſt de la devotion ſenſible eſt comme le lait qui nourrit d'abord celles qui commencent à ſe donner à Dieu & qui ſont encore, pour ainſi dire, dans l'enfance ſpirituelle : mais que dans la ſuite de l'âge il leur faut une nourriture

plus ſolide, & que la ſeule veuë de la foy, deſtituée meſme de toute conſolation, eſt ſouvent la voye la plus ordinaire & la plus ſeure pour arriver à la plus haute perfection. Ainſi à meſure que la Sœur de ſaint-Bernard avançoit en âge, elle croiſſoit en lumieres & en force; & par-là ſe diſpoſoit, ſans y penſer, à remplir les grands deſſeins que la divine providence avoit ſur elle. Le temps approchoit où ſon miniſtere, pour ainſi parler, alloit commencer.

LA VIE
DE
MADAME
D'HUMIERES,
ABBESSE ET REFORMATRICE de l'Abbaye de Monchy de l'Ordre de Ciſteaux.

LIVRE SECOND.

CE fut vers le mois de mars de l'année 1684. que le Roy ayant nommé Eliſabeth d'Humieres Abbeſſe de Monchy à l'abbaye de Marquette prés de

I. Madame d'Humieres eſt faite Abbeſſe.

Lille en Flandre, nomma en meſme-temps ſa niepce pour luy ſucceder dans celle de Monchy. Quoyque ce choix ne duſt pas beaucoup les ſurprendre ny l'une ny l'autre, puiſque c'eſtoit en quelque ſorte l'ouvrage du Mareſchal & de la Mareſchale d'Humieres, il eſt toutefois certain que cette deſtination, toute honorable qu'elle eſtoit, couſta cher à la tante & à la niepce. Quel moyen de ſeparer deux cœurs auſſi bien faits, & juſqu'alors ſi unis par tout ce qui en pouvoit rendre l'union douce, utile & agreable, je veux dire, le ſang, l'amitié, un attachement & une eſtime reciproques ?

Toute la communauté de Monchy à cette nouvelle fut comme dans une eſpece de ſuſpenſion entre la joye & la douleur. Si d'un coſté elles eſtoient bien aiſes de voir aſſeurer l'abbaye à la jeune Madame d'Humieres, elles avoient de l'autre beaucoup de peine à ſouffrir l'éloignement de leur ancienne Abbeſſe qui

les avoit élevées la pluſpart, & pour laquelle elles avoient toutes un reſpect, une ſoumiſſion & un eſtime generale. La reſignation aux ordres de la providence & la veuë du plus grand bien calmerent les eſprits. Les deux Abbeſſes ſe ſeparerent aprés mille témoignages d'une amitié inviolable; & la communauté ſe conſola enfin de la perte qu'elle faiſoit par la ſatisfaction de poſſeder une jeune Abbeſſe formée & inſtruite par l'ancienne, remplie de ſon eſprit & de ſes maximes, & d'un zele à porter l'obſervance encore plus loin que n'avoit fait celle dont elle prenoit la place.

Madame d'Humieres eſtoit alors dans la vingt-huitiéme année de ſon âge & la ſeptiéme de ſa profeſſion religieuſe, ayant paſſé par les principaux employs du cloiſtre, c'eſt à dire par ceux de ſacriſtine, de maiſtreſſe des penſionnaires & de celleriere; offices dont elle s'eſtoit tousjours acquittée d'une maniere à ſervir d'exem-

ple & de modele. Elle fut ſi peu ébloüie de ſa nouvelle dignité, que faiſant actuellement ſa ſemaine à la cuiſine ſelon la regle, quand on luy apporta le brevet du Roy daté du premier d'avril 1684. elle ne ſe détourna pas d'un moment pour le lire, & continua ſon ouvrage avec la meſme attention & la meſme tranquillité qu'auparavant.

Reg. S. Bened. cap. 35.

II. Ceremonie de ſa benediction.

Lorſqu'elle eut receu ſes bulles, datées du dix-ſeptiéme de juillet 1684. elle prit poſſeſſion de l'abbaye de Monchy le dix-huitiéme de juin de l'année ſuivante 1685. & la meſme année, le cinquiéme d'aouſt, elle receut dans l'egliſe de ſon abbaye la benediction abbatiale des mains de Touſſaint de Forbin Eveſque de Beauvais, depuis Cardinal de Janſon, aujourd'huy Grand-aumoſnier de France. Elle fut aſſiſtée dans cette ceremonie de l'Abbeſſe de Marquette Eliſabeth d'Humieres, dont nous avons parlé & d'Anne d'Humieres, depuis Abbeſſe de Noſtre-Dame des

dès prez ſes tantes. Le Mareſchal & la Mareſchale d'Humieres s'y trouverent avec le Prince d'Yſenghien, & grand nombre d'autres perſonnes de la premiere qualité.

Cette feſte ſi ſolemnelle ne fut point pour la nouvelle Abbeſſe une ſimple ceremonie, qui ſe paſſe & ſe termine ſouvent dans un vain ſpectacle de curioſité. Il y a tout ſujet de croire (& la ſuite en eſt une preuve) qu'elle receut en ce jour avec plenitude cet eſprit de ſageſſe & de diſcretion ſi neceſſaire au bon gouvernement d'une maiſon religieuſe. Cependant ſon humilité luy fit penſer qu'elle n'avoit pas encore aſſez de lumieres ny de capacité pour gouverner. Sur cela elle conceut le deſſein d'aller dans quelques-unes des abbayes de France les plus regulieres, pour y prendre des regles de conduite : mais en ayant communiqué avec les perſonnes qui la dirigeoient, & pour qui elle eut toute ſa vie une parfaite ſoumiſſion, ils

jugerent qu'elle n'avoit nul beſoin de ce ſecours pour s'acquitter parfaitement des devoirs de ſa charge. Elle leur obeït donc ; & la ſageſſe qu'elle a fait paroiſtre dans le gouvernement de ſon monaſtere, a parfaitement juſtifié le jugement qu'ils avoient porté de ſa capacité & de ſon talent. Elle ne regarda la dignité abbatiale que comme un engagement à de nouveaux travaux : juſques-là elle n'avoit penſé qu'à ſa propre ſanctification ; il fallut deſormais ſonger à celle des autres.

III. Portrait de Madame d'Humieres.

On n'eut pas pluſtoſt appris dans la province que Madame d'Humieres eſtoit Abbeſſe de Monchy, que pluſieurs filles ſe preſenterent pour eſtre Religieuſes dans ſon abbaye : tant ſa réputation eſtoit déja répanduë. Veritablement il n'y eut gueres d'Abbeſſe qui donnaſt deſlors de plus belles eſperances. Tout prevenoit en elle : une noble ſimplicité ; un viſage grave, mais affable ; un air modeſte & gracieux, avec des manieres dou-

ces & obligeantes, ſans affectation & ſans déguiſement. L'eſprit & le cœur s'accordoient avec des dehors ſi avantageux : un eſprit ſolide, inſtruit & capable d'entrepriſes : un cœur grand, genereux, compatiſſant & reconnoiſſant juſqu'à l'excés, des moindres ſervices qu'on luy rendoit. Ce meſlange de perfections naturelles & acquiſes faiſoit qu'elle ſe concilioit aiſément l'eſtime, le reſpect & l'amitié de tout le monde. Pour peu qu'on euſt d'habitude auprés d'elle, il eſtoit difficile de luy refuſer ſa confiance. Plus on la connoiſſoit, plus on l'eſtimoit, plus on l'aimoit.

IV. Elle eſtablit l'Etroite obſervance dans ſon abbaye.

Tant de belles qualitez, jointes aux grands exemples de vertu qu'elle avoit donnez depuis plus de huit ans de ſejour dans le monaſtere, luy avoient gagné par avance tous les cœurs de ſa communauté. Et comme elle trouva les eſprits diſpoſez à la ſeconder dans le deſſein qu'elle avoit tousjours eu de pratiquer la regle de ſaint Benoiſt ſelon ſon ve-

ritable eſprit, elle ne differa pas à profiter des bonnes diſpoſitions de ſes Filles, pour eſtablir la reforme dans ſa maiſon. Elle s'adreſſa à quelques perſonnes éclairées & capables de l'aider dans ſon entrepriſe. Le Prieur de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiegne fut celuy qui eut plus de part à ſa confidence. Comme il ſçavoit mieux que perſonne les ſuites d'un tel changement, & que dans ces occaſions il faut ſouvent moins écouter le zele que la prudence, il ne precipita pas ſes conſeils. Il peſa les choſes devant Dieu : il avertit l'Abbeſſe des obſtacles qu'elle auroit à vaincre ; & quelque ardeur qu'il euſt luy-meſme de voir refleurir l'obſervance primitive dans le monaſtere de Monchy, il eut d'abord quelque peine à décider ſur un point de cette importance. Mais lorſqu'il eut approfondi les diſpoſitions de la communauté, & ſur tout celles de l'Abbeſſe, ſon ardeur à vouloir le bien & ſa fermeté à l'exe-

cuter ; qu'elle luy eut declaré qu'elle avoit fait vœu de ſuivre l'eſtroite obſervance & de ne point recevoir de Filles qu'à cette condition, il ne balança plus & répondit déciſivement qu'elle devoit s'en tenir là ; qu'il n'y avoit plus à déliberer ; qu'elle miſt toute ſa confiance en Dieu, & attendiſt de luy ſeul le ſuccés d'une œuvre qu'elle entreprenoit pour ſa gloire & pour l'édification de l'Egliſe.

Une déciſion ſi préciſe de la part d'une perſonne qu'elle eſtimoit infiniment, l'autoriſa & l'affermit dans ſes reſolutions. Elle le pria en meſme-temps de luy dreſſer des conſtitutions dans l'idée de la reforme la plus conforme à la regle de ſaint Benoiſt que l'on profeſſe dans l'Ordre de Ciſteaux. Il ſe contenta de luy communiquer les ſtatuts & les uſages de la Congregation de Saint-Maur ; ſur quoy l'Abbeſſe, de concert avec luy, ſe regla enſuite pour eſtablir la vie reformée qui ſe pra-

tique aujourd'huy dans l'abbaye de Monchy. On y obſerve les veilles de la nuit, le travail commun, l'abſtinence de la chair hors les maladies, les jeuſnes depuis la ſainte-Croix juſqu'à paſques, le ſilence, les couches dures, les draps de ſerge, la pauvreté dans les cellules, c'eſt à dire toutes les meſmes auſteritez qui ſont en uſage dans les monaſteres reformez de ſaint Benoiſt & de ſaint Bernard, à l'exception des chemiſes de toile qu'elle laiſſa à ſes Filles, par le conſeil de quelques perſonnes ſages.

Mais avant que d'en venir à l'execution de ſon projet, l'Abbeſſe qui ne vouloit rien faire par autorité, fit aſſembler ſa communauté compoſée alors de huit Religieuſes profeſſes, & de trois Novices : & en preſence du Prieur de ſaint-Corneille elle propoſa ſon deſſein de reforme. Son amour pour la penitence, & ſon zele pour la perfection la rendoient éloquente ; de ſorte qu'el-

le n'eut aucune peine à perſuader à ſes Filles de la ſuivre dans un genre de vie où elle vouloit marcher la premiere. Deux Novices ſe chargerent d'éveiller pour matines le lendemain, qui eſtoit le huitiéme decembre 1685. jour de la Conception de la ſainte Vierge : mais comme elles eſtoient ſous la cloche bien avant le temps, dés qu'elles entendirent le premier coup de minuit, elles ſonnerent matines, croyant que c'eſtoit une heure : tant elles avoient d'empreſſement de reſtablir le ſaint exercice des veilles ſi religieuſement obſervé dans l'Ordre.

V. Obſtacles qu'elle trouva à la reforme.

Ce jour-là fut une double feſte pour cette petite communauté, qui ne marqua jamais tant de joye : mais il n'en fut pas de meſme au dehors. Toute la Maiſon d'Humieres ſe ſouleva contre l'Abbeſſe. Le Prieur de ſaint-Corneille eut ſa part de la tempeſte. On le chargea comme le principal auteur de cette nouveauté. L'Eveſque de Beauvais qu'on indiſ-

posa, luy fit interdire par ses superieurs l'entrée de Monchy, menaçant de porter ses plaintes encore plus loin. Le Mareschal & la Mareschale d'Humieres crurent estre obligez plus que personne de traverser l'Abbesse leur fille dans sa nouvelle entrepriſe. Ils se persuaderent qu'elle ne pourroit pratiquer une vie si austere sans interesser notablement sa santé; que c'estoit le moyen d'écarter de son abbaye quantité de bons sujets; qu'une vie mitigée estoit de moindre dépense, & qu'enfin une simple Abbesse n'avoit ny mission ny autorité, pour faire ou pour establir une reforme.

L'Abbesse quoyque jeune, ne perdit rien de sa tranquillité ordinaire; & sans manquer au respect ny à la deference qu'elle devoit aux personnes qui luy formoient les plus grands obstacles, elle répondit que sa santé luy estoit moins precieuse que l'accompliſſement de ses devoirs; qu'il ne falloit pas apprehender que la

vie reformée écartaſt de ſon monaſtere les bons ſujets ; qu'au contraire la reputation de regularité eſtoit ce qui en attiroit davantage, comme on le voyoit clairement à Monchy meſme, où il venoit tant de Poſtulantes qu'il fallut faire à la haſte un nouveau dortoir pour les loger ; qu'à l'égard de la dépenſe, c'eſtoit ce qu'on devoit moins conſiderer, des filles ſe paſſant aſſez volontiers de legumes & de laitages que peut aiſément fournir le ménage de la campagne ; que ſi l'on pouvoit luy objecter qu'elle n'eſtoit pas autoriſée des ſuperieurs eccleſiaſtiques, elle pouvoit auſſi répondre qu'elle n'avoit pas beſoin d'autre autorité pour garder ſa regle, que ſa conſcience & ſa profeſſion : & qu'en un mot elle avoit tant de confiance dans les lumieres & dans la bonté de ſon Eveſque, qu'elle eſtoit bien perſuadée qu'il ne la deſapprouveroit jamais dans la reſolution où elle eſtoit de vivre & de mourir ſelon

les loix les plus ſaintes de ſa profeſſion.

Ces raiſons ſi ſolides la mettoient au deſſus de la cenſure commune du monde, mais n'empeſchoient pas qu'elle n'euſt de temps en temps de nouvelles attaques, ſur tout de la part du Mareſchal ſon pere qui n'écoutoit que ſa tendreſſe naturelle, ſans vouloir ſe payer d'autres raiſons. Il ne pouvoit ſouffrir de la voir mener une vie ſi auſtere : & un jour qu'il luy en témoignoit plus vivement ſa peine & ſon chagrin, il luy échappa de dire comme en colere : Hé ! ſi n'eſtant encore qu'un enfant, vous avez la temerité d'entreprendre de faire des regles, que doit-on attendre de vous dans un âge plus avancé ? Ne devriez-vous pas vous en tenir à ce que voſtre tante a eſtabli, ſans pretendre encherir ſur ce qu'elle a fait ?

Il eſt vray qu'il fallut une fermeté d'ame à toute épreuve, & qu'il n'y eut que la grace de Jeſus-Chriſt

capable de fortifier la jeune Abbeſſe dans une occaſion où elle avoit à ſe ſouſtenir contre toute la tendreſſe de ſon propre cœur. Et il eſt à remarquer que ce combat ne fut pas d'un jour, ou d'un mois; mais qu'il dura pluſieurs années, juſqu'à ce que la reforme fut enfin ſi-bien eſtablie, qu'il n'y eut plus moyen de la renverſer. On peut dire meſme que ç'a eſté une guerre qui a duré autant que la vie de l'Abbeſſe, la Mareſchale ſa mere par bonté la preſſant ſans ceſſe de s'épargner & de prendre des adouciſſemens que ſon zele refuſoit. Quoyque dans toutes ces occaſions la peine qu'elle ſouffroit fuſt extreme, la grace triompha tousjours de la nature; & toute la force de la chair & du ſang ne put reduire ſa conſtance.

Le Mareſchal d'Humieres paſſant enſuite de la colere à l'admiration, s'adouciſſoit & revenoit aux careſſes ſuivant le panchant naturel de ſon cœur. Il eut meſme la complai-

ſance, un an aprés que le Prieur de ſaint-Corneille de Compiegne eut eu défenſe d'aller à Monchy, de le prier luy-meſme d'y retourner & d'y voir l'Abbeſſe ſa fille qui le ſouhaitoit. Il y alla & fut d'un grand ſecours à l'Abbeſſe, pour affermir le bien qu'elle taſchoit d'eſtablir dans ſon abbaye.

Elle l'engagea à faire de frequentes conferences à la grille, où elle ſe trouvoit à la teſte de ſa communauté. Chacune y apportoit ſon ouvrage, & continuoit ſon travail. Les diſcours qu'il leur faiſoit, eſtoient familiers, mais pleins de lumiere & d'onction. Il développoit les points principaux de la regle de S. Benoiſt, & ne ceſſoit ſur tout de leur inſpirer l'amour de la penitence & la haine du monde, qui ſont, pour ainſi dire, les deux poles d'une reforme durable. Et bien loin que l'Eveſque de Beauvais ait jamais trouvé à redire à cette conduite, il fut au contraire ſi perſuadé des bonnes intentions

de l'Abbeſſe, qu'il la laiſſa tousjours vivre en paix, ſe rapportant entierement à elle pour le gouvernement de ſon monaſtere, & publiant par tout que l'abbaye de Monchy eſtoit la bonne odeur de Jeſus-Chriſt dans ſon dioceſe.

Il ſembloit que le nombre des Religieuſes s'accruſt, à meſure que la nouvelle reforme s'affermiſſoit. On fut obligé de multiplier les baſtimens; & en peu d'années la communauté de Monchy devint l'une des plus nombreuſes, & l'on peut ajouſter ſans flatterie, la plus reguliere de tout le pays. L'Abbeſſe paroiſſoit tousjours à la teſte des exercices reguliers, & animoit tout par ſa preſence.

VI. Son zele pour l'Office divin.

Comme c'eſtoit un eſprit d'ordre, elle a tousjours preferé ce qui meritoit plus d'attention, à ce qui en demandoit moins. Et de-là ce zele qu'elle marqua toute ſa vie pour le ſervice de l'Egliſe, que S. Benoiſt veut que l'on prefere à tout comme l'af-

faire la plus importante, & qu'il nomme par excellence l'œuvre de Dieu. Elle ſe chargea long-temps, meſme aprés qu'elle fut Abbeſſe, de ſonner l'Office divin tant de jour que de nuit; & depuis qu'elle eut confié cet employ à une Religieuſe, elle ſuppléoit elle-meſme au premier manquement. Elle eſtoit ſi aſſiduë aux divins offices, qu'elle ne s'en diſpenſoit que par de grandes raiſons: encore pour lors elle taſchoit de ſe trouver du moins à une partie. Elle aimoit mieux entrer au chœur aux dernieres oraiſons, pluſtoſt, diſoit-elle, que de tout perdre.

Reg. cap. 43.

Sa ferveur dans ce ſaint exercice rejailliſſoit juſques ſur ſon exterieur. Elle paroiſſoit au chœur comme une perſonne élevée au deſſus de toutes les choſes ſenſibles. Son air, ſa contenance auſſi-bien que ſa voix: tout parloit en elle: & il ne falloit que la regarder ou l'entendre, pour eſtre excité à la pieté & au recueillement. Quoyqu'elle ſçeuſt par cœur preſ-

que tout ce qui ſe chantoit, elle avoit couſtume de tenir tousjours un livre entre ſes mains, meſme pendant les plus grands froids: & elle en uſoit ainſi par la crainte de manquer à un accent, ou à une pauſe.

Soit dans le chant, ſoit dans la pſalmodie, on ne l'a jamais veuë s'épargner. Son zele ſeul donnoit à ſa voix une force & une vigueur, qu'elle n'avoit pas naturellement. Ses exhortations tant generales que particulieres, ne tendoient pour la pluſpart qu'à inſpirer à ſes Religieuſes le reſpect, l'attention & la ferveur dans la celebration des divins offices. Elle eſtoit ſi ſenſible aux moindres fautes qui s'y commettoient, que c'eſtoit la ſeule choſe capable de la faire ſortir de ſa moderation & de ſa tranquillité ordinaire. Alors le feu de ſon zele l'emportoit; & dans la correction qui ſuivoit de prés, elle s'exprimoit en des termes ſi forts, qu'il eſtoit difficile de ne pas entrer dans les ſentimens de crainte, de

religion, & pour ainſi dire, d'une ſainte frayeur dont elle eſtoit penetrée.

J'oſe rendre icy ce témoignage à ſa loüange (puiſque loüer ſa maiſon c'eſt loüer ſon ouvrage) que je n'ay jamais veu de chœur de Religieuſes ſouſtenir avec plus de ferveur qu'à Monchy, une pſalmodie tres-haute & tres-difficile les jours feriaux, ny le plain-chant plus melodieuſement les dimanches & les jours de feſtes.

L'attention qu'avoit l'Abbeſſe de Monchy pour tout ce qui regarde le culte divin, luy fit entreprendre un ceremonial, aprés avoir conſulté les perſonnes les plus intelligentes dans les ceremonies eccleſiaſtiques. Et afin que ſes Filles fuſſent mieux inſtruites dans le chant, elle fit venir exprés un Eccleſiaſtique qui leur ſervit de maiſtre long-temps. Elle aſſembloit ſouvent ſa communauté, & prenoit le ſoin de faire repeter les ceremonies & tout ce qui devoit ſe dire ou ſe chanter au chœur.

Elle

Elle pourveut abondamment la ſacriſtie d'argenterie & d'ornemens. En un mot, elle n'épargna ny peines ny dépenſe, pour faire enſorte que l'Office divin ſe fiſt avec toute la majeſté & la decence deuë au lieu ſaint.

VII. Son ardeur pour la divine parole.

L'Abbeſſe de Monchy n'eut pas moins d'ardeur pour la parole de Dieu. Rien n'eſtoit ſur cela comparable à ſon avidité ; & l'on peut dire qu'à l'exemple de S. Auguſtin, les divines Ecritures faiſoient ſes plus chaſtes delices. Non ſeulement elle ne paſſa pas un ſeul jour ſans lire ou méditer quelque choſe de l'ancien ou du nouveau Teſtament ; mais elle s'en eſtoit encore rendu les expreſſions ſi familieres & ſi propres, qu'elle ſembloit parler ce divin langage comme naturellement.

Les veritez ſaintes qu'elle y puiſoit ſans ceſſe, & dont elle ſe nourriſſoit l'eſprit & le cœur, couloient enſuite de ſa bouche comme de leur ſource. Ses entretiens les plus fami-

liers, auſſi-bien que ſes diſcours ordinaires, rouloient la pluſpart ſur des ſentences ou des allegories, ou des hiſtoires de la ſainte Ecriture. Elle en avoit recueilli les plus beaux paſſages: tous ſes livres en eſtoient remplis. Et comme l'on ſçavoit que c'eſtoit luy faire plaiſir d'en tranſcrire de ſemblables, on luy en portoit ſouvent, les penſionnaires meſmes; & elle diſtribuoit enſuite ces ſentences ſelon qu'elle les jugeoit plus convenables à la diſpoſition de chacune de ſes Religieuſes. Elle porta tousjours un nouveau Teſtament ſur elle. C'eſtoit auſſi le preſent le plus ordinaire qu'elle faiſoit aux perſonnes de ſa famille qui la venoient voir, leur inſpirant autant qu'elle pouvoit l'amour de cette ſainte lecture, qu'on peut appeller la manne des veritables Chreſtiens.

Son avidité pour la divine parole faiſoit qu'elle ne ſe laſſoit ny de ſermons, ny de conferences ſpirituelles. Elle écoutoit tous les predica-

teurs, quelque peu habiles qu'ils fuſſent, avec beaucoup d'attention & de reſpect. Elle eſtoit ſi perſuadée qu'il y avoit tousjours aſſez de quoy profiter dans leurs diſcours, qu'on ne l'a jamais entenduë ſe plaindre ou ſe railler d'aucun predicateur. Comme elle n'aimoit & ne cherchoit que la verité, elle ſçavoit bien la trouver, & la diſcerner au travers des mauvaiſes manieres : ce qui parut un jour qu'un predicateur luy parla avec une liberté qui auroit offenſé une Abbeſſe moins humble que celle de Monchy : car bien loin d'en témoigner le moindre mécontentement, elle marqua de l'eſtime pour le predicateur, & dit qu'elle n'avoit jamais tant gouſté la verité que dans cette occaſion.

VIII. Son amour pour Dieu.

Ce zele pour les Offices de l'Egliſe & pour la divine parole, eſtoit le fruit de cet amour tendre qu'elle eut pour Dieu toute ſa vie. Mais comment oſer entreprendre de parler icy de ce qui n'eſtoit bien connu

que de Dieu seul ? On ne peut mieux juger sur cela de ses propres sentimens, que par ceux qu'elle s'efforçoit d'inspirer aux autres. Elle vouloit que dans toutes ses actions l'on rapportast tout à Dieu, que l'on n'eust que luy seul en veuë, qu'on marchast tousjours en sa presence ; & qu'enfin l'on vescust comme s'il n'y avoit que Dieu & nous seuls au monde. C'estoit les leçons qu'elle pratiquoit la premiere. Elle vivoit toute occupée de Dieu, & ne paroissoit touchée que des interests de la divine majesté. Dans les visites qu'elle recevoit, on la voyoit languir, lors qu'on l'entretenoit des nouvelles du monde ; & elle sembloit au contraire sortir comme d'un estat lethargique, si-tost qu'on la remettoit sur les voyes de la vie spirituelle & interieure.

Comme elle sçavoit que Dieu ne veut point de partage, & qu'il est appellé pour cela dans l'Ecriture un Dieu jaloux, elle ne pouvoit souffrir

Dominus zelotes. Ex. 34. 14.

ces attaches purement humaines que les Religieuſes ont quelquefois pour leur ſuperieure. Et bien loin de ſe laiſſer gagner par ces complaiſances baſſes & flatteuſes, elle avoit une attention particuliere à mortifier celles qui tomboient dans ce defaut. Elle ſçavoit répandre à propos ſur ſa propre perſonne un certain froid qui les glaçoit, n'apprehendant rien davantage que de dérober, pour ainſi dire, quelque partie d'un cœur qui doit eſtre ſacrifié tout entier à Dieu.

Elle ne croyoit pas non plus que l'amour de Dieu, quelque pur qu'il puſt eſtre en cette vie, deuſt exclure toute crainte, ſur tout cette crainte filiale qui nous fait apprehender d'offenſer Dieu, & de nous en voir ſeparez. Elle ſçavoit parfaitement concilier ces deux ſentimens: & quoyque parvenuë à un degré de vertu aſſez élevé pour agir plus par amour que par crainte, elle eſtoit bien éloignée de s'imaginer qu'il y

euſt icy-bas un eſtat fixe & aſſeuré où les ames (je dis les plus parfaites) n'euſſent plus beſoin de ſe ſouſtenir par la crainte & par l'eſperance, ſur tout dans le temps des tentations. Elle entroit parfaitement dans le ſentiment de ſaint Auguſtin, qui diſoit : *craignez Dieu, ſi vous voulez ne pas tomber ; aimez-le, ſi vous voulez avancer.* Auſſi jamais ſpiritualité ne fut plus ſolide, & moins ſujette aux illuſions de l'amour propre.

Epiſt. 144. *n.* 22.

Il ne faut que voir le genre de vie qu'elle a eſtabli dans ſon monaſtere. On n'y donne point dans ces vertus ſteriles & ces ſpeculations creuſes & purement metaphyſiques. C'eſt une charité tousjours agiſſante, qui ne gouſte d'autre repos que celuy de la lecture, des converſations ſaintes, & qui ſe nourrit de la priere & de l'oraiſon, où elle puiſe de nouvelles forces pour retourner à l'action avec un courage tousjours nouveau.

L'Abbeſſe de Monchy eſtabliſſoit les principaux fondemens de ſa devotion ſur les exemples des Saints, & ſur celuy de Jeſus-Chriſt meſme, qu'elle ne ceſſoit d'eſtudier comme le modele & le maiſtre des vrays adorateurs du Pere celeſte. Qui pourroit rapporter tout ce qu'elle diſoit de beau, de touchant & de pathetique, lorſqu'elle parloit de la vie de Jeſus-Chriſt & de ſes myſteres, ſur tout de ſa naiſſance & de ſa paſſion? C'eſtoit pour lors que ſon cœur parloit beaucoup plus que ſa bouche: & ſes larmes achevoient d'ordinaire ce qui manquoit à l'expreſſion de ſes ſentimens.

IX. Diverſes pratiques de devotion qu'elle eſtablit à Monchy.

Mais combien de ſaintes pratiques ſa devotion ne luy a-t-elle pas inſpirées? On peut dire que ſi ſon zele a jamais excedé, ç'a eſté dans cette occaſion, ayant un peu trop ſurchargé ſa communauté d'offices, de prieres, de proceſſions, & d'autres ſemblables œuvres de ſurerogation. Elle fit ériger un autel & inſti-

tua une proceſſion tous les vingt-cinquiémes du mois, en l'honneur de l'enfant Jeſus. Elle obtint de l'Eveſque dioceſain la permiſſion d'expoſer le tres-ſaint Sacrement les jours de ſainte Anne & de ſaint Loüis dont elle portoit les noms, aux prieres de quarante-heures le dimanche de la quinquageſime & les deux jours ſuivans, aux ſolemnitez de l'aſſomption & de la nativité de la Vierge, comme auſſi aux feſtes de S. Benoiſt & de S. Bernard, qu'elle reveroit comme ſes peres.

Elle voulut outre cela qu'il y euſt tous les jours quelqu'une de ſes Religieuſes qui communiaſt, pour recommander à Noſtre Seigneur les beſoins generaux de ſa communauté. Sa devotion pour le ſaint Sacrifice de la meſſe eſtoit telle, que dans ſes plus grandes incommoditez, & meſme lorſqu'elle eſtoit dans les remedes, elle ne manquoit jamais de l'entendre. Et ſon exemple ſervoit ſur cela de regle à toute la maiſon.

X. Sa devotion à la Vierge.

Sa devotion envers la ſainte Vierge la porta de meſme à tout ce que la pieté la plus tendre & la plus reſpectueuſe peut inſpirer. Elle s'eſtoit miſe dés ſon enfance ſous la protection de cette Mere de Dieu, & n'entreprit jamais rien de conſiderable ſans implorer ſon aſſiſtance. Elle taſchoit de ménager pour toutes ſes filles la meſme protection, faiſant tomber autant qu'elle pouvoit, à quelqu'une des feſtes de la Vierge les ceremonies de leur veſture & de leur profeſſion. Elle officioit à toutes ſes feſtes, qu'elle fit de ſon temps ſolemniſer comme de premiere claſſe. Elle celebroit avec une devotion particuliere la feſte de la Conception, comme l'anniverſaire de la reforme de Monchy. Et pour conſacrer en quelque ſorte un évenement ſi memorable, elle prit en l'honneur de la ſainte Vierge une petite orpheline du village, âgée de deux ans, qu'elle fit élever dans le monaſtere, & qu'elle admit depuis

au nombre des ſœurs Converſes de ſon abbaye.

Elle inſtitua auſſi une proceſſion les premiers dimanches du mois, & introduiſit la couſtume de chanter tous les jours avant la meſſe conventuelle l'antienne *Sub tuum præſidium:* ce qui ſe pratique fort religieuſement. Dans les neceſſitez publiques, & ſur tout pendant ces fameuſes campagnes où le Roy à la teſte de ſes armées expoſoit ſa vie pour le bien de ſes peuples & la tranquillité de l'Eſtat, elle ne manquoit pas d'ordonner des prieres & des meſſes particulieres pour la proſperité des armes de ſa Majeſté & la conſervation de ſa perſonne ſacrée. Souvent elle faiſoit faire le pelerinage de Noſtre-Dame de Lieſſe, à trois lieuës de Laon.

Elle avoit fait placer dans le jardin de ſon monaſtere ſous une feüillée fort agreable, une image de la ſainte Vierge; & dans les heures de promenade elle y alloit faire ſa prie-

re avec ſa communauté, ſans que la pluye qui ſurvenoit quelquefois, luy fiſt obmettre ce devoir de pieté. Tous les ſoirs en ſe couchant elle recitoit le chapelet. En un mot ſon zele pour le culte de la Mere de Dieu n'eut point d'autres bornes que celles que preſcrit l'Egliſe meſme, pour ne pas égaler la Mere au Fils, & confondre en quelque ſorte la creature avec le createur.

XI. A S. Benoiſt & à S. Bernard.

Aprés la ſainte Vierge, les Saints qu'elle honora davantage, furent S. Benoiſt & S. Bernard, ſous la diſcipline deſquels elle s'eſtoit conſacrée à Dieu. Mais ſa devotion envers eux ne fut ny oiſive ny infructueuſe. Elle la fit plus conſiſter dans l'imitation de leurs vertus, que dans la contemplation de leur ſainteté & de leurs miracles. Elle eſtudia leur eſprit & ſe remplit tellement de leurs maximes, qu'on peut aſſeurer qu'elle les ſuivit d'auſſi prés qu'aucune Abbeſſe de ſon ſiecle. Elle prevenoit ordinairement leur feſte

par quelque exhortation vive & pathetique qu'elle faiſoit à ſes Religieuſes, pour les faire reſſouvenir qu'eſtant les enfans des Saints, elles devoient eſtre les heritieres de leurs vertus, & ne pas degenerer de la ſainteté de leurs peres. Dans ces ſaintes ſolemnitez ſa pieté ſembloit ſe renouveller, & prendre de nouveaux accroiſſemens.

XII. Son amour pour l'oraiſon.

Comme elle ſçavoit que l'oraiſon eſt le canal ordinaire par lequel Dieu diſtribuë ſes graces, elle faiſoit de ce ſaint exercice l'un de ſes principaux devoirs. Non ſeulement elle eſtoit aſſiduë à l'oraiſon publique qu'elle avoit eſtablie deux fois par jour en communauté, mais elle avoit encore ſes heures particulieres pour prier en ſecret. Et lorſqu'elle ſe preſentoit à Dieu, c'eſtoit avec le dégagement & la liberté d'une perſonne qui n'auroit eu d'autre affaire au monde; tant ſon eſprit eſtoit éloigné de la diſſipation & porté au recueillement. Se voyant chargée de

la conduite d'une communauté nombreuſe de vierges, elle ſe regardoit en meſme-temps comme chargée de leurs fautes & de tous leurs beſoins auprés du Seigneur. C'eſt pour cela qu'elle ne ceſſoit de ſolliciter ſes miſericordes ſur ſon cher troupeau. Et tant de fois humiliée aux pieds de ſon celeſte époux, peut-on douter qu'elle n'ait trouvé grace devant le throne de ſa divine majeſté; & que l'union & la paix qui ont tousjours regné, & qui regnent encore dans la communauté de Monchy, ne ſoient les fruits & la récompenſe des prieres de leur ſainte Abbeſſe?

XIII. Son humilité.

Son oraiſon eſtoit accompagnée d'humilité & de mortification, par où l'on peut juger des progrés qu'elle fit dans la vertu; puiſque c'eſt à ces deux caracteres qu'on doit reconnoiſtre la veritable devotion & la diſcerner de celle qui n'en a que le nom, & qui degenere toſt ou tard en orgueil ou en illuſion. Noſtre Abbeſſe ſe preſerva de ces deux écueils par

le ſoin qu'elle prit de s'exercer dans tout ce qui eſtoit capable de l'humilier & de la mortifier davantage. Pour cela elle pratiqua à la lettre le conſeil du Sage, qui veut que plus on eſt élevé en dignité, & plus on s'humilie en toutes choſes. Elle eſtoit ſi perſuadée de la verité de cette maxime, qu'elle regardoit comme un malheur d'eſtre né grand, & diſoit que les perſonnes de qualité apportoient deux pechez originels au monde ; l'orgueil de leur naiſſance les mettant dans une oppoſition preſque inſurmontable à l'humilité chreſtienne.

Eccli. 3. 20.

Pour l'Abbeſſe de Monchy, l'on peut dire qu'elle ſçeut ſi-bien vaincre cet obſtacle, que l'humilité ſembloit luy eſtre devenuë comme naturelle. Ses ſentimens, ſes entretiens, ſes manieres d'agir juſqu'à ſes habits, ſes regards, ſa démarche, le ton de ſa voix : tout reſpiroit l'humilité ſous un air noble & de qualité qui ne l'abandonna point. Elle

ne parloit jamais d'elle-meſme, & encore moins (ce qui eſt tres-rare) des avantages & des prerogatives de ſa famille. Lorſque M. d'Humieres ſon pere eut eſté fait Mareſchal de France en 1669. elle en receut la nouvelle avec une moderation au deſſus de ſon âge: ce qui ſurprit tous ceux qui en furent les témoins.

Le monde eſtoit desja tellement effacé de ſon cœur, qu'elle paroiſſoit inſenſible aux honneurs, aux dignitez & aux diſtinctions, c'eſt à dire à ce qui flatte le plus l'amour propre ſi oppoſé à l'humiliation. Lorſqu'elle eut eſté faite Abbeſſe, elle n'eut d'autre diſtinction que le rang & la preſeance, avec les marques ordinaires de ſa dignité, qu'elle ſe fuſt volontiers abſtenuë de porter, ſi elle n'avoit conſulté que ſa propre inclination. Dans tout le reſte, au refectoire, à l'infirmerie & ailleurs, elle n'eſtoit pas diſtinguée de la derniere des Sœurs. Quoyqu'il y euſt une Converſe deſtinée à luy rendre

les petits ſervices en ſa chambre, elle ſe rangeoit & s'ajuſtoit preſque tousjours elle-meſme ſans le ſecours de perſonne : & d'ailleurs elle avoit couſtume de charger cette meſme Sœur de tant d'autres occupations, qu'elle eſtoit bien moins pour elle que pour les autres. S'eſtant apperceuë que la queuë de ſon manteau de chœur eſtoit traiſnante, elle la fit couper, comme contraire à la ſimplicité & à la modeſtie religieuſe.

Elle ne pouvoit ſouffrir que ſes Filles affectaſſent en rien les airs & les manieres du monde dans leurs coëffures, dans leurs habits, dans leur démarche, ny en quoy que ce ſoit. On l'a veuë faire recommencer juſqu'à trois fois des lettres que de ſes Religieuſes écrivoient à leurs parens, ne les trouvant pas d'un ſtile aſſez ſimple & aſſez proportionné à l'humilité de leur profeſſion. Elle regardoit cette vertu non ſeulement comme le fondement de toutes les autres, mais encore comme l'ame

de

de la vie religieuſe, ainſi que l'appelle ſaint Bernard. C'eſt ce qui faiſoit qu'elle mettoit ſa gloire dans les exercices les plus humilians. Elle avoit couſtume de ſervir la communauté au refectoire toutes les feſtes de premiere claſſe. On la voyoit au travail (car elle ne vouloit pas que la communauté y allaſt ſans elle) la hotte ſur le dos & des ſabots aux pieds, comme une femme de journée. Elle continua long-temps de cuire le pain à ſon tour, avant qu'on en euſt chargé tout-à-fait les ſœurs Converſes. Mais d'écurer de la vaiſſelle & de faire la lexive, elle ne s'en diſpenſa jamais. Il n'y avoit rien de trop bas pour elle, quand il s'agiſſoit de donner l'exemple de l'humilité.

On ne peut auſſi attribuer qu'à l'amour de cette vertu, la pratique de s'accuſer de ſes fautes en chapitre & de ſe proſterner enſuite devant toute la communauté, les Novices meſmes & les Converſes preſentes. Pour juſtifier une action

qu'elle ſçavoit bien eſtre contre l'uſage general de l'Ordre, elle diſoit qu'il n'eſtoit pas juſte qu'elle ſeule fuſt privée du merite de l'humiliation, & qu'eſtant encore plus expoſée que les autres à faire des fautes, elle devoit auſſi profiter des occaſions de les reparer. Elle continua cette pratique pendant quelques années, juſqu'à ce que ſes Directeurs l'obligerent pour de bonnes raiſons, de l'interrompre. En compenſation elle chargea l'une de ſes Religieuſes de luy declarer toutes les penſées qu'elle pourroit former contre ſa conduite. Et l'Abbeſſe l'écouta avec une humilité qui édifia tousjours celle à qui elle avoit donné cette commiſſion.

Aprés cela l'on ne peut douter qu'un cœur auſſi humble & auſſi ennemy du faſte & de la vanité, ne ſouffriſt extremement dans la propoſition que la Mareſchale ſa mere luy fit de ſe laiſſer peindre. Quelque déference que l'Abbeſſe ſa fille

euſt d'ailleurs pour tout ce qui venoit de ſa part, elle ne pouvoit ſe reſoudre de la ſatisfaire ſur ce point. Aprés m'eſtre couverte d'un voile, diſoit-elle, il me ſieroit mal de me donner en évidence aux yeux du monde. Si ce n'eſt pas un ſujet de vanité pour moy, ou pour ceux qui veulent avoir mon portrait ; du moins eſt-ce une choſe fort inutile : & cela ſuffit pour m'en diſpenſer. Elle demeura ainſi pluſieurs années à refuſer conſtamment ce que l'on deſiroit d'elle. Mais ſes Religieuſes ayant joint leurs prieres aux inſtances reïterées de la Mareſchale, l'Abbeſſe ceda enfin dans l'apprehenſion qu'une plus longue reſiſtance n'alteraſt la paix qu'elle eſtoit obligée de preferer. Il eſt vray que s'eſtant laiſſée peindre dans une diſpoſition ſi peu volontaire de ſa part, le peintre ne put d'abord reüſſir. On en fit venir un ſecond plus habile, qui malgré ſes ſoins n'a pû attraper une parfaite reſſemblance de ſon origi-

nal, à cauſe de cet air contraint que cette humble Abbeſſe apporta dans toute cette action.

XIV. Sa mortification.

Quant à l'eſprit de mortification, l'on peut dire qu'elle l'eut dans un degré éminent, & qui paſſoit la meſure ordinaire de ſon ſexe. Ces paroles de Jeſus-Chriſt : *Si quelqu'un veut venir aprés moy, qu'il renonce à ſoy-meſme, qu'il porte ſa croix chaque jour & qu'il me ſuive* ; & ces autres du grand Apoſtre : *Ceux qui ſont à Jeſus-Chriſt, ont crucifié leur chair avec tous ſes mauvais deſirs*, eſtoient gravées profondement dans ſon cœur : ce qui faiſoit qu'elle eſtoit perpetuellement en garde contre l'impreſſion de ſes ſens, pour ne leur accorder, de tout ce qui peut plaire, que ce qui eſt preciſement neceſſaire pour ſouſtenir & conſerver la vie ſuivant la maxime de ſaint Auguſtin. Encore cette pieuſe Abbeſſe a-t-elle donné lieu de croire qu'elle avoit ſouvent outrepaſſé cette regle.

Luc. 9. 23.

Gal. 5. 24.

Epiſt. 95. ad Paulin. n. 6.

En effet tous ceux qui l'ont connuë, conviennent que ſes auſteritez luy ont de beaucoup abregé les jours. Elle avoit pour ſon corps autant de dureté, que les gens du monde ont pour le leur d'indulgence & de ménagement. N'ayant pû empeſcher la Mareſchale ſa mere de luy faire lambriſſer une chambre à cheminée, elle ne s'y retiroit que pour ſe coucher. Elle paſſoit toute la journée dans une cellule du dortoir commun expoſée au nord, ſans feu, & le plus ſouvent à genoux ſur le carreau. Sa penitence ſembloit l'avoir renduë inſenſible aux froids les plus piquans & les plus afpres. Elle ne porta jamais de gants : elle ne ſe chauffa jamais aprés matines, quoyque toute ſa communauté le fiſt par ſon ordre. Le reſte du jour elle approchoit rarement du feu. Et lorſque ſes Filles la prioient de moderer en cela ſon auſterité, elle ſe contentoit de leur répondre qu'il falloit endurer patiemment la rigueur

des saisons, entrer pour cela comme pour tout le reste, dans l'ordre de la providence ; & que ces sortes de penitences estoient souvent plus agreables à Dieu, que celles qui viennent de nostre choix. Elle ne croyoit jamais en faire assez, bien qu'elle en fist tousjours trop au gré de ceux qui prenoient quelque interest à sa santé.

Et veritablement l'on n'avancera rien que de vray, quand on dira que ses travaux furent excessifs. Dans la distribution des ouvrages qu'elle marquoit pour le travail commun, elle avoit coustume de se reserver tout ce qu'il y avoit de plus rude & de plus penible. Elle travailloit au jardin, à la boulangerie, à la cuisine, épluchoit les herbes, portoit des pierres, chargeoit le bois, faisoit la lexive & les autres gros ouvrages ausquels l'on n'employe d'ordinaire que des sœurs Converses dans la pluspart des autres monasteres. En caresme & en advent elle redoubloit

ſes travaux, & s'épargnoit ſi peu, qu'elle en revenoit ſouvent toute en nage. On l'a veuë au ſortir de la lexive les mains en ſang; juſques-là qu'une fois l'on crut qu'elle en perdroit un doigt. La fievre ſe joignit à l'inflammation de la playe; & l'on fut obligé d'y travailler pendant un hyver entier. A la derniere lexive où elle s'eſt trouvée peu avant la maladie dont elle eſt morte, une Religieuſe qui travailloit avec elle, luy faiſant remarquer qu'elle avoit les mains écorchées, la ſupplia de diſcontinuer: hé bon Dieu, répondit froidement l'Abbeſſe, peut-on faire attention à ſi peu de choſe! & ne quitta point.

A Monchy à l'une des extremitez du clos qui eſt fort ſpacieux, il y a un pré que les Religieuſes font valoir par leurs mains. Elles font elles-meſmes les foins aux deux ſaiſons d'eſté & d'automne. Sur quoy je ne puis m'empeſcher de rapporter icy ce qui ſe lit dans la vie de

Lib. 1. cap. 4. ſaint Bernard leur Pere, qui voyant ſes Freres occupez à faire la moiſſon, demanda à Dieu avec tant d'inſtance l'adreſſe de pouvoir ſcier les bleds, que ſa priere fut exaucée. Les Religieuſes de Monchy ſemblent avoir voulu ſuivre ce modele, dont on voit encore d'autres exemples dans quelques abbayes reformées de l'Ordre de Ciſteaux.

Noſtre fervente Abbeſſe ſe portoit à ce travail avec un zele digne d'admiration. Le privilege que luy donnoit ſa dignité, eſtoit de pouvoir le continuer plus long-temps que les autres. L'année qui a precedé celle de ſa mort, elle s'occupa à cet exercice champeſtre avec tant de ferveur, qu'il ſembloit qu'elle ſe haſtaſt de mettre le comble à ſa penitence. C'eſt tout dire qu'elle ne ſe donnoit aucun relaſche, pendant qu'elle prenoit grand ſoin de ne pas trop fatiguer ſa communauté.

Au mois de juillet que les chaleurs ſont plus grandes, l'excés du

travail la fit tomber dans une telle foibleſſe, qu'elle avoit peine à ſe ſouſtenir; ce qui ne put l'empeſcher de retourner à ſon premier exercice, dés qu'elle ſe fut trouvée un peu mieux, ne pouvant ſouffrir qu'on attribuaſt ſes incommoditez à ſes grands travaux, qu'elle regardoit tousjours comme peu de choſe en comparaiſon de ſes obligations. Au mois d'octobre enſuivant elle les augmenta de beaucoup: au lieu de deux ou trois heures qu'elle paſſoit d'ordinaire à faire les foins, elle y employa les journées entieres avec une partie de ſa communauté. Elle partoit à huit heures du matin pour aller aux prez, & ne retournoit qu'à ſept heures du ſoir au monaſtere, où elle avoit laiſſé huit Religieuſes pour faire le ſervice du chœur. Les autres qui eſtoient aux champs avec l'Abbeſſe, recitoient l'Office aux heures dans l'endroit où elles ſe trouvoient, comme l'ordonne S. Benoiſt par ſa regle. Pendant prés d'une

Reg. cap. 50.

ſemaine que dura cette recolte, l'Abbeſſe ſouffrit infiniment, ſoit des roſées du matin, ſoit des pluyes frequentes; deſorte qu'elle paſſa preſque tout ce temps les pieds dans l'eau. Rien ne luy paroiſſoit trop dur, pour contenter l'envie qu'elle avoit d'imiter les Saints, & de crucifier ſa chair à leur exemple.

Elle avoit couſtume d'adoucir la rigueur de ſes travaux manuels par le chant ou par la recitation des pſeaumes, & conſeilloit à ſes Religieuſes d'en faire de meſme. Les jours qu'elle faiſoit balayer le monaſtere, elle ſe reſervoit d'ordinaire les endroits les plus voiſins de l'Egliſe par devotion. Un de ces jours-là que la communauté aprés le travail ordinaire avoit eſté obligée d'aller cueillir les fruits de l'enclos, l'Abbeſſe s'y trouva la premiere, & y reſta plus long-temps que les autres ſelon ſa couſtume. Deux jeunes Religieuſes cependant la voyant fatiguée, balayerent le lieu qu'elle s'eſ-

toit reſervé. Sur la fin du jour elle revint le balay à la main à ſon premier ouvrage ; mais le trouvant fait, elle n'en fut pas contente, & elle dit aux deux Religieuſes qui l'avoient prevenuë : mes Sœurs, vous n'irez pas à matines, car vous avez trop travaillé : vous avez fait voſtre ouvrage & celuy des autres. Elles la prierent à genoux de leur permettre d'y aller ; mais elle n'y voulut point conſentir. Cette ſeule action, quelque petite qu'elle paroiſſe, ſuffit pour faire entrevoir la ſimplicité, l'innocence, & la charité qui regnent dans cette ſainte maiſon.

La mortification de l'Abbeſſe de Monchy eſtoit generale, & s'étendoit à toutes les actions de ſa vie. Elle dormoit & mangeoit ſi peu, qu'on avoit peine à comprendre comment elle pouvoit ſupporter les travaux & les autres fatigues de la journée. Quoyque le plus ſouvent elle ne ſe couchaſt qu'à dix & onze heures du ſoir, & quelquefois plus

tard, elle ne laiſſoit pas de ſe trouver des premieres à matines à deux heures aprés minuit. Pour peu qu'elle eut de ſanté, elle n'y manqua jamais. On l'y a veuë pluſieurs fois avec des fluxions, de gros rhumes, ou d'autres incommoditez de teſte & d'eſtomach; en un mot dans un eſtat où elle n'auroit jamais permis à aucune de ſes Religieuſes d'y aſſiſter. Lorſque ſes infirmitez eſtoient trop conſiderables pour luy permettre de ſe lever pour l'Office de la nuit, elle ſe faiſoit éveiller à quatre ou cinq heures du matin au plus tard. Elle aimoit mieux ſe retrancher du neceſſaire, que de courre riſque de s'accorder le ſuperflu.

Pour ſes repas, c'eſtoit la frugalité meſme. Elle mangeoit en communauté, & de tout indifferemment, quelque repugnance qu'elle euſt naturellement pour certaines choſes. C'eſtoit des œufs, du lait, des herbes, des legumes pour l'ordinaire, & rarement du poiſſon. Elle jeuſ-

noit regulierement depuis la sainte-Croix jusqu'à pasques, comme l'ordonne la regle. Bien loin de prendre quelque dispense, elle ne souffroit pas qu'on luy servist rien de particulier ; & il fut impossible de luy faire seulement accepter un œuf frais d'extraordinaire, quelque instance qu'on luy fist. S'il arrivoit qu'on mist devant elle au refectoire des fruits nouveaux, elle n'y touchoit pas, à moins qu'il n'y en eust suffisamment pour toute la communauté ; mais elle les envoyoit quelquefois à l'infirmerie pour les convalescentes. *Cap.* 41.

A la fin de son dernier caresme, elle fut ataquée d'une fluxion sur les yeux si cuisante, qu'elle luy osta le sommeil pendant plusieurs nuits de suite. Avec tout ce qu'on put luy dire pour la porter à diminuer de la rigueur du jeusne, des veilles, & de ses autres austeritez, on ne gagna rien. Elle acheva le caresme sans rien relascher de sa penitence,

Elle attendit meſme que la ſemaine de paſque fuſt paſſée pour ſe faire ſaigner, & prendre les autres remedes neceſſaires. Dans ſes autres infirmitez elle parut tousjours plus diſpoſée à diminuer ſes maux, qu'à les exagerer ou à s'en plaindre. Elle les cachoit meſme, tant qu'elle pouvoit les porter ſans qu'on s'en apperceuſt. Il n'eſt pas permis de douter du peu d'attention qu'elle y faiſoit, aprés ce qui ſe paſſa dans une occaſion que je vais rapporter.

Elle ſe trouva un jour dans un eſtat de langueur, qui faiſoit beaucoup craindre. On appella le medecin pour en ſçavoir la cauſe & y apporter les ſecours convenables. Le medecin l'ayant veuë, luy demanda ſi elle n'avoit pas les jambes enflées. L'Abbeſſe répondit ſimplement qu'elle n'en ſçavoit rien; & cependant on les trouva d'une groſſeur ſi viſible, qu'on fut fort ſurpris de voir qu'elle ne s'en fuſt pas encore apperceuë. C'eſt que dans la verité elle eſtoit détachée d'elle-

meſme à un point, que les ames qui tiennent beaucoup à la terre, ont peine à concevoir.

Pour remedier à ſa fluxion ſur les yeux dont nous venons de parler, les medecins luy conſeillerent l'uſage du tabac. Pluſieurs perſonnes pour l'y reſoudre, l'aſſeurerent que c'eſtoit un remede abſolument neceſſaire à la conſervation de ſa veuë. Mais comme elle avoit tousjours apprehendé, ſaine ou malade, de ſe conformer en quoy que ce ſoit aux manieres du ſiecle, elle proteſta qu'elle n'uſeroit jamais d'un tel remede, quand bien meſme ſa vie en dépendroit. Que cet exemple condamne de jeunes perſonnes, qui ſans aucun veritable beſoin, mais par pur amuſement & pour ſuivre la mode, prennent aujourd'huy du tabac en profuſion; & qui pis eſt, le fument avec autant de licence, que ſi la pudeur du ſexe ne leur en avoit jamais interdit l'uſage!

Il faut ajouſter à toutes les auſte-

ritez que nous venons de rapporter de feuë Mᵉ d'Humieres, que le cilice, la haire, les ceintures de crin & de fer estoient pour elle des pratiques familieres, qu'elle se donnoit souvent de rudes disciplines, & qu'elle porta long-temps sur son estomach une petite croix à pointes de fer, que l'on jugea avoir beaucoup interessé sa santé.

Que si à tous ces traitemens rigoureux l'on veut joindre toutes les mortifications interieures, les contradictions, les injustices, les médisances, les sacrifices cachez de sa propre volonté en mille & mille occasions ; toutes ces perplexitez qui agitent sans cesse quiconque veille sur la conduite d'autruy, selon la remarque de saint Augustin ; en un mot ses propres foiblesses & toutes les imperfections de ses Filles, on ne pourra disconvenir que sa vie n'ait esté une mortification continuelle, & qu'elle a pû dire avec saint Paulin : *La mort de Jesus-Christ a fait icy-bas mon partage.*

Ep. 95. n. 2.

Portio nostra mors Christi est. Ibid. Epist. 94. n. 5.

LA

LA VIE
DE
MADAME
D'HUMIERES,
ABBESSE ET REFORMATRICE
de l'Abbaye de Monchy de
l'Ordre de Ciſteaux.

LIVRE TROISIE'ME.

COMME l'Abbeſſe de Monchy avoit une haute idée du gouvernement des ames, elle ne s'eſtoit chargée qu'avec peine de la conduite d'autruy. Elle

I. Son talent pour gagner les ames à Dieu.

ſentoit de plus en plus le poids de ſes obligations ; & quand elle les oppoſoit à ſa foibleſſe, elle demeuroit ſi penetrée de la crainte des jugemens de Dieu, que dans l'apprehenſion de ne pas répondre à toute la ſainteté de ſa vocation, on l'entendit ſouvent ſoupirer la nuit & le jour, en repetant ces paroles ſi terribles pour les paſteurs ; *Ame pour ame.* Son unique reſſource alors eſtoit de ſuivre le conſeil de l'Apoſtre S. Pierre, lorſqu'il dit : *Humiliez-vous profondement ſous la main puiſſante de Dieu... jettant dans ſon ſein toutes vos inquietudes, parce qu'il a ſoin de vous.*

1. Pet. 5. 6.

Veritablement Dieu qui ne manque jamais aux ames humbles & fideles, la ſouſtint & la conduiſit comme par la main dans toute la ſuite de ſa vie. Il luy donna ſur tout le talent ſi rare de gagner les ames. Tous ceux qui l'ont mieux connuë, ont admiré en elle ce talent : & la pluſpart des Religieuſes qu'elle a laiſſées à Monchy, reconnoiſſent en-

core aujourd'huy qu'aprés Dieu, elles luy ſont redevables plus qu'à perſonne de leur vocation. Il eſt vray qu'il n'y avoit point de peines & de ſoins qu'elle ne priſt pour rendre ſon miniſtere utile. Dés qu'elle avoit admis une fille au noviciat (ce qu'elle ne faiſoit par aucune veuë d'intereſt ou de conſideration humaine) elle entroit dans tout le détail de ſa conduite : elle en eſtudioit l'eſprit, l'humeur, le caractere, les inclinations, les penchans, & n'oublioit rien pour la connoiſtre à fond.

Quoyqu'il y euſt une maiſtreſſe & ſous-maiſtreſſe des Novices, qui luy rendoient un compte fidele de ce qui ſe paſſoit au noviciat, elle viſitoit elle-meſme ſouvent les Novices, pour ſonder leurs diſpoſitions, les former à l'oraiſon, les inſtruire des devoirs, des avantages & des difficultez de l'eſtat qu'elles vouloient embraſſer. Elle eſtabliſſoit ce qu'elle leur diſoit, ſur les grands

principes du christianisme, qui doivent servir de principaux fondemens à toutes les vertus religieuses. Elle se mesloit quelquefois dans leurs conversations d'aprés les repas, où elle leur laissoit tousjours une liberté honneste sans les gesner le moins du monde. Et comme c'est dans ces occasions que l'esprit & l'humeur se développent d'ordinaire davantage, c'estoit aussi là qu'elle apprenoit à les mieux connoistre. S'il s'agissoit d'admettre quelqu'une de ses parentes au noviciat, elle luy declaroit par avance qu'elle ne devoit s'attendre à aucune distinction de sa part; & que si elle la distinguoit en quelque chose, ce seroit de l'humilier plus qu'une autre: à quoy elle ne manquoit pas. Voila quel estoit chez elle le privilege de la chair & du sang.

Lorsqu'elle s'estoit une fois asseurée de la bonne vocation d'un sujet, rien ne l'empeschoit de l'admettre à profession; ny disgrace de

corps, ny foibleſſe de temperament, ny meſme defaut de ſanté. Elle diſoit que la diſcretion qui regne dans la regle de S. Benoiſt, la rend proportionnée à toutes ſortes de perſonnes. Une bonne volonté, un grand deſir de ſervir Dieu & de faire ſon ſalut dans la pratique de la penitence, eſtoient les meilleurs titres pour eſtre receuë à Monchy.

Elle ne pretendoit pas non plus que pour eſtre admiſe à profeſſion, une Novice duſt eſtre ſans defaut. Et ſi elle voyoit que ſa communauté balançaſt trop & euſt peine à paſſer ſur des imperfections moins eſſentielles de quelque Novice, elle leur diſoit comme Jeſus-Chriſt fit aux Juifs: que celle de vous qui eſt ſans defaut, jette la premiere la pierre contre elle. *Joan. 8. 7.* Elle leur faiſoit voir enſuite que S. Benoiſt n'exige pas des Novices une perfection acquiſe, mais un grand deſir de la perfection.

A parler generalement, elle avoit beaucoup de peine à ne pas admettre

une Novice à profession. Je sçay, disoit-elle souvent, qu'on dit que je suis trop facile à recevoir toutes sortes de sujets, & que je ne veux renvoyer personne. Il est vray que je ne puis me resoudre à mettre une ame pour qui Jesus-Christ a versé tout son sang, en danger de se perdre, en la renvoyant dans le monde.

II. Son desintereſſemẽt. A l'égard du temporel, soit dot, soit pension, c'estoit dont elle se mettoit le moins en peine. Jamais desintereſſement ne fut comparable au sien. Elle receut plusieurs Religieuses gratuitement; & au regard des autres, elle prenoit ce que les parens pouvoient ou vouloient donner sans composition & sans contract. Il n'y eut gueres de monasteres où les dotes fussent plus modiques, n'allant pas d'ordinaire à mille écus. Encore est-il arrivé plusieurs fois que les parens de quelques Religieuses n'ayant pû en donner qu'une partie, elle ne voulut jamais qu'on les

preſſaſt pour le reſte. Et elle eſtoit ſi deſintereſſée dans ſon deſintereſſement meſme, qu'elle ne s'en faiſoit tenir aucun compte par celles qu'elle avoit le plus obligées. Il s'eſt veu des filles faire profeſſion ſans que les parens qui eſtoient preſens, euſſent entendu parler de dot : ce qui les remplit d'admiration & d'édification tout enſemble.

L'Abbeſſe de Monchy défendit encore tres-expreſſement aux Officieres de rien exiger pour preſent d'égliſe, pour feſtin & autres frais que la cupidité des communautez, qui eſt preſque tousjours aux priſes avec l'avarice des parens, fait d'ordinaire monter bien haut. Ceux qui prenoient intereſt aux affaires du monaſtere, blaſmoient quelquefois l'Abbeſſe comme trop liberale dans ces rencontres. Ils ne manquoient pas de pretextes ny de raiſons. Ils luy repreſentoient que ſa maiſon n'eſtant ny riche ny baſtie, avoit plus beſoin de ſecours que beaucoup

d'autres ; qu'elle devoit prendre garde de la ſurcharger, ou du moins s'en tenir à l'ordonnance de ſon Eveſque, qui avoit fixé les dotes des Religieuſes de Monchy à mille écus. Mais elle leur fermoit tout d'un coup la bouche par ces paroles qui
Luc. 12. 31. faiſoient ſa regle : *Cherchez premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice, & vous aurez tout cela pardeſſus.*

Elle demandoit le meſme détachement dans ſes Filles. Elle ne pouvoit ſouffrir qu'aucune parlaſt de ce qu'elle avoit apporté de bien au monaſtere : & il s'en eſt trouvé qui ont ſi-bien profité de ſon exemple & de ſes inſtructions, que dix ans aprés leur profeſſion, elles ignoroient encore ce qu'elles avoient donné. Elles eſtoient toutes traitées également, ſans que leur Abbeſſe ait jamais eu d'autre égard qu'au beſoin particulier de chacune. Elle eſtoit ſi éloignée de faire paroiſtre la moindre diſtinction pour celles qui avoient apporté davantage à leur profeſſion,

qu'au contraire il ſembloit qu'elle s'attachaſt pluſtoſt à prévenir celles qu'elle avoit receuës gratuitement, pour leur oſter toute penſée qu'elle y fiſt la moindre attention, & dans la crainte où elle eſtoit qu'elles ne fuſſent pas auſſi libres que les autres à demander leurs beſoins.

III. Sa direction.

Aprés la profeſſion elle avoit couſtume de laiſſer les jeunes profeſſes trois ou quatre ans au noviciat, comme il ſe pratique dans les maiſons les plus regulieres. Pendant cet eſpace de temps elle cultivoit leur interieur comme auparavant, ſans toutefois geſner perſonne, ny vouloir dominer ſur les conſciences. Mais la pluſpart des Religieuſes ſe trouvoient ſi-bien de ſa conduite & ſi aſſeurées de la fidelité du ſecret, qu'elles ne cherchoient point d'autre direction que la ſienne. Elles trouvoient tant de lumiere & d'onction dans ſes avis, qu'elles s'y abandonnoient volontiers. Et en effet il eſtoit difficile de l'entretenir confi-

demment & ne pas reſſentir quelque choſe de cette pieté & de cette joye ſainte dont ſon cœur eſtoit rempli.

Quelque occupée qu'elle puſt eſtre, on la trouvoit tousjours preſte à écouter tout le monde ſans paroiſtre importunée de perſonne. Elle ne meſuroit jamais le temps : elle en prenoit ſouvent ſur ſon ſommeil : ce qu'elle faiſoit avec une bonté & une charité tousjours égales. Et lorſque quelqu'une de ſes Filles luy témoignoit ſa ſurpriſe de la facilité avec laquelle elle quittoit tout, pour ſe donner à celles qui avoient beſoin de ſon ſecours ; Je ne plains point mon temps, diſoit-elle ; je me trouve trop bien recompenſée des peines que je me donne pour voſtre perfection ; ſur tout quand je vois que vous en profitez. Elle avoit ſouvent dans la bouche ce que diſoit ſainte Thereſe ; qu'il ne faut qu'une aprés-dinée pour former & compoſer l'exterieur d'une Religieuſe ; mais

que pour perfectionner ſon interieur, il ne faut pas moins que toute la vie.

Si quelque Religieuſe de Monchy avoit de la peine à s'ouvrir à ſon Abbeſſe (car toutes n'eſtoient pas aſſez parfaites pour vaincre cette repugnance naturelle) elle n'en eſtoit ny jalouſe ny inquiete. Il m'importe peu, diſoit-elle, qu'on s'ouvre à moy ou à un autre, pourveu que je ſois aſſeurée que l'on eſt dans les diſpoſitions où doit eſtre une bonne Religieuſe.

L'une de celles qui luy avoient tousjours marqué plus de confiance & d'ouverture, ſe retira peu à peu de ſa direction. Elle ne fut pas long-temps à s'en repentir: elle ſentit bien-toſt le tort qu'elle s'eſtoit fait à elle-meſme par cet éloignement. Dieu la toucha, & elle alla ſe jetter aux pieds de ſa Superieure, luy avoüa ſa faute, & la ſupplia d'oublier le paſſé. L'Abbeſſe la receut avec ſa bonté ordinaire, & prit de là occaſion de luy faire appercevoir ſes déran-

gemens pendant cette eſpece d'abſence. Elle luy dit : ce n'eſt pas que je veüille vous oſter la liberté de conſcience : mais comme voſtre Superieure, je me trouve chargée de voſtre ame devant Dieu.

Elle luy fit enſuite remarquer que les rapports des inferieures à leur ſuperieure doivent s'étendre à quelque choſe de plus que le temporel ; que ce n'eſtoit reconnoiſtre une Abbeſſe qu'à demy, ſi l'on ſe contentoit des ſoumiſſions & des déferences exterieures, & qu'elle avoit tousjours oüy dire que le lait de la mere eſtoit plus naturel à l'enfant, que celuy de la nourrice. A quoy elle adjouſta, conſultez la regle de ſaint Benoiſt, ou pluſtoſt interrogez-vous vous-meſme ; j'en appelle à voſtre propre cœur. Ce n'eſt pas, continua-t-elle, que je ſois curieuſe de ſçavoir vos pechez : je ne veux point entreprendre ſur le miniſtere des Confeſſeurs ; mais je ſuis obligée de ſçavoir vos diſpoſitions ; & les perſonnes qui

vous voyent agir, vous connoiſſent beaucoup mieux, & ſont bien plus propres à vous donner les avis convenables, que celles à qui vous ne faites que de les dire comme en paſſant. La Religieuſe profita ſi-bien de ſa faute, qu'elle demeura depuis invinciblement attachée à la direction de ſon Abbeſſe.

Une autre Religieuſe luy ayant témoigné qu'elle vouloit avoir en elle une confiance entiere ; ſerez-vous, luy dit auſſi-toſt l'Abbeſſe, à l'épreuve des manieres froides & rebutantes que vous trouverez en moy ? car vous pourrez bien ne me pas tousjours trouver également diſpoſée à vous recevoir comme vous le ſouhaiterez. Elle ſentoit en elle ces viciſſitudes ; ce qui ſervoit à l'humilier devant Dieu, quoy que les autres ne s'en apperceuſſent preſque pas, ſur tout les dernieres années de ſa vie. Elle diſoit à celles qu'elle conduiſoit, qu'elle eſtoit un miroir qui ne flattoit point, & qu'elle diſoit

tousjours la verité independamment de ce que l'amour propre pouvoit en ſouffrir.

Comme elle eſtoit fort éclairée dans les voyes de la perfection, elle n'apprehendoit rien tant pour les jeunes Religieuſes que l'eſprit de vanité & de preſomption. Elle ſçavoit que ces vices ſont d'autant plus dangereux, qu'ils ſont plus ſpirituels & plus cachez; & qu'ils ſont capables d'arreſter tout court un merite encore naiſſant. C'eſt pour cela qu'elle humilioit plus volontiers celles en qui elle remarquoit quelque talent, dans l'apprehenſion qu'elles ne s'enflaſſent d'orgueil, & n'en priſſent un ſujet de mépriſer les autres.

Quelques perſonnes de grande conſideration dans le monde, touchées du merite perſonnel d'une jeune Religieuſe de Monchy, l'avoient un jour exaltée ſans meſure. L'Abbeſſe l'ayant ſceu, entra dans une veritable inquietude. Voila, dit-elle, comme l'on gaſte les bons ſu-

jets. Elle va croire valoir quelque choſe, qu'elle n'aura pas ſeulement l'ombre de la vertu. En general l'Abbeſſe de Monchy n'aimoit pas qu'on loüaſt les bonnes qualitez, ny qu'on blaſmaſt les foibleſſes des perſonnes en leur preſence. Elle eſtoit de plus convaincuë que tous les talens du monde ne ſont eſtimables, qu'autant qu'ils ſont accompagnez de la vertu, & que pour les employs ordinaires des maiſons religieuſes, une capacité mediocre jointe à l'humilité & à la douceur, vaut beaucoup mieux qu'un talent rare dépourvû de ces vertus.

IV. Sa conduite touchãt l'uſage des Sacremens.

La conduite que tenoit noſtre pieuſe Abbeſſe au regard de l'uſage des Sacremens, & principalement de la ſainte Euchariſtie, répondoit aſſez au ſentiment de S. Auguſtin; qui eſtoit de ne blaſmer ny ceux qui s'en abſtiennent quelquefois par reſpect, ny ceux auſſi qui s'en approchent plus ſouvent par remede; pourveu que les uns & les autres ſoient

Epiſt. 54. n. 4.

exempts des pechez qui excluënt par eux-meſmes de la ſainte table. Elle penchoit meſme plus du coſté des derniers : & c'eſt ce qui luy faiſoit conſeiller la communion frequente à ſes Religieuſes. Elle communioit elle-meſme deux & trois fois par ſemaine, & quelquefois plus ſouvent ; tousjours dans des ſentimens qui marquoient bien que ſa familiarité, pour ainſi dire, avec les ſaints myſteres, ne diminuoit en rien la veneration profonde qu'on doit avoir pour un ſi grand don.

Lorſque ſes Filles venoient la prier de les diſpenſer de la ſainte table ſous ombre qu'elles eſtoient trop imparfaites, qu'elles ne faiſoient aucun progrés dans la vertu, ou qu'elles ne ſe ſentoient ny aſſez de ferveur ny aſſez de fidelité pour approcher ſouvent d'un ſi divin ſacrement ; elle ne ſe rendoit pas tousjours à leurs inſtances : mais elle leur répondoit : En ſerez-vous plus fortes & plus fideles, lorſque vous vous ſerez éloi-

gnées

gnées de celuy qui eſt toute la force & la vie de l'ame? N'eſt-il pas à craindre que vous n'en deveniez encore plus foibles? Eſt-ce le moyen de ſe ranimer que de ſe priver de Jeſus-Chriſt, qui ne ſe donne à nous que pour allumer le feu de ſon amour dans nos cœurs? Ne devons-nous pas tout attendre de ſa preſence dans nous? Et par de telles & ſemblables réponſes, tantoſt elle excitoit la ferveur des tiedes, tantoſt elle raſſeuroit la timidité des ſcrupuleuſes & des puſillanimes.

Elle eſtoit ſi perſuadée que la ſainte communion eſt le veritable threſor des ames Religieuſes (comme elle l'appelloit) que lorſqu'on la preſſoit de permettre que l'on s'en abſtint par le ſentiment d'une crainte reſpectueuſe, elle répondoit ſouvent que l'amour devoit l'emporter ſur la crainte. Nous ne ſommes pas capables, adjouſtoit-elle, avec tous nos efforts, de nous en approcher jamais d'une maniere digne de Jeſus-

Christ: mais il connoist nostre foiblesse; il ne demande que ce que nous pouvons; nous devons esperer de sa misericorde qu'il fera le reste.

Une Religieuse luy ayant proposée à l'entrée d'un caresme de passer tout ce saint temps privée de la sainte communion en esprit de penitence, à l'imitation de quelques Saints qui en avoient usé ainsi, elle luy répondit fort sagement: si vous faisiez les actions extraordinaires que les Saints ont faites, vous vous croiriez aussi sainte qu'eux, & le demon se serviroit de cette pensée pour vous tenter d'orgueil & de vanité. Les Saints estoient plus forts que nous ne sommes, & se soustenoient par d'autres moyens. Pour nous, nous devons communier souvent, non parce que nous sommes saintes, mais parce que nous sommes foibles. Ce sont les malades qui ont besoin de medecin.

Elle ne s'expliquoit pas de mesme à celles qui avoient blessé en quel-

que choſe la charité, ou peché contre l'humilité. Elle conſentoit & ordonnoit meſme quelquefois que l'on differaſt dans ces occaſions qui eſtoient rares, à s'approcher de la ſainte table, juſqu'à ce qu'on euſt ſatisfait à Dieu & au prochain par l'humiliation.

C'eſtoit encore l'une des pratiques de l'Abbeſſe de Monchy, d'entrer en compte avec ſes Filles à la fin de l'advent & du careſme, pour ſçavoir quelle victoire elles avoient remportées ſur elles-meſmes, leur progrés dans la vertu, & les principaux actes de patience & d'humilité qu'elles avoient fait. Elle diſtribuoit elle-meſme les livres qu'on devoit lire en ce ſaint temps, conformement à la regle, & ne vouloit pas *Cap.* 48. dans le reſte de l'année qu'elles en euſſent d'autres que de ſa main.

A l'égard des confeſſions, cette vigilante Abbeſſe avoit couſtume de faire venir des Confeſſeurs extraordinaires dans les temps marquez par

le ſaint Concile de Trente, & meſme dans d'autres temps, quand il eſtoit neceſſaire. Elle n'eſtoit ſur cet article ny trop indulgente ny trop difficile; mais en cela, comme en tout le reſte, elle uſoit d'une ſage condeſcendance, eſtant d'un caractere d'eſprit à ne donner dans aucun excés. Son unique embarras eſtoit de trouver des Confeſſeurs ſeurs & éclairez, auſquels elle puſt confier la direction de ſes Filles.

V. Ses inſtructions publiques.

Elle eſtoit ſi occupée de tout ce qui pouvoit contribuer à leur perfection, qu'elle ſembloit ne penſer à autre choſe. Auſſi en faiſoit-elle ſon capital, & n'avoit accepté la ſuperiorité qu'à cette unique fin, de pouvoir procurer le ſalut des ames par tous les moyens que la providence luy ouvriroit. Je vous aſſeure, leur diſoit-elle un jour, que dans toutes mes lectures j'ay vos beſoins auſſi preſens que les miens.

Dans les commencemens qu'elle fut Abbeſſe, le Prieur de ſaint-Cor-

neille de Compiegne luy perſuada de s'accouſtumer à parler en public, & de faire elle-meſme des exhortations à ſes Filles en chapitre. Elle le fit, & y reüſſit au-delà de ce qu'on pouvoit raiſonnablement attendre d'une fille qui n'avoit point eſté cultivée. Comme elle eſtoit pleine des veritez de la religion & des maximes de ſon eſtat, qu'elle puiſoit ſans ceſſe dans les ſaintes lectures, elle s'expliquoit avec facilité & avec force. Et puiſque ſelon la premiere regle des maiſtres de l'éloquence, il faut eſtre ſoy-meſme ſaiſi des paſſions qu'on veut faire naiſtre dans les autres, faut-il s'eſtonner ſi eſtant autant penetrée qu'elle eſtoit, de l'étenduë de ſes devoirs, elle touchoit quelquefois ſes Religieuſes juſqu'à leur faire répandre des larmes? Ses mouvemens eſtoient pathetiques, parce qu'ils eſtoient ſinceres. On voit encore par quelques fragmens qui ſont reſtez de ſes diſcours publics, l'impreſſion qu'elle eſtoit ca-

pable de faire ſur les cœurs, lorſqu'elle eſtoit une fois animée de la vivacité de l'action.

Elle leur diſoit ſouvent que tout doit eſtre digne de Dieu dans une vierge qui luy eſt conſacrée ; qu'il falloit craindre juſqu'aux moindres mouvemens de paſſion, de peur de les faire revivre toutes ; que c'eſt inutilement que l'on ſe détache de bien des choſes, ſi l'on ne met Jeſus-Chriſt en leur place ; que dans les actions de la vie l'on doit conſulter la foy & non la nature qui nous rabaiſſe tousjours vers la terre. Quelquefois en leur parlant de la charité (ce qu'elle faiſoit frequemment) elle leur diſoit : ſoyons perſuadées, mes Sœurs, que nos jeuſnes, nos veilles, nos travaux, en un mot toutes nos auſteritez & nos prieres meſmes ne ſont devant Dieu, que ce que la charité les fait valoir. D'autrefois elle leur diſoit : eſtudions Jeſus-Chriſt noſtre divin modele ; c'eſt-là où je vous renvoye continuellement,

Et que veut-il que nous apprenions de luy ? qu'il eſt doux & humble de cœur.

L'humilité, la douceur, & cette ſimplicité évangelique qui ſied ſi-bien à toutes les perſonnes Religieuſes; c'eſtoit ſes vertus favorites & celles qu'elle recommandoit ſans ceſſe, comme ayant en effet plus de rapport à ſon caractere ennemy du faſte, de l'orgueil & de la fierté mondaine. Elle avoit auſſi ſouvent dans la bouche ces belles paroles de l'Apoſtre S. Paul : *Que tout ce qui eſt veritable & ſincere ; tout ce qui eſt honneſte, tout ce qui eſt juſte, tout ce qui eſt ſaint, tout ce qui peut vous rendre aimable, tout ce qui eſt d'édification & de bonne odeur, & tout ce qui eſt loüable dans le reglement des mœurs, ſoit la matiere & l'entretien de vos penſées.* Philipp. 4. 8.

Pour les defauts qu'elle trouvoit à reprendre, il n'y en avoit point qu'elle blaſmaſt plus hautement que les amitiez particulieres. Elle regardoit ces ſortes de liaiſons comme la

ruine de la charité commune, & comme une ſource de mille inobſervances. Lorſqu'elle s'appercevoit que quelques-unes donnoient dans ce defaut, elle les en reprenoit vivement ; & pour couper le mal dans ſa racine, elle leur interdiſoit tout entretien pour des choſes meſmes neceſſaires ſans permiſſion expreſſe : ce qui duroit quelquefois des deux & trois mois, juſqu'à ce qu'elle euſt lieu de croire qu'enfin leur amitié particuliere avoit ceſſé.

Elle avoit la meſme délicateſſe pour tout ce qui pouvoit donner atteinte à la vigueur de la diſcipline reguliere. Comme ſa fermeté n'alla jamais juſqu'à la ſeverité, ny ſon zele juſqu'à la colere, ſa condeſcendance ne dégenera pas non plus en laſcheté ny en moleſſe. Elle s'eſtudioit ſans ceſſe à garder ce juſte temperament, qui doit faire l'objet de l'attention continuelle des ſuperieurs, dans la crainte d'alterer la diſcipline par trop de condeſcen-

dance, ou de manquer à une juſte condeſcendance par une exactitude trop litterale de la regle.

VI. Sa reſerve pour les reprimandes. *Epiſt.* 82. *n.* 22.

A l'égard de la correction, elle eſtoit perſuadée, comme ſaint Auguſtin, que s'il eſt difficile de la bien faire, il eſt encore plus difficile de la ſouffrir. C'eſt ce qui la rendoit tres-reſervée à faire des reprimandes : elle diſſimuloit, elle toleroit, elle ménageoit les momens favorables. Elle aimoit mieux ſouvent faire un peu froid que de s'expliquer ; & ce ſilence affecté qui diſoit beaucoup, avoit ſon effet. Quand elle voyoit des eſprits aigris & mal prévenus, elle faiſoit agir ſous main pour les ramener doucement à la raiſon & au devoir. Quelque ſujet qu'on luy euſt donné de mécontentement, la ſoumiſſion & l'aveu de ſa faute la gagnoient auſſi-toſt ; & l'on demeuroit perſuadé que ny la paſſion ny l'humeur n'avoient nulle part à ſa conduite. On admiroit ſa patience à ſupporter les foibleſſes

& les defauts de certaines perſonnes. Sur quoy une Religieuſe luy diſant un jour qu'elle ſe ſentoit bien tentée de les reprendre, l'Abbeſſe luy répondit, C'eſt que vous n'eſtes pas en place de le faire ; car ſi vous y eſtiez, vous ſentiriez combien il faut ſe faire de violence, & que rien n'eſt plus deſagreable que la reprimande.

Elle pouſſa encore plus loin ſa patience dans une occaſion remarquable, où elle eſſuya tout ce que la mauvaiſe humeur d'une Religieuſe indiſpoſée contre elle depuis deux mois, put luy ſuggerer de dur, de mortifiant & d'humiliant. L'Abbeſſe écouta tout, ſouffrit tout avec une douceur & une tranquillité merveilleuſe. Et au ſortir de ce bel entretien, ſe tournant vers une Religieuſe qui en avoit eſté témoin ; Je ſuis bien-aiſe, luy dit-elle, que cette bonne Sœur ſe ſoit enfin déchargée : Dieu s'en ſervira peut-eſtre pour toucher ſon cœur : voila à quoy

les ſuperieures ſont expoſées.

VII. Son application à conſerver l'union.

L'Abbeſſe de Monchy veilloit ſur toutes choſes à conſerver la paix & l'union, qu'elle comptoit pour la plus grande richeſſe des communautez. Elle ordonna comme une des choſes qui pouvoit davantage y contribuer, que l'on s'accuſeroit tous les jours publiquement des fautes qui auroient pû diminuer ou alterer la charité. On feroit un volume entier de tout ce qu'elle dit pour recommander cette divine vertu, qui eſt l'abregé de la loy nouvelle, & la marque à laquelle on doit reconnoiſtre les veritables diſciples de Jeſus-Chriſt. *Joan.* 13. 35.

Un autre moyen qu'elle employoit pour entretenir l'union entre ſes Filles, eſtoit de ſe trouver avec elles aux conferences communes, que l'on appelle aujourd'huy recreations. Elle avoit eſtabli pour regle qu'en y allant, chaque Religieuſe recitaſt les verſets du pſeaume 38. *Dixi cuſtodiam vias meas*, &c. *Pone Domine*,

cuſtodiam ori meo, &c. Elle ne manqua pas de leur faire remarquer que cet exercice, dont il n'eſt fait aucune mention dans la regle de ſaint Benoiſt, eſtoit une pure indulgence. L'ouverture de la conference ou de la converſation commençoit tousjours par une lecture des figures de la bible, pour ſervir de ſujet d'entretien; car elle ne ſouffroit point qu'on y parlaſt de nouvelles, ny meſme de ce qu'on avoit veu dans le monde, à moins que cela ne puſt contribuer à l'édification.

Du reſte ſa preſence ne geſnoit en rien. Elle contribuoit au contraire plus que perſonne à la douceur & à l'agrément de la converſation, s'appliquant à dire tout ce qui pouvoit faire plaiſir & à éviter tout ce qui eſtoit capable de mortifier ou de déplaire. Il eſt vray qu'elle y eſtoit, comme par tout ailleurs, un modele de ſageſſe & de modeſtie. Elle parloit peu, & tousjours d'une voix un peu baſſe: on ne l'entendit jamais rire avec éclat.

Elle ne vouloit pas que l'on ſe retiraſt de cet exercice, ſous prétexte meſme d'avancer ſon ouvrage. Elle diſoit que l'avantage d'eſtre avec ſes Sœurs valoit bien celuy de ménager un peu de temps. Elle adjouſtoit (ce qui eſt d'une grande inſtruction pour toutes les perſonnes de communauté) que la recreation eſtoit eſtablie, non pour s'y répandre dans une vaine joye qui diſſipe l'eſprit & le dédommage en quelque ſorte du ſerieux des autres exercices de la journée; mais pour entretenir l'union & la charité mutuelle; qu'on y devoit aller dans cet eſprit, & prendre cette occaſion pour s'entre-donner les unes aux autres des marques reciproques d'eſtime & d'affection.

Il eſt peu de ſuperieurs qui ne ſoient parfaitement inſtruits de tout ce que leurs inferieurs ſont obligez de leur rendre; mais il y en a beaucoup qui ignorent ou ſemblent vouloir ignorer ce qu'ils doivent eux-

mesmes à leurs inferieurs. L'Abbesse de Monchy sçavoit l'un & l'autre. Elle estoit persuadée que les devoirs des Abbesses & des Religieuses particulieres sont reciproques, & que si l'inferieure est obligée à l'amour, au respect & à la soumission, la superieure de son costé n'est pas moins obligée par sa condition aux soins, à l'amitié & à tous les bons offices dont elle est capable. Et l'on peut dire que c'est de l'accomplissement de ces devoirs mutuels d'où dépendent la douceur, le bon ordre & la tranquillité des communautez, & ce qui fait encore aujourd'huy le plus bel éloge de celle de Monchy.

VIII. Combien elle aimoit ses Filles, & en estoit aimée.

Comme jamais Abbesse ne fut plus estimée, plus honorée & plus aimée de toutes ses Filles que feuë Madame d'Humieres, ce n'est point trop s'avancer de dire que jamais Abbesse n'aima plus tendrement ses Filles, & ne les servit avec plus de zele & d'affection dans toutes sortes d'occasions. Un certain air de

gravité qu'elle conſerva tousjours, put bien contribuer à augmenter la veneration que ſa vertu luy attiroit, & peut-eſtre meſme à la faire un peu craindre ; mais le fonds de bonté, de charité & de ſincerité qui ſe manifeſtoit à l'inſtant, s'emparoit ſi-bien des cœurs, qu'on ne pouvoit luy refuſer ſa tendreſſe & ſa confiance.

Sa conduite en tout cela eſtoit uniforme. Elle n'avoit ny favorite ny confidente particuliere. Dans les affaires ordinaires elle prenoit conſeil des anciennes ; mais pour les marques d'amitié tout eſtoit égal ; & nulle de ſes Religieuſes n'a jamais pû ſe flatter d'aucune prédilection. Pour prevenir juſqu'aux plus petits ſujets de jalouſie, elle ſe fit une regle de voir chaque jour une Religieuſe ſelon le rang de ſa profeſſion, & voyoit ainſi dans l'eſpace de cinq ou ſix ſemaines toute ſa communauté ; ce qui n'empeſchoit pas qu'elle ne ſatisfiſt aux beſoins

des particulieres qui avoient la liberté de venir la trouver à toute heure. Elle interrompit quelque temps cette pratique, qu'elle reſtablit avant ſa mort.

On ne peut s'imaginer les précautions qu'elle prenoit, ſoit pour épargner à ſes Filles quelques peines, ſoit pour leur en adoucir le chagrin; ſur tout lorſqu'elle avoit quelque mauvaiſe nouvelle à leur annoncer, comme la mort de leurs proches ou quelque autre accident faſcheux. Elle les preparoit de loin; & quand elle en venoit à une declaration ouverte, elle pleuroit avec elles comme ſi la perte luy avoit eſté commune: elle les conſoloit, les fortifioit, & ne les quittoit point qu'elle n'euſt adouci de beaucoup leur affliction.

Il arriva qu'un jour le feu ayant pris à de la poudre, toute une famille aſſez voiſine de Monchy penſa perir tout d'un coup ſous les ruines de leur propre maiſon, qui fut endommagée

endommagée par cet accident. L'Abbesse qui avoit deux Religieuses de cette famille dans sa communauté, prit un soin extreme pour empescher qu'une telle nouvelle ne vint jusqu'à elles ; & cependant elle envoya visiter tous les jours les personnes de cette famille qui avoient esté blessées, & leur procura tous les secours dont elles eurent besoin. Lorsqu'elles furent hors de danger, elle appella pour lors les deux Religieuses & leur dit : mes enfans, allez rendre graces à Dieu ; tout le monde vit chez vous, & tout le monde y devroit estre mort. Elle leur raconta ensuite l'accident, & elles se trouverent si consolées de ce qu'elle leur dit & des marques de sa bonté ; qu'elles ne songerent plus qu'à remercier Dieu & leur charitable Abbesse.

IX. Sa resignation à la volonté de Dieu.

Elle-mesme leur monstroit la premiere l'exemple d'une resignation parfaite à la volonté de Dieu dans les plus grands accidens de la vie.

Lorſqu'elle apprit la mort du Mareſchal Duc d'Humieres ſon pere qu'elle aimoit ſi tendrement, & dont elle avoit receu reciproquement tant de marques de ſa tendreſſe, elle ſe mit à genoux & offrit à Dieu en ſacrifice la perte qu'elle faiſoit. Toute autre d'une vertu moins ſolide que la ſienne, auroit eu peine à ne pas donner du moins quelque temps à la douleur : mais elle eſtoit ſi élevée au deſſus des ſentimens de la nature, que ce jour-là meſme elle aſſiſta à tous les exercices de communauté, ſans en excepter la converſation dont elle auroit pû, ce ſemble, ſi legitimement ſe diſpenſer.

X. Soins qu'elle prenoit de ſes Filles.

Il ſeroit difficile d'exprimer juſqu'où l'Abbeſſe de Monchy porta ſon attention pour prévenir tous les beſoins de ſes Religieuſes, ſoit dans la ſanté, ſoit dans la maladie. Elle faiſoit enſorte qu'il ne manquaſt rien, ny pour la ſubſiſtance ny pour les habits ; & que tout ce qui ſe ſervoit au refectoire fuſt propre, ſain

& de bon gouſt, ſans nulle recherche affectée ; car elle vouloit qu'on fuſt Religieuſe en tout. Pour ſubvenir plus promptement à certains accidens impreveus, elle avoit couſtume de porter ſur elle pluſieurs fioles remplies d'eaux & de liqueurs propres à ſoulager ſur le champ. S'agiſſoit-il de donner quelque diſpenſe ? Elle ne pretendoit pas qu'on duſt luy en tenir compte comme d'une faveur gratuite. Elle ſe regardoit autant obligée d'accorder de bonne grace ce qui eſtoit juſte & raiſonnable, que ſes Religieuſes eſtoient elles-meſmes obligées de le luy demander humblement & modeſtement. En un mot elle conſultoit le beſoin, & n'exigeoit rien davantage.

Par là elle prevenoit un grand abus trop ordinaire dans les cloiſtres ; qui eſt d'avoir recours à des amis & à des parens pour mille petits beſoins. Si c'eſtoit des neceſſitez veritables & réelles, l'Abbeſſe avoit ſoin d'y pourvoir en mere charitable : ſi

c'eſtoit des ſuperfluitez, elles les retranchoit abſolument comme contraires à l'eſprit & au vœu de pauvreté : ainſi nulle raiſon legitime n'engageoit à importuner des parens. Que ſi quelques-uns de leur plein gré & par bonne amitié offroient quelque choſe d'eux-meſmes à leurs parentes Religieuſes, l'Abbeſſe permettoit de le recevoir ; de crainte que le refus ne paruſt eſtre une eſpece de mépris qui les auroit chagrinez. Mais en acceptant leur preſent, elle vouloit qu'on le regardaſt comme une aumoſne faite aux pauvres de Jeſus-Chriſt, & comme telle diſtribuée indifferemment à celles des Sœurs qui en auroient le plus de beſoin, ainſi que l'ordonne la regle de S. Benoiſt. C'eſtoit la diſpoſition où elle avoit fait entrer toutes ſes Filles à ſon exemple, ne recevant elle-meſme ny penſion ny preſent qui ne fuſt mis en commun.

Cap. 54.

Il en eſtoit de meſme dans la maladie que dans la ſanté ; ſi ce n'eſt

que sa charité paroissoit alors encore plus estenduë, plus active & plus consolante. Elle vouloit estre avertie des moindres infirmitez de ses Filles, afin d'y pourvoir de bonne heure & d'en empescher le progrés. Par là elles luy marquoient leur confiance, & elle son attention. Elle ne manquoit pas de leur procurer ensuite tous les secours necessaires tant spirituels que temporels. Elle les dispensoit ou des jeusnes, ou des veilles, ou du travail, & mesme de l'abstinence, proportionnant tellement toutes choses à leur besoin & à leur vertu, que sa condescendance ne nuisoit en rien à la regularité.

Lorsque la maladie devenoit serieuse, elle redoubloit son application. Comme S. Benoist par sa regle rend l'Abbé responsable de toutes les fautes qui se commettent à l'égard des malades, l'Abbesse de Monchy ne s'en rapportoit pas simplement aux officieres, elle alloit elle-mesme à l'infirmerie plusieurs fois le Cap. 36.

jour, ordonnoit ce qui estoit necessaire, & entroit jusques dans le détail de la nourriture & des remedes. Elle vouloit que l'infirmiere l'instruisist de tout. On l'a veuë passer elle-mesme des nuits entieres auprés des malades, & leur rendre les services les plus bas & les plus humilians.

Une de ses Religieuses qui tomboit du haut-mal, se trouva atteinte d'une fiévre pourprée. L'Abbesse avoit tousjonrs eu naturellement beaucoup d'aversion de ces sortes de maladies, qui se communiquent aisément : neanmoins si-tost que la Religieuse eut témoigné qu'elle desiroit de voir sa superieure, personne ne put empescher l'Abbesse d'y aller. Les medecins eurent beau l'avertir du danger qu'elle couroit. Elle répondit genereusement : je me sacrifierai volontiers pour une de mes Religieuses en cet estat. Elle la vit, la consola par sa presence, & l'assista jusqu'à la mort.

L'Abbesse de Monchy fit encore

une action heroïque en ce genre. Elle voulut estre presente à une incision que l'on fit à une de ses Religieuses, qui avoit un ulcere aux épaules. Elle la soustenoit elle-mesme d'une main, & luy presentoit de l'autre un crucifix, pour l'encourager à supporter constamment une operation si douloureuse. Et il est à remarquer que pendant prés de dix-huit mois que dura la playe, l'Abbesse ne voulut pas qu'on pansast une seule fois la malade sans qu'elle s'y trouvast, quelque repugnance qu'elle eust naturellement à voir des playes. En quoy l'on peut dire que son zele fut bien recompensé par l'attachement & la reconnoissance de la malade, qui toute pleine du desir de mourir, pour joüir plustost de Jesus-Christ, ne laissa pas d'avoüer que la seule chose qu'elle avoit peine à quitter au monde, estoit une si digne & si charitable superieure.

L'assiduité de l'Abbesse de Monchy auprés de ses malades estoit

telle, qu'elle en fut plusieurs fois tres-incommodée. La derniere à qui elle a rendu ce devoir de charité, elle la conduisit elle-mesme à l'infirmerie à neuf heures du soir, & y resta bien avant dans la nuit. Comme la maladie pressoit, elle y retourna dés cinq heures du matin. Elle s'employa auprés d'elle toute la matinée, de sorte qu'à midy elle n'avoit pas encore pû dire ses matines. Il fallut luy cacher l'estat de la malade, pour l'obliger à prendre un peu de nourriture, avant que de retourner auprés d'elle. Mais y estant rentrée un moment aprés, elle n'en sortit plus qu'elle ne luy eust veu rendre le dernier soupir.

Cette mort precipitée toucha extrement l'Abbesse; & comme si elle eust eu pour lors quelque pressentiment de sa fin prochaine, elle laissa échaper ces paroles: *Ce sera moy qui la suivray:* ce qui ne s'est accompli que trop à la lettre. C'estoit encore l'une de ses pratiques; lors qu'une

Religieuſe eſtoit à l'extremité, elle ne quittoit point le chevet de ſon lit, qu'elle ne luy euſt aidé à conſommer ſon ſacrifice.

XI. Sa vigilance ſur les Penſionnaires.

Sa ſollicitude s'eſtendoit à tout ce qui eſtoit de ſa maiſon. Elle dreſſa elle-meſme pour les enfans qu'on y éleve avec beaucoup de ſoin, des reglemens tres-ſages & tres-judicieux, qu'elle accompagnoit ſouvent d'inſtructions generales & particulieres. Elle ſçavoit ſe meſurer à tous les âges; & la plus petite comme la plus grande des penſionnaires avoit également part à ſes ſoins & à ſa vigilance. Elle les portoit toutes à profiter des avantages de leur retraite, pour acquerir les vrayes richeſſes des vertus qui ne periſſent point, pendant que leurs parens travaillent à leur en amaſſer de periſſables.

Elle faiſoit choix de maiſtreſſes les plus capables de leur inſpirer la pieté & une ſainte politeſſe, en meſme-temps qu'elles les inſtruiſent de

tout ce qui eſt de leur portée & convenable à leur eſtat. Auſſi jamais école de filles ne reſſentit moins le luxe & la vanité. L'Abbeſſe avoit eſtabli pour premiere regle que chaque fille, en entrant dans le monaſtere, mettroit ſon miroir entre les mains de la maiſtreſſe des penſionnaires. Elle n'en ſouffroit qu'un ſeul pour toutes; & ſi-toſt qu'elles s'en eſtoient ſervi pour ſe coëffer, on l'enfermoit, afin de leur oſter l'envie d'aller le conſulter plus ſouvent, comme font les perſonnes mondaines.

Lorſqu'on luy preſentoit de grandes penſionnaires qui avoient veu le monde, elle leur déclaroit que ſi elles en vouloient conſerver l'eſprit & les maximes, elles devoient ſe diſpenſer d'entrer dans ſon monaſtere, eſtant bien reſoluë de n'en garder aucune de ce caractere.

La providence cependant permit il y a quelques années, qu'il en reſta une fort remplie de l'eſprit du ſie-

cle, & meſme, à ce qu'on pretendoit, prevenuë de maximes dangereuſes. Les maiſtreſſes qui s'en apperceurent bien-toſt, demanderent qu'on la renvoyaſt. L'Abbeſſe y conſentit; & la reſolution alloit eſtre executée, lorſque par un pur mouvement de charité elle fit ſuſpendre l'execution de ſes propres ordres. Je vois, dit-elle à la maiſtreſſe des penſionnaires, je vois la perte de cette fille preſque aſſeurée, ſi on la rejette dans le monde. Dieu ne nous l'auroit-il point adreſſée pour la ſauver? Elle eſt encore jeune. Se pourroit-il faire que ſon cœur fuſt desja ſi corrompu, qu'il n'y euſt plus d'eſperance de luy faire gouſter une vie chreſtienne & reglée? Puis s'adreſſant à la Religieuſe, je vous la recommande, luy dit-elle, obſervez avec ſoin tous ſes mouvemens, & ne perdez aucune occaſion de luy inſpirer le bien.

Pour y mieux reüſſir, l'Abbeſſe marqua en particulier les lectures

que la penſionnaire devoit faire, & avertit ſa maiſtreſſe de ſonder ſouvent ſur cela ſes diſpoſitions. Cette conduite ſi ſage eut ſon effet : les ſaintes lectures éclairerent l'eſprit de cette fille ; & Dieu s'en ſervit pour toucher ſon cœur. Elle parut en peu de temps ſi changée, qu'elle n'eut plus que de la haine pour le monde qu'elle avoit tant aimé auparavant. Elle tourna tous ſes deſirs vers la religion, & demanda avec tant d'empreſſement d'y eſtre receuë, que l'Abbeſſe luy accorda l'entrée du noviciat ; & aprés ſon année d'épreuves l'admit à la profeſſion.

Lorſqu'une penſionnaire eſtoit ſur le point de ſortir de Monchy, l'Abbeſſe ne manquoit pas de luy donner des maximes ſolides de pieté, pour la preſerver de la corruption du monde. Et elle a eu ſouvent la conſolation de voir de ſon vivant les fruits d'une ſi heureuſe éducation, par la bonne conduite qu'ont gardée depuis, ſoit dans l'eſtat re-

ligieux, ſoit dans celuy du mariage, la pluſpart de celles qui avoient eſté formées de ſes mains. L'on conſerve encore à Monchy un petit memoire, contenant une diſtribution de temps qu'elle avoit dreſſée pour l'une de ſes niepces. Tout y eſt ſi judicieuſement ménagé, qu'il pourroit ſervir de modele à toutes les gouvernantes des jeunes perſonnes de qualité.

XII. Sur les domeſtiques du monaſtere.

Les domeſtiques de Monchy n'eſtoient pas non plus privez des ſoins de l'Abbeſſe. Elle ſe regardoit comme chargée de tout ce qui eſtoit dans l'enceinte de ſon monaſtere. Les veilles des grandes feſtes elle les aſſembloit tous à ſa grille, & les inſtruiſoit pour les diſpoſer à recevoir les ſacremens. Elle veilloit qu'il y euſt tous les jours ſoir & matin la priere en commun; que l'on fiſt quelque bonne lecture pendant leurs repas, & qu'ils conſervaſſent la charité & la paix. En un mot elle auroit voulu (ce qui eſt fort ſouhaitable

par tout) que les ſerviteurs de ſon abbaye ſe fuſſent auſſi diſtinguez de ceux des ſeculiers, que la vie des Religieuſes eſt elle-meſme differente de la vie ſeculiere. Arrivoit-il entre eux quelque querelle ou quelque démeſlé? Elle ne regardoit pas comme indigne d'elle d'entremettre ſon autorité pour les reconcilier enſemble. Si quelqu'un negligeoit ſon devoir, ou qui pis eſt, s'abandonnaſt à quelque déreglement, elle prenoit la peine de l'en reprendre elle-meſme; & Dieu donnoit tant de benediction à ſes paroles, qu'elles operoient preſque tousjours le changement que l'on deſiroit, ſans qu'il fuſt neceſſaire d'en venir à l'expulſion, qui doit eſtre le dernier remede.

XIII. Sa charité pour tout le monde.

L'Abbeſſe de Monchy eſtoit du caractere de ces perſonnes droites & ſimples qui interpretent tout en bien, ne croyant pas que le genre humain ſoit fait autrement qu'elles. Auſſi avoit-elle une eſtime generale pour tout le monde. Bien loin de

s'abandonner à des ſoupçons injuſtes ou mal fondez, elle croyoit à peine les mauvais offices qu'on luy rendoit. Elle diſoit qu'il falloit tout interpreter en bonne part, & donner à une action, avant que de la condamner, cent viſages, ſi cela ſe pouvoit. Par ce moyen elle trouvoit le ſecret de ménager les intereſts & l'honneur du prochain. La neceſſité ſeule l'obligeoit de rompre le ſilence ſur les defauts d'autruy.

La charité avoit pris de ſi profondes racines dans ſon cœur, qu'elle eſtoit tousjours diſpoſée à rendre ſervice à tout le monde, non ſeulement aux perſonnes les plus indifferentes, mais à celles meſmes dont elle avoit lieu de ſe plaindre. Il faut faire, diſoit-elle, tout le bien que l'on connoiſt que Dieu demande de nous, ſans trop reflechir ſur tous les retours humains qui gaſtent & font avorter les plus beaux fruits des vertus. Elle agiſſoit conformement à ces ſentimens: elle paſſoit bruſque-

ment, pour ainſi parler, par deſſus ſes propres intereſts, ne voulant pas meſme qu'on luy en parlaſt.

Une perſonne de dehors qui luy avoit les dernieres obligations, luy refuſa mal-honneſtement un plaiſir qu'elle ſouhaitoit. Cette meſme perſonne l'ayant demandée quelque temps aprés au parloir, elle y alla, quelque choſe que l'on fiſt pour l'en détourner. Quoy, répondit-elle à celles qui s'y oppoſoient, je ne pardonnerois pas ! Où ſeroit donc la vertu ? Qu'eſt-ce que l'Evangile nous ordonne ? Elle fit meſme tout ce qu'elle put pour excuſer la perſonne dont elle devoit eſtre ſi mécontente. Dans d'autres occaſions on la vit s'employer en faveur de pluſieurs perſonnes qui luy avoient cauſé de la peine, & le faire avec une affection & un empreſſement, comme ſi elle euſt perdu toute memoire de leur injuſtice : tant ſon cœur eſtoit éloigné du moindre reſſentiment.

XIV. Sa pruden-

La prudence de l'Abbeſſe de Monchy

chy répondoit à sa vigilance & à sa charité. Cette vertu a paru avec éclat dans le gouvernement de son monastere, & particulierement dans la distribution des employs ou offices que l'on nomme communement obediences. Comme elle connoissoit à fond les dispositions de toutes ses Filles, elle en connoissoit aussi les forces, les talents, les inclinations. C'est ce qui faisoit qu'elle ne se trompoit gueres dans le partage des differentes fonctions à quoy elle les appliquoit. Mais quelque éclairée qu'elle fust, elle ne s'en fioit pas à ses propres lumieres; elle consultoit les anciennes & les meilleurs esprits de sa communauté sur les changemens qu'elle vouloit faire.

ce dans la distribution des obediences.

Lorsque le temps de renouveller les obediences estoit arrivé (ce qu'elle faisoit ordinairement tous les deux ans) elle s'y préparoit par quelques jours de retraite, & le jour de la nomination par la sainte communion. Elle assembloit ensuite sa com-

munauté, & leur faiſoit un diſcours ſur les diſpoſitions d'eſprit & de cœur où elle ſouhaitoit que chacune entraſt, en recevant l'employ qui luy eſtoit deſtiné.

Elle leur faiſoit remarquer que le bel ordre des maiſons religieuſes dépend particulierement de la bonne adminiſtration des differens offices qui s'y rencontrent; que les diverſes obediences ayant toutes entre elles un rapport mutuel & neceſſaire, l'eſprit de charité en doit eſtre le lien & le motif. Pourquoy penſez-vous, leur diſoit-elle, que Dieu ait voulu qu'il y euſt dans le monde tant d'arts & de métiers differens? Ce n'eſt certainement que parce que faiſant par là une neceſſité aux hommes de dépendre les uns des autres, il les oblige auſſi par là neceſſairement de ſe lier enſemble, & de contracter entre eux une union eſtroite qui ſe perfectionne par la charité. De meſme, adjouſtoit-elle, l'utilité que l'on doit tirer de tant d'offices diffe-

rens qui partagent les Religieuſes dans le cloiſtre, & qui les rendent dépendantes les unes des autres, doit eſtre de les unir davantage entre elles par les liens d'une charité indiſſoluble. D'où elle concluoit que chacune devoit communiquer aux autres tout ce qui eſtoit du reſſort de ſon employ, & le faire avec une joye, un empreſſement & une charité qui banniſt pour jamais tout eſprit de pique, de contradiction, de jalouſie; & ſur tout une eſpece de proprieté qui ne ſe rencontre que trop dans celles qui ont quelque choſe en maniement.

Au reſte cette action du changement des obediences couſtoit extremement à l'Abbeſſe de Monchy, par la difficulté qu'elle ſentoit de pouvoir également contenter toute une communauté. Il faut avoüer cependant qu'elle avoit tant d'égards pour les foibles, & qu'elle prenoit des précautions & des meſures ſi juſtes, qu'il eſtoit mal-aiſé qu'aucune puſt eſtre

mécontente de sa destinée. Si elle s'appercevoit que quelqu'une dust avoir de la peine dans un employ trop humiliant, mais qui luy estoit necessaire, elle avoit coustume d'y joindre tousjours quelque adoucissement, de crainte de la rebuter. C'est ainsi qu'une superieure prudente & charitable, qui ne perd point de veuë le salut de ses inferieures, ne manque gueres de trouver les moyens de conduire toutes choses au bien, aux dépens mesme de l'amour propre, sans chagriner ny revolter personne.

Les quinze jours qui suivoient les changemens d'obediences, elle les passoit à examiner elle-mesme les memoires, les comptes, & generalement tout le détail de chaque office; aprés quoy elle demeuroit en repos, asseurée du bon ordre & de la sage économie de toute sa maison. Elle n'abandonnoit pas pour cela les officieres à elles-mesmes. Elle se regarda tousjours comme la pre-

miere officiere, & s'en reserva toute l'autorité. Quelquefois elle envoyoit la premiere qui se trouvoit sous sa main, faire quelque fonction de la jurisdiction d'une autre officiere, afin de faire voir que les offices ne portoient pas inutilement le nom d'obediences; mais estoient veritablement autant d'offices de dépendance & d'assujettissement. Par là elle exerçoit ses Religieuses au parfait renoncement de leur propre volonté: en quoy consiste precisement le prix, le merite & la fin du vœu d'obeïssance.

XV. Son amour pour l'obeïssance.

Cette vertu luy estoit si chere, que pour se dédommager en quelque sorte de la perte qu'elle croyoit avoir faite du merite attaché à l'obeïssance, en acceptant la dignité abbatiale, elle se fit une regle de ne rien distribuer à la communauté sans permission de la Prieure. Non seulement elle luy donna toutes ses clefs; mais elle s'assujettit mesme à luy demander des permissions en toute oc-

caſion. Bien plus : on l'a veuë ſouvent attendre des tourieres pour donner un morceau de pain à un pauvre, ne voulant pas diſpoſer de rien dans les offices, ſans en parler aux officieres & ſans avoir, pour ainſi dire, leur permiſſion ou leur agrément. Elle pouſſa encore plus loin ſon amour pour la dépendance, puiſqu'au rapport d'une perſonne à qui elle avoit donné ſa confiance, elle eut pluſieurs fois envie de ſe démettre de ſon abbaye, pour ſe reduire à la condition de ſimple Religieuſe ; ce qu'elle euſt executé genereuſement, malgré tous les obſtacles du ſang & de l'amitié, ſi elle n'avoit eſté retenuë par des raiſons toutes de conſcience, & où l'amour propre n'avoit nulle part.

Pour ce qui eſt de ſa ſoumiſſion à ſes ſuperieurs & à ſes directeurs, elle ne pouvoit eſtre plus entiere ny plus abſoluë. C'eſtoit une Abbeſſe qui n'avoit nul beſoin qu'on uſaſt de ménagement ou d'adreſſe pour luy faire

trouver bon ce qu'on exigeoit d'elle. On pouvoit tousjours compter sur sa docilité. Aussi ne pouvoit-elle souffrir qu'on fléchist le moins du monde la rigueur de la loy. Elle aimoit qu'on luy dist les veritez dans toute leur force, & n'estoit nullement effrayée de la severité de la morale chrestienne, ayant appris de bonne heure que le royaume de Jesus-Christ se prend par violence, & que ceux-là seuls l'emportent qui y employent la violence. *Matth.* 11. 12.

XVI. Pour la pauvreté.

Si cette pieuse Abbesse fit tant paroistre d'amour pour l'obeïssance, elle n'en monstra pas moins pour la pauvreté, qu'elle regarda tousjours comme l'appanage & l'heritage special de toutes les personnes Religieuses. N'estant encore que Novice, elle se défit de tout ce qu'elle avoit non seulement de precieux & de superflu, mais mesme de plusieurs choses qui pouvoient passer pour permises & en quelque sorte necessaires, & en employa le prix à la decoration de l'égli-

se. Tout le reste de sa vie elle n'eut plus de superflu à retrancher. Elle s'estoit restrainte à un necessaire si simple, qu'il est vray de dire qu'elle a esté plus pauvre par choix & par vertu, que plusieurs qui le sont par necessité. Jusques-là qu'elle se faisoit un scrupule d'avoir le double des petits ustensiles permis par S. Benoist, parce, disoit-elle, qu'il faut nous en tenir à la lettre de la regle, qui ne nous permet qu'une seule de ces sortes de choses, que le saint legislateur a jugées necessaires.

Reg. cap. 55.

S'estant reduite au point que nous marquons, elle ne voulut plus recevoir aucun present, s'il n'estoit utile au monastere. La Princesse d'Yssenghien sa sœur luy ayant envoyé un cabinet des Indes: au lieu de le garder, comme la bienseance & les droits de l'amitié sembloient le demander, elle le vendit pour avoir des livres qu'elle mit à la bibliotheque commune. Elle refusa quantité de presens que le Mareschal & la

Mareſchale d'Humieres luy offrirent pour ſon uſage particulier. La Mareſchale voulant luy faire boiſer une chambre, l'Abbeſſe ſa fille s'en excuſa. Sa reſiſtance faſcha la Mareſchale. Sur quoy l'Abbeſſe luy manda : Je ſuis bien malheureuſe, « Madame, de ce que mes actions dé- « mentent les ſentimens tres-ſinceres « de mon cœur, qui eſt tres-recon- « noiſſant de la bonté que vous avez « de vouloir me donner un logement « plus beau & plus commode. Si je « n'eſtois pas une pauvre Religieuſe, « je n'aurois pas eu l'honneur de vous « répondre que j'ay aſſez de noſtre pe- « tite cellule. Mais ne faut-il pas que « je demeure dans la ſimplicité de ma « profeſſion? La Mareſchale perſiſta, « & il fallut obeïr.

Mais outre l'obeïſſance, qui en cette occaſion luy couſta beaucoup, elle ſçeut encore pratiquer la mortification & la pauvreté au milieu, pour ainſi dire, de l'abondance & de la commodité : car elle n'habita

ſa nouvelle chambre que pour coucher, & occupa le reſte du temps ſa cellule au dortoir commun, comme la derniere des Religieuſes de la maiſon. C'eſt là qu'on peut dire que ſon exemple condamnoit bien hautement le luxe & la vanité de tant d'Abbeſſes, qui croyent donner un relief à leur dignité & à leur perſonne par une enfilade d'appartemens ornez de tableaux & de meubles precieux. Une table de bois toute ſimple ſans tapis, des tablettes de meſme, quelques chaiſes de paille, & des images de papier faiſoient tout l'ornement de ſa cellule.

L'eſprit de pauvreté la ſuivoit par tout. Au lieu d'une table particuliere delicatement ſervie, & accompagnée de buffets chargez d'argenterie, comme tant d'autres Abbeſſes bien moins qualifiées, l'Abbeſſe de Monchy mangeoit en tout temps hyver & eſté au refectoire commun, & des meſmes mets que ſa communauté. Son couvert eſtoit de boüis

& ſa vaiſſelle de terre, en preſence meſme de la Mareſchale ſa mere, que l'on ſervoit en fayence comme toutes les Dames qui ſe trouvoient à table avec elle.

Noſtre illuſtre Abbeſſe ne rougiſſoit point de ſa pauvreté : elle s'en faiſoit honneur. Elle trouvoit meſme quelque plaiſir de porter des pieces à ſes habits. Un jour qu'on luy vit un voile où il y en avoit pluſieurs, quelqu'un luy dit que ce voile n'eſtoit pas digne d'elle. C'eſt parce qu'il a des pieces, répondit-elle, qu'il eſt digne de moy. Elle ne ſouffroit pas qu'on fiſt pour elle la moindre diſtinction, ny pour la qualité ny pour la quantité des habillemens. On avoit meſme de la peine à luy faire prendre des habits neufs ; il falloit ſouvent uſer d'adreſſe pour l'obliger à quitter ſes vieux. Elle n'eſtoit pas du nombre de celles dont parle S. François de Sales, qui voudroient bien avoir tout enſemble & l'honneur de la pauvreté évangeli-

Philot. part. 3. ch. 16.

que, & la commodité des richeſſes. Elle aimoit la pauvreté, avec ce qu'elle a de dur & d'incommode. Lorſqu'on eut commencé à faire des ſouliers dans le monaſtere, ce fut l'Abbeſſe qui en porta la premiere, quelque malfaits qu'ils puſſent eſtre; & ne les quittoit pour l'ordinaire qu'aprés avoir eſté racommodez trois ou quatre fois. Dans ſa chambre elle bruſla tousjours de l'huile, dont l'odeur ne luy plaiſoit pas.

On peut encore juger de l'amour & de l'eſtime qu'elle faiſoit de la pauvreté religieuſe, par le zele qu'elle apporta à bannir de ſa communauté le vice de proprieté. En quoy elle ſe monſtra vraye diſciple de ſaint Benoiſt, qui veut que l'Abbé détruiſe ce vice juſqu'à la racine; perſuadé du danger qu'il y a d'accorder rien à la cupidité tousjours preſte à renaiſtre dans nous & à pouſſer de nouvelles racines. Elle viſitoit ſouvent les cellules; & ce qu'elle y trouvoit de ſuperflu, elle le retran-

Reg. cap. 33.

choit ſans miſericorde. Il faut penſer ſerieuſement, leur diſoit-elle, à faire mourir la nature ; ce ne ſeroit jamais fait, ſi nous voulions la ſatisfaire. Quand elle eſt contente d'un coſté, il luy manque tousjours quelque choſe d'un autre.

Tant qu'elle fut Abbeſſe, elle ne ſouffrit jamais que ſes Religieuſes convertîſſent à leur uſage propre & particulier ny les petites penſions, ny les autres preſens qu'elles recevoient de leurs parens. Elle faiſoit mettre tout en commun, pour eſtre enſuite diſtribué ſuivant les beſoins de chaque particuliere. Il n'y avoit pas juſqu'aux choſes les plus neceſſaires & permiſes par la regle, dont elle ne vouloit pas qu'on fiſt aucun amas. Sur quoy elle leur diſoit ſouvent : Vous ne ſerez jamais plus Religieuſes, que lorſque vous aurez moins des choſes de la terre. Il faut s'eſtudier à reprimer l'inclination de la nature, qui ſe porte tousjours à multiplier ſes beſoins. D'ailleurs elle

eſtoit bien-aiſe de tenir ſes Filles dans la neceſſité de dépendre les unes des autres, pour maintenir entre elles l'union & la charité.

Ce fut ce meſme amour de la pauvreté, qui porta l'Abbeſſe de Monchy à interdire à ſes Religieuſes les riches ouvrages de broderie & de tapiſſerie. Sa maxime eſtoit qu'eſtant pauvres de profeſſion, il falloit travailler comme les pauvres & pour les pauvres. Son ouvrage de chambre le plus ordinaire eſtoit de découdre les vieilles hardes, qu'elle ne rougiſſoit pas de porter au parloir en preſence des perſonnes les plus qualifiées. Quelque genereuſe qu'elle fuſt naturellement, elle ſçavoit que la liberalité n'eſt pas la vertu des pauvres. C'eſt pourquoy les petits preſens qu'elle faiſoit, eſtoient conformes, non à ſa naiſſance, mais à ſon eſtat, c'eſt à dire pauvres & ſimples : toutefois l'eſtime qu'elle s'eſtoit acquiſe par ſa vertu, rendoit precieux tout ce qui ſortoit de ſes mains,

XVII. Sa charité pour les pauvres.

L'amour de la pauvreté estant une suite comme naturelle de l'amour que l'on a pour les pauvres, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'Abbesse de Monchy ait porté si loin sa tendresse pour eux. Elle fut toute sa vie si sensible à la misere d'autruy, qu'elle pouvoit dire avec le saint homme Job, que la compassion estoit née & cruë avec elle. Et de là ce fond de bonté & de tendresse qui la pressoit continuellement de procurer aux pauvres & aux affligez tous les secours dont elle estoit capable. A quelque heure qu'ils reclamassent son assistance, ils la trouvoient tousjours disposée à les écouter, à les consoler, & à les assister. Il n'y avoit point d'occupation si serieuse, qu'elle ne quittast volontiers pour eux. Elle entroit dans le détail de leurs petits interests & de leurs besoins, comme fait une mere à l'égard de ses propres enfans. *Job. 31. 18.*

Par cette facilité à secourir les opprimez, elle se vit insensiblement

chargée d'affaires, pour leſquelles elle fut obligée d'entremettre ſouvent le credit & les ſollicitations de ſon illuſtre famille. Quelque reſervée qu'elle fuſt pour elle-meſme ou pour ſon propre monaſtere, quand il s'agiſſoit de la cauſe des pauvres, nulle conſideration humaine ne pouvoit la retenir. Elle parloit, elle écrivoit, elle preſſoit juſqu'à l'importunité. La vraye charité ne ſe rebutte de rien, non plus que la cupidité.

L'Abbeſſe de Monchy eſtoit regardée dans tout le pays comme l'azile le plus aſſeuré de tous les malheureux. Elle ne ſe contentoit pas de les aider de ſes conſeils & de ſon credit, elle adjouſtoit à tout cela des aumoſnes abondantes. Elle faiſoit diſtribuer pluſieurs fois la ſemaine à la porte du monaſtere du pain & du potage à plus de cinquante pauvres. Outre cette aumoſne reglée elle nourriſſoit pluſieurs familles des villages voiſins. Elle leur fourniſſoit dans leurs maladies la viande,

viande, le vin & les medicamens neceſſaires. Elle leur envoyoit meſme des confitures qu'elle faiſoit faire tous les ans exprés pour les pauvres. Souvent au refectoire elle ſe privoit d'une partie de ſa portion, qu'elle leur faiſoit porter ſecretement.

Son travail le plus ordinaire eſtoit conſacré à l'uſage des pauvres. Elle avoit trouvé l'invention d'effiler les plus petits morceaux d'étoffe qui d'ordinaire ne ſervent de rien, & qu'on laiſſe perdre. La laine qu'elle en tiroit eſtant cardée, l'on en faiſoit enſuite des couvertures & des matelats. Elle mettoit tout au profit des pauvres. On ne peut dire combien d'utilitez elle tira de cette ſorte d'ouvrage. Par là elle trouvoit moyen de faire éviter l'oiſiveté à bien des gens, tout le monde eſtant capable d'une occupation ſi aiſée. Elle y employoit les Religieuſes convaleſcentes, les enfans meſmes, & quelquefois les perſonnes qui la venoient voir. D'ailleurs cela obli-

geoit de ménager juſqu'au plus petit morceau de linge & d'étoffe. Elle ne ſe faiſoit pas une honte d'en demander aux perſonnes de ſa connoiſſance, qui ſçachant le plaiſir qu'un tel preſent pouvoit luy faire, s'empreſſoient de luy en envoyer à profuſion. C'eſtoit de quoy elle rempliſſoit ſa cellule, & ce qui en faiſoit à ſon gré le plus riche ornement.

Une Religieuſe la felicitant un jour ſur le talent qu'elle avoit de faire ſervir au profit des pauvres bien des choſes qui auroient paru à toute autre fort inutiles, l'Abbeſſe luy répondit: nous devons eſtre d'autant plus attentives à ménager les petites choſes, que nous ne ſommes point en eſtat de pouvoir leur donner de grands ſecours.

Sa charité pour les pauvres n'eſtoit pas encore ſatisfaite. Elle faiſoit acheter tous les ans une certaine quantité d'étoffes pour les habiller. Et cette dépenſe ſe prenoit d'ordi-

naire ſur les preſens qu'elle recevoit en argent du Mareſchal & de la Mareſchale d'Humieres. C'eſtoit l'Abbeſſe & ſes Religieuſes qui faiſoient enſuite tous les habillemens. Et le jour de ſa feſte le bouquet que luy preſentoit ſa communauté, eſtoit compoſé de veſtemens pour les pauvres. Toute ſa chambre ſe trouvoit en un moment tapiſſée de bonnets, de chemiſes, de robes, de bas, de ſouliers, &c. que chacune y apportoit à l'envi les unes des autres. Rien n'eſtoit plus charmant que la bonté & la reconnoiſſance avec laquelle elle recevoit tout ce qu'on luy offroit. C'eſt tout dire qu'elle s'en tenoit plus honorée, que d'autres n'auroient pû faire des preſens les plus riches & les plus magnifiques: tant les intereſts des pauvres luy tenoient au cœur.

Quand les habits des pauvres eſtoient achevez, elle ſe faiſoit amener les petits enfans dans ſa chambre: & là elle les habilloit elle-meſ-

me ſans les laiſſer manquer de rien. Elle accompagnoit en meſme-temps ſes dons de toutes les autres marques de joye, d'affection & de tendreſſe que la charité chreſtienne inſpire en ces occaſions.

L'année derniere que Dieu affligea la France par une diſette & une ſterilité generale, la communauté de Monchy desja fort nombreuſe par rapport au revenu de l'abbaye, ſe trouvoit obligée d'emprunter de l'argent pour acheter les bleds neceſſaires à ſa ſubſiſtance. Quelques perſonnes craignant que le monaſtere ne demeuraſt oberé par cette nouvelle dépenſe jointe au ſurcroiſt des autres charges, voulurent perſuader à l'Abbeſſe de diminuer ſes aumoſnes. Mais cette prudence luy parut une prudence de la chair, indigne d'eſtre écoutée. Elle crut au contraire qu'elle devoit augmenter ſes charitez à meſure que la miſere publique devenoit plus grande. Et la ſuite a fait voir clairement qu'on

ne met pas en vain sa confiance dans le Seigneur ; puisque malgré le defaut de provisions, la cherté du bled & la multiplicité des aumosnes, il est vray de dire qu'on n'a point manqué du necessaire à Monchy, & qu'on y a beaucoup moins souffert de la mauvaise année, que dans plusieurs autres communautez plus riches & moins nombreuses.

Cette occasion ne fut pas la seule où l'Abbesse experimenta combien il est avantageux de s'abandonner entre les mains de la providence. On peut bien juger que dans l'espace de plus de vingt-cinq années qu'elle fut Abbesse d'une maison nouvellement rétablie, fort mediocrement dotée, qu'il a fallu bastir presque tout à neuf, & où elle a receu plusieurs sujets gratuitement, & d'autres presque pour rien, on peut bien juger, dis-je, qu'il est souvent arrivé que les officieres chargées de l'administration du temporel ont eu peine à trouver de quoy

fournir à toutes les dépenſes. Quelquefois ſe voyant ſans aucune reſſource, elles venoient s'en plaindre à leur Abbeſſe, qui malgré toutes leurs allarmes demeuroit tranquille comme un rocher au milieu de la tempeſte. Bien loin de s'inquieter ou de ſe troubler le moins du monde, elle les reprenoit de leur peu de foy, & les faiſoit reſſouvenir des marques ſi viſibles que Dieu leur avoit tant de fois données de ſa protection. Je me contenteray d'en rapporter un exemple.

Un jour l'argent ayant manqué au monaſtere, & l'officiere ne ſçachant où en prendre pour la proviſion, l'Abbeſſe qui s'apperceut qu'elle s'en tourmentoit, luy dit: ne faut-il pas mettre toute ſa confiance en Dieu? Sa providence eſt grande, ma Sœur, elle ne nous abandonnera pas. L'Abbeſſe ayant quitté l'officiere, alla enſuite, comme elle l'avoüa depuis, repreſenter le beſoin de ſa maiſon à Jeſus-Chriſt, & revint de l'égliſe

avec une ferme confiance dans un prompt ſecours. L'effet qui ſuivit, monſtra qu'elle ne s'eſtoit pas trompée dans ſes eſperances ; car le jour meſme une perſonne apporta au monaſtere cent piſtoles pour la penſion d'une Demoiſelle ſortie depuis longtemps de Monchy, & ſur laquelle l'on ne comptoit preſque plus.

D'autrefois elle receut d'autres ſecours auſſi ineſperez, & à quoy, humainement parlant, elle ne devoit pas s'attendre. D'où elle prenoit occaſion d'inſtruire ſes Filles, d'animer leur foy, d'exciter leur confiance, & de leur faire ſentir que Dieu ne manque jamais de répandre ſes benedictions ſur ceux qui ſe repoſent dans le ſein amoureux de ſa providence.

XVIII. Hoſpitalité.

C'eſt une choſe ſurprenante, que la quantité d'hoſtes qui abordoient de toutes parts à Monchy, la pluſpart attirez par la reputation de cette ſainte maiſon. L'Abbeſſe avoit tant de confiance en la providence,

qu'elle ne parut jamais fatiguée de la multitude des hoſtes, quoy qu'on ſe plaigniſt ſouvent à elle que le trop bon accueil qu'elle leur faiſoit, ne ſervoit qu'à les attirer en plus grand nombre. Des perſonnes inconnuës & indifferentes comme des amis dévoüez: tous y eſtoient bien venus & traitez honorablement.

Il ſemble meſme, au ſentiment de pluſieurs, que dans quelques occaſions elle s'abandonna un peu trop à ſa generoſité naturelle à l'égard du bon traitement des hoſtes: mais ceux qui l'ont mieux connuë, aſſeurent qu'elle n'en uſoit ainſi que parce qu'elle eſtoit extremement ſenſible à la pratique d'un exercice de charité ſi religieuſement obſervé par les anciens Patriarches, par les premiers Chreſtiens, & commandé ſi
Cap. 53. formellement par S. Benoiſt qui en a fait un chapitre exprés dans ſa regle, où il ordonne que l'on reçoive les hoſtes qui viennent au monaſtere comme Jeſus-Chriſt meſme. A

quoy l'on doit adjouſter que la liberté que la Mareſchale avoit laiſſée à l'Abbeſſe ſa fille, de tirer du chaſteau de Monchy toutes ſortes de rafraiſchiſſemens, facilitoit à celle-cy les moyens de bien traiter ſes hoſtes ſans ſurcharger ſa maiſon: ce qui ſembloit luy permettre de donner plus d'eſſor à ſon zele & à ſa charité qu'à bien d'autres, qui ſeroient privez de ſemblables ſecours.

LA VIE
DE
MADAME
D'HUMIERES,
ABBESSE ET REFORMATRICE de l'Abbaye de Monchy de l'Ordre de Ciſteaux.

LIVRE QUATRIE'ME.

I. Sa pieté & ſon zele dans ſes infirmitez.

LA vie de l'Abbeſſe de Monchy parut en tout temps ſi édifiante, que de quelque coſté qu'on l'enviſageaſt, c'eſtoit un modele ſur lequel les perſonnes Re-

ligieuſes pouvoient ſe former en toute aſſeurance. L'experience fait connoiſtre que c'eſt particulierement dans le cours des longues infirmitez que la vertu eſt miſe à de plus fortes épreuves. Il eſt bien mal-aiſé que la nature alors ne s'échappe par quelque endroit ; & ſans une circonſpection & une fidelité qui ſont rares, il arrive ſouvent que ceux qui paſſent pour les plus vertueux, font voir dans leurs maladies des foibleſſes dont on les auroit crû incapables dans la vigueur de la ſanté.

L'Abbeſſe de Monchy s'obſerva de ſi prés dans les ſituations differentes où elle s'eſt trouvée, que ſa conduite a tousjours paſſé pour irreprehenſible dans l'eſprit de toutes les perſonnes qui l'ont ſuivie depuis ſon enfance juſqu'à ſa mort. Les auſteritez qu'elle entreprit pour former & pour ſouſtenir la reforme de ſon monaſtere, l'épuiſerent de telle ſorte, qu'on fut obligé dés l'an 1687. de la faire venir à Paris pour eſſayer

de reſtablir ſa ſanté par le ſecours des medecins. Elle y demeura l'eſpace de trois mois, qui luy durerent trois années : tant elle ſouffroit de ſe voir hors de ſon cloiſtre. Elle fut logée à l'Arſenal chez le Mareſchal d'Humieres ſon pere. Ce changement ne cauſa ny dérangement ny deſordre dans ſes pratiques ſpirituelles.

Pendant tout ce temps elle ſçeut ſe faire de ſa maiſon paternelle comme un nouveau monaſtere, où elle conſerva non ſeulement la bienſeance & la regularité convenables à ſa profeſſion, mais encore toute la fidelité qu'elle avoit couſtume de garder dans le cloiſtre à ſes devoirs de pieté. Elle avoit ſes heures reglées pour la lecture, pour la priere & pour ſes autres exercices, vivant dans le recueillement & dans l'application à Dieu, comme ſi elle avoit eſté au milieu de ſes Filles. Elle ſe tenoit ſi retirée, qu'elle ne mangea jamais à la table du Mareſchal d'Hu-

mieres, & n'entra meſme dans ſa chambre que lorſqu'il fut malade. Toutes les fois qu'elle parut en public, c'eſtoit tousjours le voile baiſſé : ce qu'elle obſerva par tout dans ſes voyages.

Lorſque ſes forces furent un peu rétablies, elle demanda avec empreſſement de retourner à ſa chere ſolitude de Monchy, où ſon cœur eſtoit desja par avance. Elle n'y fut pas pluſtoſt de retour, qu'elle reprit l'ordre des exercices reguliers. Et comme ſi elle euſt voulu reparer le temps qu'elle avoit employé au reſtabliſſement de ſa ſanté, elle s'anima d'un nouveau zele, marchant tousjours à la teſte de ſa communauté ſans aucune diſpenſe. Sa ſanté ſe ſouſtint quelques années malgré l'excés de ſes auſteritez : mais enfin ſon temperament s'altera, ſes forces s'épuiſerent & ſon corps ſe trouva tellement accablé ſous le poids des mortifications, qu'elle ne joüit plus les dernieres années de ſa vie que d'une

ſanté foible, & interrompuë par de frequentes maladies.

Bien loin de ſe flatter dans ſes infirmitez, on peut dire que ſon peu de ménagement a beaucoup contribué à les prolonger. On l'a veuë porter prés de ſix mois entiers une petite fievre quotidienne ſans manquer aux regularitez du cloiſtre, pas meſme à complies, quoyque ce fuſt l'heure de ſon friſſon. Il falloit la forcer à prendre des ſoulagemens, qu'elle donnoit aux autres largement. C'a tousjours eſté le caractere des Saints d'eſtre indulgent pour tout autre, & ſevere à ſoy-meſme.

Une Religieuſe qui ſe crut ſuffiſamment reſtablie d'une maladie, luy demanda un jour à rentrer dans les regularitez accouſtumées. L'Abbeſſe qui ſe défioit de quelque ferveur indiſcrete, & qui ne ſe rendoit dans ces occaſions qu'à l'importunité, témoigna ſa reſiſtance ordinaire. La Religieuſe luy dit qu'elle la ménageoit trop, & qu'elle eſtoit

cauſe que ſa pieté ſe ralentiſſoit. L'Abbeſſe ne ſe rendit pas pour cela, & ſe contenta de luy répondre en ſouriant, qu'elle avoit ſes raiſons pour agir de la ſorte. D'autres luy diſoient qu'elles avoient de la peine à prendre les ſoulagemens qu'elle leur offroit, pendant qu'elle-meſme paroiſſoit inſenſible à ſes propres maux. Mais rien ne pouvoit ralentir ſon zele ny diminuer ſa charité.

II. Son voyage de Bourbon.

En 1691. que ſes infirmitez augmenterent à un point qui luy oſta la liberté de ſuivre les exercices pendant pluſieurs mois, aprés bien des ſortes de remedes tentez inutilement, les medecins propoſerent les eaux de Bourbon comme le dernier remede. La ſeule propoſition luy fit peine. Elle connoiſſoit le danger de ce remede extraordinaire qui ne devient que trop ſouvent un piege pour les ames les plus innocentes. D'ailleurs la diſſipation preſque inſeparable des grands voyages, la neceſſité d'interrompre tout exercice ſerieux, & de

ſe faire ; pour ainſi dire, un devoir de s'amuſer, pendant que l'on prend les eaux, la crainte de témoigner par là trop d'attachement à la vie & de ſcandaliſer ſon prochain : tout cela ſe preſenta à ſon eſprit desja mal diſpoſé de luy-meſme à aller chercher ſi loin une ſanté dont elle faiſoit peu de cas. Mais des perſonnes de pieté qui prenoient intereſt à ſa conſervation, luy repreſenterent qu'elle ne devoit pas s'écouter elle-meſme; qu'il falloit peſer toutes choſes par rapport à l'utilité qui en reviendroit à ſa communauté ; que tout le monde ſouffroit de la voir languir dans l'infirmité, & puiſque les eaux eſtoient le ſeul remede capable de la remettre ſur pied, qu'il y auroit de la preſomption & de la temerité de n'en pas uſer : que ſa vertu la mettoit à couvert des inconveniens que la pluſpart des autres ont à craindre; & qu'enfin elle devoit cette deference aux deſirs de ſa communauté & aux vœux de tous ſes amis.

Toutes

Toutes ces raiſons jointes à la crainte qu'elle eut toute ſa vie de preferer ſes propres penſées à celles de ſes Directeurs, la déterminerent à faire le voyage de Bourbon. Elle mena avec elle deux Religieuſes qui luy tinrent lieu d'une communauté entiere; elles vivoient enſemble comme ſi elles eſtoient reſtées dans le cloiſtre; par tout également modeſtes, religieuſes, évitant les compagnies, les manieres du monde, & tout ce qui pouvoit les porter à la diſſipation & à l'oubly de leurs devoirs.

L'Abbeſſe de Monchy arriva malade à Bourbon, où elle fut obligée de reſter pendant ſix ſemaines ſans pouvoir prendre les eaux. La maladie augmentant de jour en jour, la reduiſit à l'extremité; & ſon eſtat parut ſi dangereux, qu'il fallut luy adminiſtrer les derniers Sacremens.

Elle eſtoit partie de Monchy le dix-huitiéme du mois de juillet, & ne put eſtre de retour à ſon abbaye

que le vingt-neuviéme d'octobre.

III. Son voyage de Flandre.

Environ quinze ans aprés elle se foula un genou par pur accident. Aprés en avoir beaucoup souffert sans trouver aucun relasche à son mal par tous les secours qu'on y put apporter, les medecins luy ordonnerent les eaux de Saint-Amand qui ne sont qu'à trente-cinq lieuës de son monastere. Quelque peine qu'elle eust de ne pouvoir plus s'agenoüiller, elle en eut encore davantage à se resoudre de sortir de son cloistre, pour aller aux eaux une seconde fois. Il fallut toute l'autorité de la Maréchale d'Humieres pour l'y déterminer avec les instances de l'Abbesse des Prez sa tante qui l'estoit venuë visiter, & qui ne put souffrir qu'elle negligeast plus long-temps un remede tout ensemble si aisé & si necessaire.

Ce fut en cette occasion encore plus que dans les precedentes que nostre vertueuse Abbesse sentit vivement combien son cœur estoit étroi-

tement uni à toutes ſes Filles. Elle ne put les quitter pour ce voyage ſans verſer un torrent de larmes. C'eſtoit un ſpectacle tout à fait touchant de voir l'Abbeſſe & ſa communauté dans le moment de la ſeparation. Quels témoignages de charité, d'amitié, de tendreſſe ! Enfin l'Abbeſſe declara à la Prieure que c'eſtoit moins pour ſa guériſon qu'elle alloit en Flandre, que par le deſir qu'elle avoit depuis long-temps de voir des Abbayes où elle puſt trouver de quoy perfectionner la reforme qu'elle avoit eſtablie dans celle de Monchy.

Elle n'alla pas juſqu'à Saint-Amand: elle paſſa par l'Abbaye des Prez à Doüay, & enſuite par celle d'Aſnon où elle prit les eaux. Elle revint bientoſt à celle des Prez, & y continua ſes eaux: aprés quoy elle alla viſiter proche de Lille l'Abbeſſe de Marquette ſa tante. Il eſt plus aiſé de concevoir que d'exprimer la joye & la conſolation mutuelles que reſſentirent nos deux Abbeſſes à cette en-

trevuë. Celle de Monchy se regardoit comme la fille spirituelle de l'Abbesse de Marquette ; & celle-cy se felicitoit depuis long-temps d'avoir si heureusement réüssi à l'éducation d'une aussi excellente Abbesse que celle de Monchy.

IV. Elle assiste l'Abbesse de Marquette à la mort.

Quelques jours se passerent à joüir ensemble de cette douceur & de cette sainte joye qu'inspirent la ressemblance des mœurs, l'union des volontez, & la conformité des sentimens. La niece voyoit avec plaisir le bon ordre de l'abbaye de Marquette ; & la tante écoutoit de mesme avec une singuliere satisfaction tout ce qui s'estoit passé à Monchy depuis qu'elle en estoit sortie. Elles rendoient l'une & l'autre graces à Dieu des benedictions qu'il avoit répanduës sur leurs travaux. Enfin comme si la providence n'avoit permis cette entrevuë que pour leur faire trouver le moyen de se donner l'une à l'autre les dernieres marques d'estime & d'amitié, & se dire

le dernier adieu, au milieu du doux repos qu'elles gouſtoient, la maladie ſaiſit tout à coup l'Abbeſſe de Marquette, & en peu de jours la mit au tombeau.

L'extreme douleur où cette perte jetta l'Abbeſſe ſa niece, ne put eſtre moderée que par cette profonde ſoumiſſion qu'elle eut toute ſa vie aux ordres de Dieu dans les évenemens les plus faſcheux. Il eſt vray que les grands ſentimens de religion dans leſquels elle vit expirer cette pieuſe tante, en augmentant la veneration qu'elle avoit tousjours euë pour ſa vertu, aiderent auſſi beaucoup à la ſouſtenir dans ſon affliction. C'eſt ainſi qu'elle s'en explique elle-meſme dans une de ſes lettres. Il eſt certain, dit-elle, que la « mort de Madame de Marquette « m'euſt eſté moins ſenſible, ſi je n'en « avois pas eſté témoin. Mais en ve- « rité j'aurois eſté privée & d'une gran- « de conſolation & d'une grande in- « ſtruction; car j'ay trouvé tout cela «

» en elle. Dans tous les momens que
» je l'ay veuë, je n'y ay point remar-
» qué de foibleſſe ny rien d'humain.
» Et Jeſus-Chriſt dont elle s'eſtoit tous-
» jours occupée pendant ſa vie, a fait
» toute ſon attention à ſa mort. Elle vouloit, dit l'Abbeſſe de Monchy dans une autre lettre, qu'on luy parlaſt à tout moment de tout ce que ce divin Sauveur a fait pour nous, & de la
» puiſſance de ſa grace. Je vous avouë,
» adjouſte-t-elle, qu'il m'en a fallu une
» bien particuliere, pour me ſouſtenir
» dans une occaſion ſi triſte & ſi ſen-
» ſible.

V. Son attachement pour les Religieuſes de Monchy.

A peine eut-on rendu les derniers devoirs à l'Abbeſſe decedée, qu'auſſitoſt le bruit ſe répandit que l'Abbeſſe de Monchy ſa niece alloit luy ſucceder dans celle de Marquette. C'eſtoit les ſouhaits de bien du monde. On ſe donna pour cela des mouvemens à la Cour, ſans que noſtre pieuſe Abbeſſe y euſt part. Mais comme elle ne put long-temps ignorer tout ce qui ſe paſſoit à ſon ſujet, elle

en écrivit à un de ſes amis dans des termes qui marquent bien la pieté de ſes ſentimens. La lettre eſt trop édifiante pour n'eſtre pas rapportée icy toute entiere.

Je vous aurois ſans doute, M. fait « grande pitié, ſi j'avois accepté une « autre abbaye, parce que j'y aurois « trouvé & plus d'honneur & plus de « richeſſes. Jeſus-Chriſt a mépriſé l'un « & l'autre : & je ne croy pas qu'il « m'euſt livré à un eſprit ſi contraire « au ſien, ſi les choſes euſſent réuſſi « comme les hommes le meditoient. « Dieu les a fait tourner autrement, « & ſelon mon cœur & mon inclina- « tion, qui ſont tout entiers au petit « troupeau que le Seigneur m'a con- « fié, qui ne laiſſe pourtant pas d'e- « ſtre un fardeau, quoy que l'amour « que j'ay pour luy me le rende leger. « Ainſi, M. je ne ſçay pourquoy le « monde vouloit me charger davan- « tage : c'eſt qu'il ne penſe point aſſez « au compte qu'il faudra rendre de « ſon adminiſtration. C'eſt cependant «

» à quoy je desire donner toute mon
» attention. Je vous supplie tres-hum-
» blement de la demander pour moy.

En partant de Monchy le onziéme de septembre 1707. elle avoit témoigné à ses Religieuses, sur tout à celles qu'elle dirigeoit plus particulierement, & aux Novices, qu'elle desiroit d'estre informée de leurs dispositions, & qu'elles pouvoient s'asseurer que son éloignement ne l'empescheroit pas d'avoir tousjours les mesmes égards à leurs besoins. Elle estoit trop cherie & trop estimée, pour ne pas recevoir ces marques d'amitié & de confiance. Il n'y eut personne dans sa communauté qui ne se fist un devoir & un plaisir de luy écrire pendant son absence, qui dura prés de trois mois. Elle leur répondit à son ordinaire, c'est à dire par des lettres pleines de charité, de pieté & de tendresse. Entre plusieurs que j'ay luës, je rapporteray seulement celle-cy, adressée à une Novice. Elle suffira pour faire

juger de la ſolidité, & du caractere des autres.

Je n'ay pû juſqu'à ce moment, ma « chere Sœur, vous dire combien la « lecture de ce que vous avez bien « voulu m'expoſer, a répandu de con- « ſolation dans mon cœur; car je « trouve que l'eſprit de Dieu a mis « dans le voſtre toutes les diſpoſitions « que l'on peut deſirer pour entrer ſo- « lidement dans le veritable eſprit de « religion. Vous connoiſſez vos maux, « vous les avoüez, & vous voulez à « quelque prix que ce ſoit travailler « à leur guériſon. Voila, ma chere « Sœur, tout ce que l'on peut ſouhai- « ter. Que reſte-t-il à faire à preſent, « que d'approcher de noſtre Seigneur « Jeſus-Chriſt, afin qu'il confirme & « ſouſtienne l'ouvrage de ſa grace? « Car ſans luy, comme vous l'avez « tant éprouvé, nous ne pouvons rien: « mais avec luy, nous pouvons tout ce « qu'il y a de plus penible à la natu- « re, & qui eſt plus contraire à noſtre « inclination. Commencez donc par- «

» là, ma chere Sœur, ſi vous ne l'a-
» vez pas fait. Allez dans une entie-
» re confiance au divin & ſalutaire Me-
» decin : continuez à recourir à luy
» par la priere : eſtudiez ſans ceſſe ſon
» exemple : perſuadez bien voſtre cœur
» de l'obligation où vous eſtes de l'i-
» miter avec tous les Chreſtiens, dans
» ſes humiliations, dans ſa penitence,
» ſa charité, ſa douceur, ſa bonté
» pour tout le monde. Enfin, ma che-
» re enfant, n'occupez plus voſtre eſ-
» prit & voſtre cœur qu'à connoiſtre
» & aimer Dieu ; c'eſt le bonheur de
» cette vie & de l'autre ; & qui vous
» dégouſtera de l'occupation de vous-
» meſmes & des creatures, dont nous
» connoiſtrons bien-toſt l'impuiſſance
» & la miſere. J'eſpere eſtre dans peu
» en eſtat de vous en dire davantage
» de prés ; & il n'y aura rien que je
» ne veüille faire pour répondre à vo-
» ſtre confiance, & vous aider en tout
» ce qui dépendra de moy.

Elle avoit mené avec elle dans le voyage de Flandre ſa chere niece

de Surville - Hautefort, pour lors âgée d'environ douze ans. Comme elle l'aimoit avec toute la tendreſſe non ſeulement d'une tante, mais d'une mere vrayment chreſtienne, elle eut auſſi une attention particuliere pour empeſcher que l'air du monde n'affoibliſt en elle les ſentimens de pieté & de religion qu'elle avoit pris ſoin de former dans ſon cœur dés ſa plus tendre enfance. Elle veilloit ſur ſes actions, & ne perdoit aucune occaſion de luy inſpirer le bien. Elle luy permettoit de s'habiller proprement, mais elle ne pouvoit ſouffrir les ajuſtemens ſuperflus, ou ceux qui reſſentent la vanité. En un mot, elle n'obmit rien pour cultiver un ſi riche naturel, & qui donne tout lieu d'eſperer que l'on verra un jour la niece marcher ſur les meſmes pas de la tante, dans les voyes de la perfection chreſtienne & religieuſe.

L'Abbeſſe de Monchy revint à ſon abbaye le cinquiéme de decembre 1707. peu ſoulagée de ſes eaux; mais

l'esprit si plein & le cœur si vivement touché de la mort de l'Abbesse de Marquette, qu'elle crut que Dieu n'avoit permis qu'elle fist le voyage de Flandre, que pour rendre les derniers devoirs à une tante qu'elle aimoit, & pour luy donner en mesme-temps un secret avertissement de ce qu'elle devoit faire elle-mesme pour se preparer à ce redoutable passage. Et veritablement les deux années qu'elle a vescu depuis, elle les a passées dans un renouvellement de ferveur qui portoit jusqu'à l'admiration: comme si elle se fust hastée de mettre le comble à sa pieté & à ses merites.

VI. Ce qu'elle fit pour l'agrandissement & l'ornement de son abbaye.

Dans cet intervalle elle decora son église de divers ornemens. Elle fit parqueter le chœur, & faire des chaises de menuiserie d'un dessein bien entendu, & des mieux executés. Elle employa à cette dépense la somme de cinq mille livres. La sacristie avoit desja esté pourveuë par ses soins de chandeliers d'argent,

d'un encensoir aussi d'argent, & des autres vases necessaires à l'autel. A l'égard de son monastere, qui ne consiste encore qu'en deux ailes de bastiment, (le reste n'estant pas achevé) elle en fit faire la plus grande partie aussi-bien que des accommodemens du dedans; à quoy elle dépensa à diverses repriſes plus de cent mille livres.

Ce fut aussi elle qui orna les jardins de grandes allées de charme, & qui employa deux mille écus à enclorre de murailles toute l'enceinte du monastere d'environ une demie-lieuë de circuit. Il faut seulement en excepter l'endroit du clos fermé par la riviere divisée en deux larges canaux, au milieu desquels l'on a pratiqué une longue allée toute plantée de hauts peupliers: ce qui donne en esté une promenade champestre des plus fraisches & des plus agreables du monde.

Nostre charitable Abbesse, tousjours attentive à l'utilité de son mo-

naſtere, auroit fort ſouhaité de pouvoir achever de le baſtir tout entier. Mais Dieu ne luy laiſſa pas aſſez d'années pour conſommer une œuvre qu'elle avoit ſi-bien commencée. Il la deſtinoit à quelque choſe de plus grand : c'eſtoit de la faire joüir bientoſt de luy-meſme dans ſes demeures éternelles, qui ne ſont pas baſties de la main des hommes. Et voicy comment elle ſe prepara à entrer, comme il y a tout ſujet de l'eſperer, dans les tabernacles éternels, qui ſont la veritable region des vivans.

VII. Sa derniere maladie.

L'Abbeſſe de Monchy avoit eſté obligée de prendre le lait d'aſneſſe au mois de novembre de 1709. pour taſcher d'adoucir l'acrimonie de l'humeur qui luy avoit cauſé une groſſe fluxion ſur les yeux. Tout le monde ſçait que ce remede n'eſt pas indifferent, & qu'il demande une ſuite de regime contre lequel on ne peche pas d'ordinaire impunément. Cependant à peine avoit-elle quitté le lait, que dés le premier diman-

che d'avent elle reprit l'abſtinence, les jeuſnes, & les autres auſteritez qui redoublent dans ce ſaint temps à Monchy, comme dans les autres maiſons reformées. On eut beau luy repreſenter le riſque qu'elle couroit, elle ne voulut rien rabattre de ſa reſolution; & ſa ferveur l'emporta ſur toutes les raiſons qu'on put luy alleguer pour l'en diſſuader. Elle paſſa tout l'avent dans une deſoccupation preſque entiere de toutes les choſes ſenſibles, ne penſant qu'à ſe preparer au premier, & l'on peut bien dire auſſi, au ſecond avenement de Jeſus-Chriſt, car elle n'en parut jamais plus occupée. Enfin elle celebra la feſte de noël & les autres qui la ſuivent, avec toutes les marques de pieté extraordinaire.

Le vingt-neuviéme de decembre, qui eſtoit un dimanche, elle ſe trouva pour la derniere fois à la converſation d'aprés-diſné avec la communauté. Comme la compagnie s'écarta inſenſiblement dans les jardins,

l'heure de nones les ſurprit : chacune accourut pour s'y trouver. L'Abbeſſe auſſi-bien que les autres ſe haſta ſi fort, qu'elle eſtoit tout en eau lors qu'elle arriva à l'égliſe. Elle aſſiſta dans cet eſtat à nones, à veſpres, au refectoire & à complies ſans s'eſtre approchée du feu. Il eſt aiſé par avance de juger des ſuites.

Sur les neuf heures du ſoir elle fut ſaiſie d'un mal de cœur ; & en moins de ſix heures le mal gagna & devint tout ſerieux. Le lendemain il luy prit un grand vomiſſement accompagné d'une douleur de coſté qui ſe répandit bien-toſt par tout le corps, en ſorte qu'on eut peine à la lever pour mettre ſous elle un matelas, eſtant reſtée juſqu'alors ſur une ſimple paillaſſe qui eſtoit ſon lit ordinaire. Elle ſe trouva dans ce moment ſi accablée du poids de la douleur, qu'elle déclara qu'elle eſtoit attaquée à mort, & qu'elle n'en releveroit pas.

On courut auſſi-toſt aux mede-

cins

cins, qui prenant ſon mal pour une fauſſe pleureſie cauſée par le chaud & le froid qu'elle avoit ſouffert le jour precedent, la firent ſaigner en peu de jours juſqu'à trois fois. Elle en parut d'abord ſoulagée : on l'a crut meſme pendant quelque temps hors de danger. Elle ſeule continuoit d'aſſeurer qu'on y ſeroit trompé. En effet, le mal de coſté la reprit avec plus de violence : & c'eſt ce qui luy fit demander à ſe confeſſer comme pour mourir. Elle demanda auſſi le ſaint Viatique ; mais n'ayant point de fievre, on ne jugea pas que le mal preſſaſt aſſez. D'ailleurs l'on s'imagina que l'apprehenſion que la malade avoit des jugemens de Dieu, la rendoit un peu inquiete, & qu'elle ne ſe diſoit ſi mal que par la crainte de mourir. Ce fut ce qui fit differer juſqu'au dimanche douziéme de janvier, quatorziéme jour de ſa maladie, à luy donner noſtre-Seigneur, qu'elle receut avec tous les ſentimens d'amour & de compon-

ction qu'inſpire la pieté la plus tendre.

Quoy qu'elle ſe trouvaſt alors dans un épuiſement extraordinaire, les medecins aſſeurerent ce jour-là meſme qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Les trois jours ſuivans elle ſouffrit des douleurs d'entrailles ſi aiguës & ſi continuelles, qu'elles ne luy donnerent aucun relaſche. Dans le plus fort de ſes ſouffrances, ſa patience accouſtumée ne ſe démentit jamais. Bien loin d'éclater en plaintes ou en cris, comme tant d'autres qui croyent par là ſoulager l'excés de leur douleur, elle ſe contentoit de répondre à ceux qui luy témoignoient le plus de compaſſion : Dieu le veut : Dieu l'a ainſi permis ; il faut ſe ſoumettre à ſes ordres. Puis elle adjouſtoit qu'on demandaſt pour elle à Dieu la force & la patience qui luy eſtoient neceſſaires.

Elle ſouhaitoit auſſi qu'on luy parlaſt ſouvent de Dieu, & qu'on l'exhortaſt à ſouffrir pour ſon amour,

Sur quoy la Prieure luy ayant dit: Madame, ma consolation est que vous sçavez tout ce qu'on peut vous dire, par rapport à l'estat où vous estes; l'Abbesse luy répondit: Quoyqu'on sçache les choses, on ne se les dit pas tousjours à soy-mesme, & l'on a besoin que les autres nous en fassent ressouvenir. Elle se fit lire à plusieurs fois la passion de nostre Seigneur Jesus-Christ, & presque tous les jours l'Ordinaire de la messe, pendant qu'on celebroit celle de la communauté, à laquelle elle estoit bien aise, disoit-elle, d'assister du moins d'esprit & d'intention. Dans les autres temps qu'elle se trouvoit un peu tranquille, elle recitoit diverses prieres.

Un jour que la Marquise de Surville s'entretenoit avec les medecins des austeritez excessives de l'Abbesse sa sœur, & qu'ils disoient hautement qu'elle s'estoit tuée par l'excés de ses travaux & de sa penitence, l'on remarqua que pendant tout cet en-

tretien la malade n'avoit point détourné les yeux de deſſus un crucifix qui eſtoit prés de ſon lit, & qu'elle ne répondit pas une ſeule parole à tout ce diſcours. Le ſilence eſtoit le parti qu'elle prenoit toutes les fois qu'on luy faiſoit de ſemblables reproches.

Depuis qu'elle eut receu le S. Viatique juſqu'au dix-neuviéme jour de ſa maladie, on la crut mieux : mais pour elle, le danger luy parut tousjours égal ; & quoyque les medecins l'aſſeuraſſent de ſa guériſon, elle ne s'y attendit point. Comme elle en parloit en ces termes, la Mareſchale ſa mere luy dit : Ma fille, vous vous inquietez trop. Non, ma mere, repartit l'Abbeſſe, je ne m'inquiete point ; mais je voudrois qu'on me diſt que je n'en releveray pas ; car je ſuis perſuadée qu'on me cache le peril où je ſuis.

Le vendredy dix-ſeptiéme de janvier, qui eſtoit le vingtiéme de ſa maladie, elle prit medecine, & s'en

trouva ſi-bien en apparence, que les medecins la crurent tout-à-fait hors de danger : mais leurs belles eſperances s'évanoüirent bien-toſt. Dés le lendemain aprés-midy la fievre la reprit avec le dévoyement, & ſes douleurs d'entrailles la preſſerent plus qu'auparavant. Tout le dimanche ſe paſſa dans des ſouffrances continuelles.

Lors qu'on luy annonça le matin que le medecin entroit pour la voir, helas ! répondit-elle, c'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt le ſouverain medecin, luy ſeul peut me guerir. Comme elle ſentoit des douleurs extremes, elle conjura toutes les perſonnes qui l'approchoient de prier Dieu de vouloir bien donner quelque relaſche à l'excés de ſes maux, afin de pouvoir plus facilement penſer à elle, & de faire ſon ſacrifice en paix. Dieu l'exauça : ſur les neuf heures du ſoir ſes grandes douleurs commencerent à s'appaiſer, & diminuerent tousjours juſques vers les trois heures aprés

minuit ; en ſorte qu'elle-meſme dit qu'elle ſe trouvoit tout-à-fait bien, & qu'elle ne ſentoit aucun mal. Ce mieux apparent redoubla l'inquietude de celles qui ſe trouverent auprés d'elle ; car le medecin s'eſtant apperceu que la malade eſtoit extraordinairement enflée, leur fit entendre qu'elle ne paſſeroit pas la journée.

Il fallut donc ſe reſoudre à luy annoncer cette nouvelle d'autant plus ſurprenante pour elle, qu'elle comptoit d'eſtre guerie : mais on eſtoit aſſeuré de ſes bonnes diſpoſitions. Auſſi la receut-elle cette nouvelle, quelque triſte qu'elle fuſt pour toute ſa maiſon, avec une paix & une tranquillité admirable : ce qu'on ne peut attribuer qu'à une grace ſpeciale du Seigneur, qui luy cacha dans ce moment toutes les horreurs de la mort, dont elle avoit paru juſqu'alors ſi effrayée. Elle remercia le medecin, & luy dit que c'eſtoit luy faire plaiſir que de ne pas luy diſſi-

muler ſon eſtat, comme elle l'en avoit prié pluſieurs fois.

Elle demanda enſuite ſi elle ne pourroit pas avoir encore une fois la conſolation de recevoir noſtre-Seigneur. On ſçavoit que les regles communes de la diſcipline preſente de l'Egliſe ne permettent pas de reïterer le ſaint Viatique dans l'eſpace de ſi peu de jours. Mais on crut que l'Eveſque dioceſain, s'il avoit pû eſtre conſulté, n'auroit fait nulle difficulté de diſpenſer de cette regle dans l'occaſion preſente. Ainſi ſuivant en cela ſes intentions, l'on apporta ſur les dix heures du matin à la malade noſtre-Seigneur, qu'elle receut pour la ſeconde fois en Viatique, avec une foy, une confiance, & une ferveur qui ſembloient augmenter à meſure qu'elle approchoit de ſon terme.

Comme elle ne pouvoit preſque plus ſe faire entendre, elle pria le Confeſſeur de la maiſon qui luy adminiſtroit les Sacremens, de deman-

der pour elle pardon à ſa communauté, qui eſtoit preſente & fondoit en larmes à la veuë d'un ſpectacle ſi touchant. Il demanda à ſon tour à l'Abbeſſe ſi elle ne donnoit pas ſa benediction à toutes ſes Filles : à quoy elle répondit en levant la main pour les benir ; c'eſt de tout mon cœur : je prie le Seigneur qu'il les conduiſe en paix. On luy donna enſuite l'Extreme-Onction ; & pendant qu'on luy adminiſtra ce ſacrement, elle répondit à toutes les prieres avec une entiere preſence d'eſprit, & une attention digne de ſa pieté.

Dans ces derniers momens elle ne parut ſenſible qu'à l'affliction où elle laiſſoit ſa chere communauté. Elle la recommanda par trois fois à la Mareſchale d'Humieres, en luy diſant : Ma mere, c'eſt voſtre maiſon, c'eſt voſtre ouvrage, ce ſont vos Filles, je vous les recommande, ne les abandonnez pas, je vous en prie. Et comme la Mareſchale l'eut aſſeu-

rée de ſa protection, elle demeura en repos. Elle dit enſuite par deux fois à la Prieure; vous avez tousjours rendu de bons ſervices au monaſtere, continuez, & conſolez cette pauvre communauté. Elle recommanda auſſi l'éducation de ſes cheres nieces de Surville à une Religieuſe *, en qui elle avoit tousjours eu une parfaite confiance. Celle-cy luy dit: Madame, tout le monde eſt à plaindre; vous ſçavez les beſoins de voſtre communauté. Ouy, repliqua l'Abbeſſe, je les ſçay, & je ne les oublieray jamais. Elle nomma enſuite diverſes perſonnes à qui elle ſouhaitoit que l'on fiſt ſçavoir ſa mort, ſur tout à la Marquiſe de Surville & à la Ducheſſe d'Humieres ſes ſœurs qu'elle avoit tousjours tendrement aimées, & à ſes tantes l'Abbeſſe des Prez & la Superieure de la Viſitation de Blois, pour leſquelles elle avoit conſervé beaucoup d'eſtime & de veneration.

* Me de Monbel de la Menardiere, aujourd'huy Abbeſſe de Monchy.

Lorſque ſes nieces vinrent pour

l'embraſſer & luy dire le dernier adieu, elle exhorta la plus jeune à demeurer attachée au monaſtere de Monchy, & à perſeverer dans ſes bonnes diſpoſitions. Mais comme elle vit qu'elles fondoient en larmes, elle les fit retirer de peur de s'attendrir davantage. Ce fut dans ce moment qu'elle ordonna qu'on bruſlaſt tous ſes papiers; & l'execution trop preciſe de cet ordre nous a privez d'une infinité de choſes édifiantes, qui auroient ſans doute illuſtré ſon hiſtoire.

Aprés cela elle remercia toutes celles qui l'avoient ſervie dans ſa maladie. Voyant quelques Novices autour de ſon lit toutes éplorées: la perſeverance, dit-elle, à ces pauvres Novices. La Prieure luy ayant demandé s'il ne luy reſtoit plus rien pour ſa conſolation, elle répondit: Je ſuis contente, je ne deſire plus rien au monde; conſolez cette pauvre communauté. L'Eccleſiaſtique dont j'ay parlé, luy demanda ſi elle

n'avoit point de reſſentiment contre quelqu'une de ſes Filles qui luy demandoient toutes pardon, ſi elles l'avoient offenſée en quelque choſe. Elle fit ſigne qu'elle n'en avoit aucun, & dit par deux fois: je leur recommande la paix, la charité, la regularité, & une obeïſſance entiere pour celle qui doit me ſucceder. Il adjouſta, quelle benediction de Dieu, Madame, de voir la tranquillité où vous eſtes aprés toutes les craintes & toutes les frayeurs dont vous avez eſté agitée pendant voſtre maladie! A un moment de là elle dit: voilà un grand jour. Le medecin voulant luy taſter le pouls, elle luy dit, il n'y en a plus; & peu aprés elle adjouſta, je m'en vais entrer dans l'agonie.

Comme l'hydropiſie augmentoit tousjours, elle ne parloit plus que d'une voix entre-coupée qu'on avoit peine à entendre. Dans ce moment qu'elle demandoit qu'on diſt les prieres des Agoniſans, le Curé de Mon-

chy ſon Confeſſeur arriva. Dés qu'elle le vit, elle le remercia de tous ſes bons offices. Il l'exhorta à conſommer ſon ſacrifice en union de celuy de Jeſus-Chriſt. Offrez-luy meſme, adjouſta-t-il, ce que vous avez pû faire de trop dans vos auſteritez. Sur quoy l'Eccleſiaſtique qui aſſiſtoit l'Abbeſſe, interrompant tout d'un coup reprit: ha! je croy que Madame n'a point de regret à preſent à ſa vie dure & penitente. L'Abbeſſe repartit d'un ton de voix plus fort que ne ſembloit permettre l'extremité où elle eſtoit: mon unique regret eſt de n'en avoir pas fait aſſez. L'Eccleſiaſtique continua en ſe tournant vers la communauté; Quel exemple pour vous, mes Sœurs, & que cela doit bien vous encourager à ſuivre celuy que Madame vous a donné!

Il conſeilla pour lors à la communauté d'aller dire nones au chœur. L'Abbeſſe demanda à ſe confeſſer; ce qu'elle avoit desja fait cinq fois

depuis le premier jour de ſa maladie. Aprés ſes derniers actes de contrition, ſon Confeſſeur luy dit : Madame, parlez maintenant vous-meſme à Dieu, laiſſez agir voſtre cœur, choiſiſſez dans les pſeaumes ce que vous jugez de plus convenable à l'eſtat où vous eſtes. On l'entendit auſſitoſt prononcer ces paroles du pſeaume cent quinziéme : *Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ?* Puis elle continua en François : *Je prendray le calice du ſalut, & j'invoqueray le nom du Seigneur ?* &c. Elle pourſuivit ainſi le pſeaume entier.

VIII. Sa mort.

L'agonie qui ſuivit immediatement, ne dura pas un *miſerere*. La communauté occupée à dire nones, eut à peine le temps de ſe raſſembler autour du lit de leur chere Abbeſſe, pour luy voir rendre le dernier ſoupir : ce qu'elle fit ſans convulſions & ſans aucun mouvement extraordinaire, aprés que Jeſus-Chriſt l'eut preparée à ce grand paſſage par toutes les graces & les

benedictions dont il a couſtume de favoriſer les ames que ſon Pere luy a données, pour les faire joüir du bonheur éternel dans la compagnie de ſes Anges.

Ce fut ſur les deux heures aprés midy qu'elle expira, un lundy vingtiéme de janvier de l'an 1710. dans la cinquante-deuxiéme année de ſon âge, & la vingt-cinquiéme de ſon adminiſtration abbatiale. Comme il n'y eut gueres d'Abbeſſe plus aimée & plus eſtimée que celle de Monchy, il n'y en eut point de plus regretée. Et il eſt vray de dire qu'elle laiſſa toutes ſes Filles auſſi attriſtées de ſa mort, qu'elles avoient eſté édifiées de la ſainteté de ſa vie.

Ses funerailles ſe firent comme elle l'avoit ſouhaité, c'eſt à dire dans toute la ſimplicité religieuſe. Il n'y eut ny tentures ny ceremonies extraordinaires. Le jour de ſa mort les Religieuſes dirent les vigiles des morts: mais l'excés de la douleur fit

que le chœur ne put ſe ſouſtenir, & fut pluſieurs fois interrompu : les ſanglots eſtouffoient les voix. Le jour ſuivant il fallut contenter les pauvres du pays, qui eſtoient accourus au monaſtere tout éplorez, & qui demandoient à voir celle qu'ils avoient regardée comme leur mere pendant ſa vie. Son corps fut expoſé en dedans devant la grande grille du chœur, depuis les ſix heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir ; & pendant tout ce temps ce fut un tel concours de monde, que l'égliſe ne deſemplit point.

Le corps de l'Abbeſſe eſtoit dans un cercueil de bois, drapé de noir. Elle eſtoit reveſtuë de ſon grand manteau de chœur, & ornée des marques de ſa dignité, c'eſt à dire de ſa croix & de ſon anneau. Sa croſſe eſtoit dans ſon ſiege abbatial, couverte d'un creſpe, avec un tapis de velours noir ſur le devant du ſiege. Les Curez des environs, qu'on avoit invitez aux obſeques, chante-

rent la grand' meſſe (les Religieuſes accablées de triſteſſe ne purent chanter ce jour-là) & aprés veſpres ils firent l'inhumation.

L'Abbeſſe de Monchy fut enterrée dans l'endroit qu'elle avoit elle-meſme deſigné pour le lieu de ſa ſepulture : c'eſt dans l'avant-chœur, aux pieds d'un petit autel de la ſainte Vierge. Comme l'on a voulu ſe conformer en tout à ſes intentions, il n'y a point eu d'oraiſon funebre. Mais les regrets univerſels de ſa communauté, & de tous ceux qui ont eu le bonheur de la connoiſtre, ſont pour elle un éloge d'autant plus ſincere, qu'il ne peut eſtre maintenant ſoupçonné de déguiſement, de flatterie, ou de menſonge.

IX. Son éloge.

Ce ſeroit groſſir inutilement cet ouvrage, de rapporter toutes les loüanges qui ont eſté données à cette illuſtre Abbeſſe, dans une infinité de lettres écrites au ſujet de ſa mort. D'ailleurs, c'eſt icy une hiſtoire, & non un panegyrique. Je ne puis

puis cependant me dispenser de faire part au public de la lettre d'un illustre Prelat, des plus distinguez du royaume. Elle est conceuë en ces termes.

La nouvelle dont vous m'avez fait « part, M. est presque aussi triste pour « moy que pour vous. Je la ressens jus- « qu'au fond du cœur. On ne sçau- « roit trop regreter une Abbesse sage, « éclairée, pleine d'experience & de « vertu, qui prenoit beaucoup sur ses « forces pour donner l'exemple, & qui « avoit un vray cœur de mere pour « toute sa communauté. Je ne l'ay « connuë que par le temps tres-court « qu'elle nous donna en passant, & par « quelques lettres tres-édifiantes, qu'el- « le m'a fait l'honneur de m'écrire. Il « m'en reste une opinion tres-avanta- « geuse de ses talens, avec une singu- « liere veneration de ses vertus. Sa « memoire me sera chere le reste de « ma vie. La perte que sa communau- « té fait, me semble irreparable, nulle « autre ne pouvant avoir son expe- «

» rience & ſon autorité en ce lieu-là.
» Ce qui me reſte à faire, eſt de prier
» Dieu qu'il recompenſe au pluſtoſt
» ſes travaux, & qu'il mette en ſa
» place une perſonne digne de luy
» ſucceder pour la conſolation de ſes
» Filles, &c.

L'Abbeſſe de Monchy laiſſa en mourant ſa communauté compoſée de 47. Religieuſes tant de chœur que Converſes, & quatre Novices. Elle en avoit receu pendant qu'elle fut Abbeſſe 46. en y comprenant dix Sœurs Converſes. Heureuſe d'avoir formé d'excellens ſujets capables de luy ſucceder, ſur tout celle * que le Roy a eu la bonté d'accorder pour Abbeſſe aux vœux de la communauté de Monchy, & qui remplit aujourd'huy ſi dignement cette place!

* Me de la Menardiere.

Je finiray cette hiſtoire de la vie de feuë Madame l'Abbeſſe de Monchy par une circonſtance qui marque bien la profonde veneration que ſes Filles conſervent pour elle. Perſua-

dées de ſon grand merite auprés de Dieu, on les voit la pluſpart ſe proſterner tous les jours ſur ſa foſſe, comme elles feroient ſur le tombeau d'une Sainte desja reconnuë, à qui elles adreſſeroient leurs prieres & recommanderoient leurs beſoins.

Voila tout ce que j'ay pû recueillir de la vie & de la mort ſi édifiantes de feuë Madame d'Humieres, Abbeſſe de Monchy. J'avouë que la précaution qu'elle a priſe de ſe cacher & de faire bruſler ſes papiers, nous a dérobé bien des actions dignes d'eſtre écrites ; car elle n'aima jamais à ſe produire. Elle évita au contraire toute ſa vie le plus qu'il luy fut poſſible, l'éclat & le bruit preſque auſſi prejudiciables à la vertu, que la faveur du grand monde. Mais ceux qui ont de la penetration & quelque uſage dans les voyes de la perfection, ſuppléeront aiſément le reſte. J'auray tousjours cette ſatisfaction d'avoir travaillé à perpetuer la memoire d'une des plus il-

lustres Abbesses de nostre siecle, & de n'avoir pas loüé à faux des vertus que la grace a renduës dignes de servir de modele à la posterité, sur tout depuis que celle qui les a possedées, est parvenuë au bienheureux terme qui peut seul nous mettre à couvert de la vanité & de l'inconstance.

FIN.

SENTIMENS DE PIETE' DE MADAME D'HUMIERES,

ABBESSE ET REFORMATRICE de l'Abbaye de Monchy;

SUR L'EUCHARISTIE.

Tirez des Pſeaumes.

COMME *le cerf ſoupire avec ardeur aprés les ſources des eaux, ainſi mon ame ſoupire aprés vous, mon Dieu.* Pſ. 41. verſ. 1.

Faites, mon Dieu, que ce ſoit moy-meſme qui vous adreſſe ce deſir, que je ne liſe point

ces paroles comme celles de ce ſaint Prophete, mais qu'elles ſoient veritablement les miennes & l'expreſſion de mon cœur. Que je ſois un cerf en viſteſſe pour aller à vous, qui eſtes la vraye ſource des eaux ſalutaires qui eſteignent l'ardeur de mes paſſions, qui rendent mon ame feconde en vertus, & luy faſſent produire de dignes fruits de penitence. Toutes les autres eaux qu'elle boit hors de vous, ſont des eaux ameres qui alterent pluſtoſt que de deſalterer. Elles peuvent tres-juſtement eſtre comparées à celles de ce puits où la Samaritaine ſe trouva avec vous, ô mon divin Sauveur. Fatigué du chemin vous vous y repoſaſtes ſur l'heure de midy, & vous luy demandaſtes à boire.

Vous m'avez repreſentée en cette action, mon divin Redempteur; car c'eſt veritablement moy qui ſuis fatiguée en allant çà & là par les differens penchants où ma nature m'entraiſne, & me voicy ſur le midy de mon âge toute alterée. Je demande à boire; mais l'eau materielle que je trouve en ce monde, ne ſert qu'à augmenter ma ſoif; c'eſt une eau morte; vous eſtes, mon Dieu, la ſeule eau vive, je vous la demande, & je vous demande vous-meſme, puiſque vous eſtes vous-meſme cette eau vive en voſtre adorable Sacrement, que je me prepare à recevoir. Que j'en boive, afin que je n'aye plus ſoif; qu'elle devienne en moy une fon-

taine qui rejailliſſe juſques dans la vie éternelle.

Mon ame a une ſoif ardente pour le Dieu vivant. Quand iray-je paroiſtre devant la face de Dieu? M'y voicy desja, mon Dieu; faites donc que je m'y trouve dans le meſme eſtat de ſainteté où il faut que je ſois lorſque je paroiſtray devant vous au dernier jour, afin d'avoir part à la ſentence de benediction. Vous eſtes le meſme, mon Dieu, dans ce ſaint Sacrement, ſous les eſpeces exterieures qui voilent voſtre face, qu'en ce jour formidable, lors qu'aſſis ſur voſtre tribunal, vous jugerez les vivans & les morts. Pourquoy ne trembleray-je pas en la preſence d'un ſi grand Dieu, un Dieu fort, un Dieu vivant, un Dieu tout-puiſſant? Verſ. 2.

Mes larmes ont eſté mon pain le jour & la nuit, pendant qu'on me dit tous les jours, Où eſt voſtre Dieu? Verſ. 3.

On me dit tous les jours, où eſt voſtre Dieu, lorſque par une condamnable indifference, une laſche tiedeur, un froid mortel, je ne me mets point aſſez en peine de vous chercher, je n'ay point aſſez d'ardeur pour m'approcher de vous? On me fait ſouvenir de vous, lorſque je vous ay oublié. Ah! devrois-je avoir beſoin que l'on me diſt où vous eſtes? Je ſçay que vous eſtes dans cet auguſte Sacrement, je dois moy-meſme vous y chercher. Ce reproche afflige

mon esprit, il me confond moy-mesme : & me privant par mes indispositions volontaires de ce pain de vie, je merite de languir, en ne me nourrissant que du pain de mes larmes ; & parce que le jour ne me suffit pas, je passe encore la nuit à les répandre.

Mes lumieres & mes tenebres semblent estre de concert pour remplir mon ame d'amertume. Connoissant le bien, je ne le fais pas ; & ne prévoyant pas les maux où doit me jetter la dureté de mon cœur, je m'en trouve accablée, je répands des larmes, mais des larmes infructueuses. Je gemis de me voir captive sous la tyrannie de mon humeur rebelle & opiniastre ; mais ce sont des gemissemens steriles & ingrats, parce que sentant mon mal, j'y persiste sans vouloir guerir ; ou si je veux guerir, je ne veux pas qu'il en couste la moindre chose à la nature.

Vers. 4. *Je me suis ressouvenu de ces choses, & j'ay répandu mon ame en moy-mesme ; parce que j'entreray dans le lieu d'une tente admirable jusques dans la maison de Dieu.*

Lassée & troublée de mes divers égaremens, j'ay fait enfin reflexion sur mon estat déplorable, & j'ay répandu mon ame en moy-mesme, aprés l'avoir trop répanduë hors de moy-mesme. Je m'égarois en de vaines pensées, mon cœur s'éloignoit de

moy ; & je demeurois ſans ame & ſans cœur, toute abattuë & toute mourante ; parce que n'eſtant plus à moy-meſme, mais dans les creatures où vous n'eſtes point, mon Dieu, je ne vous avois point, vous qui eſtes mon unique vie. Me voicy revenuë à moy-meſme, & je vous trouve auſſitoſt en moy-meſme. J'y répands mon ame, ne la voulant plus répandre où vous n'eſtes pas ; car tout eſt triſte & amer où je ne trouve point celuy qui ſeul fait la douceur, la joye, & le ſalut de mon ame. O bonté ineffable de mon adorable Jeſus ! qui veut bien ſe faire une tente de mon cœur, voulant que je le reçoive en moy ſous les eſpeces de ſon auguſte Sacrement. N'eſt-ce point pluſtoſt vous, ô doux Jeſus ! qui devenez une tente pour moy ; puiſqu'eſtant immenſe & infini, il eſt plus vray que par la ſacrée communion de voſtre corps, de voſtre ſang, & de voſtre divinité, je ſuis plus en vous que vous n'eſtes en moy. Entrant donc en moy, j'entre en vous comme dans une tente admirable, juſques dans la maiſon de Dieu, la divine Euchariſtie devenant ainſi le ciel des juſtes ſur la terre. Je demeure en vous, & vous demeurez en moy.

De ce ciel où vous habitez ſur la terre, j'entreray dans le lieu d'une tente admirable juſques dans la maiſon de Dieu ; parce que j'ay confiance, Seigneur, que ſi je vous

gouſte dans ce monde en voſtre adorable Sacrement, vous m'abbreuverez éternellement dans le ciel de vous-meſme, comme d'un torrent de volupté qui coulera tousjours en ceux qui vous verront dans voſtre lumiere.

C'eſt ce que me repreſente cet adorable myſtere de voſtre precieux corps & ſang dans la divine Euchariſtie, où quoyque vous ſoyez réellement, vous ne laiſſez pas d'y eſtre une figure de ce que vous ſerez aux bienheureux dans le ſejour de l'éternité. Nous vous mangeons icy & nous vous beuvons: Ah! nous vivrons de meſme de vous, lorſque nous ſerons dans les delices de ce plaiſir ineffable que l'œil n'a jamais vû, l'oreille n'a jamais entendu, ni le cœur humain compris, mais que vous preparez à ceux qui vous aiment icy-bas de tout leur cœur. Hé, pouvez-vous, ô Sageſſe éternelle! nous donner une idée plus vive & plus claire de ce bonheur indicible, que celle que nous en inſpirent ces paroles de voſtre ſaint Prophete!

Verſ. 5. *Au milieu des chants de loüange & d'allegreſſe, & des cris de joye de ceux qui ſont dans un grand feſtin.*

Verſ. 6. *O mon ame! pourquoy eſtes-vous triſte, & pourquoy me troublez-vous?*

Verſ. 7. *Eſperez en Dieu, car je luy rendray encore mes actions de graces; il eſt le ſalut & la joye*

de mon visage, il est mon Dieu.

Mon ame s'est troublée en moy-mesme, c'est pourquoy je me souviendray de vous en pensant à la terre du Jourdain, à Hermon, & à la petite montagne. Vers. 8.

Parce que je me reconnois troublée, je me souviens de vous, aimable Redempteur; & je cesse d'estre troublée, dés que je me souviens de vous. J'estois troublée, lorsque je ne me souvenois pas de vous, quand je n'esperois pas en vos misericordes; & mon trouble cesse dés que je m'en souviens, car je sçay que vostre misericorde est encore au dessus de vostre justice. Je ne vous oublieray plus, mon Dieu, je ne vous oublieray plus. Vostre nom sera tousjours en ma bouche le long de ce petit Jourdain, qui nous enferme.

J'accorderay ma voix au bruit de ces eaux courantes, pour former une melodie qui publie par tout vostre loüange & vostre gloire. J'ordonneray à ces eaux fugitives de l'annoncer par tout où elles passeront, jusqu'à l'extremité du monde; je les grossiray de mes larmes accompagnées de soupirs, dans le desir que j'ay de vous voir, mon Dieu, en la vraye montagne de Sion; & cependant icy aux pieds du mont Hermon, & de la petite montagne du Calvaire, je porteray la croix que vous m'avez appropriée & ajustée, jusqu'à ce qu'en montant tousjours pas à pas par les differens degrez de

mon âge, j'arrive enfin au ſommet de ce Calvaire, où ma croix ſe trouvant heureuſement unie à la voſtre, je meure avec vous & pour vous, pour monter enſuite avec vous dans Sion, cette montagne fertile, cette montagne de Dieu.

Verſ. 9. *Un abiſme attire un autre abyſme, au bruit des eaux que vous avez fait pleuvoir.*

L'abyſme de ma miſere attire l'abyſme de voſtre miſericorde ; vous avez touché mon cœur, & fait répandre à mes yeux un torrent de larmes, dont le bruit me réveille de mon profond aſſoupiſſement. Il ſe fait entendre juſqu'au throne de voſtre grace, & fait deſcendre ſur moy voſtre miſericorde. Que ces larmes ſoient donc des larmes de penitence, & non des larmes de ma foibleſſe, de ma dureté, & de mon impuiſſance ; car autrement

Verſ. 10. *Toutes vos eaux élevées comme des montagnes, & tous vos flots ont paſſé ſur moy.*

Je les arreſteray, mon Dieu, par d'autres flots qu'excitera la componction de mon cœur. Je tiendray moy-meſme l'orage de voſtre colere ſuſpendu, en me mettant moy-meſme en colere contre moy-meſme. Je perſecuteray mes propres defauts, & les détruiray. J'aneantiray ma miſerable nature juſques dans le principe, & le fondement de ma corruption. Je m'armeray contre moy pour faire tomber les armes de vos

mains. Si je punis moy-meſme mon peché, le punirez-vous encore, Seigneur ? Non, non, vous ne le punirez pas.

Le Seigneur a ſignalé ſa miſericorde durant le jour, & je luy chanteray la nuit un cantique d'action de graces. Verſ. 11.

Voſtre jour luit ſur moy, mon Dieu, depuis que vous m'avez appellée des tenebres à voſtre admirable lumiere ; le jour de la foy m'éclaire. Et quoyque vous ſoyez caché ſous l'obſcurité & le voile de cet adorable Sacrement, je ne laiſſe pas de vous adorer dans cette nuit. Je chante voſtre cantique, en croyant fermement en vous, en vous aimant, & en aimant mon prochain en vous: car c'eſt-là le nouveau cantique que vous m'avez ordonné de chanter, par cette parole ſi douce & ſi amoureuſe que vous diſtes, aprés avoir adminiſtré de vos propres mains voſtre corps & voſtre ſang à vos Apoſtres : *Je vous fais un commandement nouveau, de vous aimer les uns les autres.* Voila le ſecret que vous m'avez appris, mon Dieu, par voſtre propre exemple. Je me rendray par là agreable à voſtre divine majeſté. Je vous rendray propice à mes maux, & je joindray la priere à mon amour. Car Joan. 13. 34.

J'offre en moy la priere que j'adreſſeray au Dieu de ma vie. Je diray à Dieu : vous eſtes mon protecteur. Je me plaindray amoureuſement, & je vous diray : Verſ. 12.

Vers. 13. *Pourquoy m'avez-vous oublié, & pourquoy marcheray-je avec un visage triste, lorsque mon ennemi m'afflige?*

Helas! de quoy me sert cette tristesse, ce froid incommode, cette humeur chagrine, qui est un ennemi qui m'afflige, qui afflige mon ame & qui tourmente mon corps, qui affoiblit la santé de mon ame & qui détruit celle de mon corps, qui blesse mon esprit, qui supprime ma raison, & qui gele & glace mes membres & mes sens? Ah! si je n'avois un plus grand sujet de me plaindre de moy que de vous, ô mon Dieu, je vous dirois dans l'amertume de mon ame, *pourquoy m'avez-vous oubliée?* mais c'est moy qui me suis oubliée moy-mesme.

Vers. 14. *Pendant que mes os sont brisez, & que mes ennemis qui me persecutent* (ce sont mes passions) *me couvrent de confusion par leurs reproches*; c'est ma raison, c'est ma conscience, c'est vostre loy qui est gravée dans mon cœur qui me fait ces reproches; ennemis certes utiles & salutaires qui se déclarent, non contre moy, mais contre mon injustice; ennemis bien-faisans, lors mesme qu'ils m'affligent, si je sçavois profiter des combats qu'ils me livrent, en demeurant victorieuse de mon humeur & de moy-mesme; si

Vers. 15. *En me disant tous les jours, où est vostre Dieu*, je pouvois parler à moy-mesme, & dire à mon ame, *pourquoy estes-vous tri-*

ſte, & pourquoy me troublez-vous?

Mon plus grand bien eſt la paix. Mes paſſions, ma méchante humeur, ma mauvaiſe conduite me la font perdre; elles me cauſent donc le plus grand de tous les maux.

Eſperez en Dieu, car je luy rendray encore mes actions de graces. Je le regarde comme mon Sauveur & comme mon Dieu. Verſ. 16.

Voila la leçon que je me fais à moy-meſme; & n'aurois-je pas grand tort de n'eſperer pas en mon Sauveur, aprés tant de graces qu'il m'a faites? tant de chutes, tant de morts, tant de récidives, tant de ſecours, tant de reſurrections, tant d'infidelitez & d'ingratitudes de ma part, tant de bontez & tant de miſericordes de la ſienne. En qui pourrois-je donc eſperer qu'en vous, ô miſericordieux Sauveur, puiſqu'en vous ſeul je trouve ma joye, mon ſalut & ma vie?

QUe vos tabernacles ſont aimables, ô Seigneur des armées! mon ame languit, & ſe conſume du deſir d'entrer dans la maiſon du Seigneur. Pſalm. 83. v. 1.

Ces tabernacles, mon Dieu, ne ſont point les ouvrages de vos mains, c'eſt vous-meſme. C'eſt dans vous-meſme que mon ame languit & ſe conſume du deſir d'entrer, parce qu'il n'y a que vous qui eſtes ſouverainement aimable. Comme donc voſtre bonté

infinie me fait estre dés à present, par vostre adorable Sacrement, en vous, & vous en moy ; & que ce mystere de vostre amour me fait connoistre dés ce monde que je dois joüir de ce grand bonheur sans interruption pendant toute l'éternité, où je seray tousjours en vous & vous en moy ; avec quel pressant desir dois-je commencer de m'unir à vous ? Certes, je dois long-temps & tousjours desirer ce que je dois long-temps & tousjours avoir. Je ne puis que desirer icy, & là je joüiray ; je ne peux que soupirer icy, & là je me réjoüiray ; je ne peux que prier icy, & là je louëray ; je ne peux que gemir icy, & là je tressailleray de joye. Tout ce que mon ame peut donc faire en ce pelerinage & dans son exil, est de languir & se consumer du desir d'entrer en vostre maison, ô Seigneur, en entrant dés cette vie en vous-mesme, & vous en moy-mesme, par l'union intime de vostre adorable Sacrement.

Vers. 2. *Mon cœur & ma chair bruslent d'ardeur pour le Dieu vivant.*

Parce que vostre divinité est dans ce Sacrement, elle vivifie mon ame ; parce que vostre ame y est, elle s'unit la mienne. Et parce que c'est vostre corps, vostre chair que je mange, & vostre sang que je bois, vous me changez en vous ; & vous qui vivez en moy, je vis en vous. Hé, le moyen donc

que

que mon ame & ma chair ne bruſlent point d'ardeur, l'une & l'autre eſtant pleines d'un Dieu de feu & de flammes : car vous eſtes charité, ô mon Dieu, & la charité eſt un feu tousjours bruſlant, & qui ne ſe conſume jamais. Il me conſume, ce feu, ô mon divin Sauveur ; mais c'eſt par l'ardeur du deſir & de l'amour que je ſens pour vous. Ah ! qu'il conſume & aneantiſſe tout ce qui eſt en moy, mon humeur, mon froid, ma triſteſſe, mon chagrin ; qu'il n'y ait plus d'homme en moy, ô mon Dieu, que ce ne ſoit plus moy qui vive, mais vous qui viviez en moy.

Car le paſſereau s'eſt trouvé une demeure, & la tourterelle un nid pour mettre ſes petits. Verſ. 3.

Suis-je, Seigneur, d'une condition inferieure à celle de ces oiſeaux ? Non, non, vous m'avez donné des ailes comme à eux, qui ſont les deſirs de mon cœur ; & ſi je ne vous puis poſſeder, je puis vous deſirer. Il eſt vray que je ne ſçaurois encore voler juſqu'à vous que par la foy & par l'eſperance, & meſme juſqu'à ce que par une charité conſommée & changée en gloire, j'arrive juſqu'à vous voir face à face comme vous eſtes. Vous me donnez icy une retraite, une maiſon & un nid ; c'eſt voſtre autel, Seigneur ; c'eſt ce tabernacle ; c'eſt ce Sacrement, où vous eſtes ſous les eſpeces du pain & du vin, qui ſont comme le toit & les murailles de cette maiſon, & comme le

foin & la paille qui reveſtent le nid de la tourterelle ; c'eſt afin que je m'y retire & que j'y mette en ſeureté mes petits, c'eſt à dire, les œuvres que voſtre grace me fait produire au dedans & au dehors de moy-meſme.

Verſ. 4. *Qu'ainſi vos autels ſoient ma demeure, ô Seigneur des armées, mon Roy & mon Dieu. Mon Roy qui me gouvernez, & mon Dieu qui m'avez créée.*

Verſ. 5. *Heureux ceux qui habitent dans voſtre maiſon, ô Seigneur, ils vous loüeront éternellement.*

Cette parole, ô mon Dieu, *qui habitent*, marque une demeure ſtable. Nous n'habitons point icy où noſtre demeure n'eſt que paſſagere, & que pour un temps. Ah ! n'en eſt-il pas de meſme de cette demeure que je fais en vous, & que vous faites en moy dans voſtre auguſte Sacrement, qui n'eſt ſouvent, à mon grand malheur, qu'une demeure paſſagere, parce qne je n'ay point aſſez ſoin de vous conſerver en moy ? Pluſt à vous, Seigneur mon Dieu, que j'habite en vous & vous en moy par une demeure permanente ! Que je ne ſois plus, comme j'ay tant de fois eſté, ſujette à ce deſagreable changement, tantoſt juſte, tantoſt injuſte, tantoſt fidelle à mes devoirs, tantoſt infidelle, tantoſt avec vous & tantoſt hors de vous.

Que j'habite, ô mon Dieu, que j'habite

en vous, & que ce ſoit dés ce monde une marque pour moy que j'habiteray éternellement dans cette maiſon, afin que je ſois heureuſe dés cette vie, & que je vous loüe éternellement en l'autre ! Heureuſe occupation, de n'avoir plus rien à faire que de vous loüer ! C'eſt la neceſſité qui eſt la mere de toutes les actions humaines. Là il n'y aura aucune neceſſité, il n'y aura donc aucune action : toute l'éternité ſera donc employée à vous loüer, ô mon Dieu.

Heureux celuy qui met en vous ſeul tout ſon appuy, il diſpoſe dans ſon cœur les moyens d'avancer vers vous dans cette vallée de larmes, & dans le lieu où il s'eſt reduit. Verſ. 6.

Il eſt vray, Seigneur, que celuy-là eſt heureux, qui met toute ſon eſperance en vous, qui converſant dés ce monde dans le ciel, y monte ſouvent par la contemplation de ſon eſprit, & par l'affection & les deſirs de ſon cœur, qui détourne ſes yeux de la terre pour les lever ſans ceſſe en haut où eſt ſon éternelle demeure, qui avance de jour en jour par le progrés dans les vertus vers cette patrie, vers ce bienheureux ſejour, & qui par les bonnes œuvres comme par autant de degrez commence dés ce monde, qui eſt cette vallée de larmes, à monter & à s'avancer vers cette maiſon celeſte où il n'y aura plus de larmes, de ſoupirs, & de gemiſſemens ; mais où il y aura une paix, une joye,

une felicité, qui ne ſera jamais troublée ny interrompuë par aucune miſere: au lieu qu'icy-bas ce n'eſt que trouble, que triſteſſe, que pleurs, & que maux qui ſe ſuccedent continuellement les uns aux autres.

Ce n'eſt point vous, mon Dieu, qui m'y avez mis; c'eſt moy par mon peché qui m'y ſuis réduite & aſſujettie, premierement dans Adam mon premier pere que vous aviez mis dans un paradis, dans un lieu de delices, qui en eſt ſorti par ſa faute, & qui s'eſt reduit dans ce lieu deplorable. Secondement par moy-meſme, par les fautes volontaires que je commets tous les jours, qui continuent, entretiennent, & renouvellent tous les jours mes lamentables miſeres. Mais il n'eſt point vray que comme c'eſt l'homme meſme qui s'eſt mis & reduit dans ce lieu miſerable; ce ſoit auſſi l'homme meſme qui puiſſe en ſortir par les ſeules forces de ſa nature corrompuë & affoiblie. Je ne m'en retirerois jamais, je m'y enfoncerois pluſtoſt de plus en plus, ſi ô mon Dieu, vous ne m'en retiriez vous-meſme par la puiſſance de voſtre grace. C'eſt-elle qui me fait monter tous les jours un degré pour arriver à vous; ne la refuſez point à mes ſoupirs & à mes larmes, ô Dieu de miſericorde!

Verſ. 7. *Car celuy qui a donné la loy, donnera la benediction; ils iront de vertu en vertu, ils verront le Dieu des dieux en Sion.*

C'eſt vous qui avez fait la loy, ô mon Dieu! c'eſt vous qui en avez ordonné l'obſervance; donnez-moy donc voſtre grace pour l'accomplir. Vous me la donnerez, puiſque vous ne commandez rien d'impoſſible, & que c'eſt voſtre grace qui rend vos commandemens poſſibles. Il ſuffit ſeulement que je deſire de monter à voſtre temple qui eſt ſur la montagne de la Sion celeſte, dont celuy qui eſtoit ſur la montagne de la Sion terreſtre, eſtoit la figure. Vous me ſecourrez, vous me tiendrez, vous m'éleverez, vous me tirerez à vous: j'iray auſſi-toſt de force en force, de vertu en vertu juſqu'à ce qu'eſtant arrivée au plus haut des cieux, je vous voye, ô mon Dieu! Dieu de Sion, & que je vous adore dans voſtre ſaint temple.

Seigneur, Dieu des armées exaucez ma priere, preſtez l'oreille, ô Dieu de Jacob! Verſ. 8.

O Dieu noſtre protecteur, regardez-moy, jettez les yeux ſur le viſage de voſtre Chriſt. Verſ. 9.

Si le mien eſt trop difforme par la laideur de ma vie, regardez au moins, jettez les yeux ſur le viſage de voſtre Chriſt. *Ecce homo.* Voilà l'homme qui m'a pris en luy: en le regardant vous me regardez, puiſqu'il s'eſt reveſtu de moy, il a payé pour moy, il a ſatisfait pour moy à voſtre colére juſtement irritée contre moy. Ce n'eſt point moy, mais luy qui m'a merité le bonheur de vous voir & d'eſtre avec vous. C'eſt à quoy je ſoupire, mon Dieu, c'eſt-là où montent tous mes deſirs.

Verſ. 10. *Car un ſeul jour dans voſtre maiſon vaut mieux que mille par tout ailleurs.*

Je compte pour rien tous les jours de ma vie ; & quand vous la prolongeriez de mille ans dans l'affluence des délices du monde, elle m'eſt ennuyeuſe, mon Dieu, à moins que je ne ſois avec vous. C'eſt pour cela que

Verſ. 11. *J'ay preferé d'eſtre la derniere dans la maiſon de mon Dieu, pluſtoſt que d'habiter dans les tentes des méchans.*

Cette maiſon religieuſe où voſtre main m'a conduite, eſt l'image de voſtre maiſon celeſte ; vous habitez dans celle-cy, comme dans celle-là. Nous vous loüons icy, comme on vous loüe dans le ciel des cieux que vous habitez. Vous vous donnez icy à nous pour eſtre en nous, comme vous vous donnez aux bienheureux, & que vous eſtes en eux, bien qu'en des manieres differentes. C'eſt cette conſideration qui m'a fait preferer d'y eſtre la derniere, pluſtoſt que de demeurer dans le monde parmy les vanitez des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs ; les maiſons des mondains, leurs chaſteaux & leurs palais n'eſtant que des tentes de pecheurs.

Verſ. 12. *Car Dieu aime la miſericorde & la verité ; le Seigneur donnera la grace & la gloire.*

Je veux, mon Dieu, y eſtre la derniere, & y exercer les plus vils miniſteres, je veux y eſtre voſtre tres-humble ſervante ; car vous n'eſtes pas, mon Dieu, comme ces maiſtres

ſuperbes, durs, & faſcheux que l'on ſert dans le monde, qui aprés un long & penible ſervice ne donnent point ce qu'ils ont promis, mais chaſſent ſans recompenſe ceux qui les ont ſervis. Il n'en eſt point ainſi de vous, ô mon Dieu, car vous aimez la miſericorde & la verité. Vous eſtes auſſi juſte que miſericordieux: vous leur donnez en ce monde voſtre grace, & en l'autre voſtre gloire; abbaiſſez vos yeux ſur moy, Seigneur, conſiderez ce voile qui ferme mes yeux au monde pour ne les avoir plus ouverts que pour vous; cet habit de penitence que je porte, & l'eſtat de vie auſtere que j'ay choiſi, pour appaiſer voſtre colere, & meriter voſtre miſericorde.

Il ne privera point de ſes biens ceux qui marchent dans l'innocence; Seigneur des armées, heureux celuy qui met ſon eſperance en vous. Verſ. 13.

Quoy donc! aprés que pour l'amour de vous, ô mon Dieu, & que pour conſerver ou reparer l'innocence de mon bapteſme, je me ſeray enfermée, & auray paſſé tous mes jours dans cette ſolitude, portant en mon cœur & ſur mon corps la mort de voſtre fils JESUS-CHRIST, me priveriez-vous de vos biens? Non, non, mon Dieu; je ſeray heureuſe, puiſque je mets mon eſperance en vous. Ainſi ſoit-il.

Le Seigneur me conduit & je ne manqueray de rien, & il m'a mis dans un lieu de paſturage. Pſal. 22. verſ. 1.

C'eſt vous-meſme, Seigneur, qui me

donnez cette assurance, puisqu'estant veritablement en moy par vostre adorable Sacrement que je viens de recevoir, ce n'est plus moy qui vis, mais c'est vous qui vivez en moy. Si je ne vis point, je n'agis point; ou si j'agis, c'est vous qui estes le moteur de mon action, comme vous estes l'auteur de ma vie. Si donc je n'agis point par moy-mesme quand vous estes en moy, comment me conduirois-je moy-mesme? puisqu'il n'est pas possible de conduire sans agir, ny d'agir sans vivre. Helas! je me conduisois trop moy-mesme autrefois, & ce n'estoit point vous qui estiez en moy. J'agissois avec moy seule & dans moy seule; pleine de mes passions, de mes volontez dereglées, je ne consultois ny ma raison ny vous, ô mon Dieu! je me laissois entraisner par le poids de cette cupidité rebelle à vostre loy, & par ce penchant rapide de ma propre humeur, de mon propre amour, de ma propre volonté. J'estois seule, mon Dieu, vous n'estiez point avec moy, tout ce qui estoit en moy n'estoit que moy, & ne trouvois ainsi que moy-mesme pour me conduire. Hé! je ne me conduisois point, je m'égarois. Mais maintenant par vostre misericorde ineffable vous estes venu en moy dans vostre mystere adorable; regnez-y, mon Dieu, reglez-y vous-mesme mes connoissances, & les affections de mon cœur, comme vostre loy veut qu'elles le soient.

Faites qu'il ne se forme aucun mouvement dans mon ame que vous ne le formiez vous-mesme ; mettez à la chaisne cette concupiscence seditieuse & rebelle, qu'elle ne se souléve plus contre vostre ordre, qu'elle demeure soumise à l'esprit; & que la loy de mes membres cesse de leur estre une loy ; qu'ils n'en reconnoissent point d'autre que la vostre, & celle de la raison ; reglez-les sur vostre supréme volonté. Pour lors je diray hardiment & avec une confiance entiere ; *le Seigneur me conduit & je ne manqueray de rien.*

Lorsque vous envoyiez vos Anges conduire quelques justes que vous aviez sur la terre, ils ne manquoient de rien: ces excellens conducteurs leur faisoient tout trouver. Le sage Tobie trouva tout sous la conduite de l'Ange Raphaël. Vous me traittez bien plus favorablement, mon Dieu, vous ne voulez pas seulement me conduire par vos Anges, mais encore par vous-mesme, en prenant non l'apparence d'un homme comme ces Esprits bienheureux ; mais vous rendant vous-mesme homme, & un pain descendu du ciel, & vivifiant pour estre non autour de moy & avec moy, comme estoient autrefois ces Anges, mais dans moy-mesme, pour me nourrir, pour me donner le mouvement, l'action & la vie, la mesme vie dont vous vivez vous-mesme. Car c'est vous qui dites, ô divin Seigneur ! que comme vostre Pere qui vit, vous

a envoyé, & que vous vivez par vostre Pere; ainsi celuy qui vous mange, vivra aussi par vous. Je ne diray donc pas seulement que le Seigneur me conduit, mais qu'il me nourrit. Vous estes mon conducteur, vous estes mon pasteur, & je ne manqueray de rien. Ah! peut-on manquer de quelque chose quand on a tout?

J'ay donc tout, quand je vous possede en moy. Comme mon conducteur vous me gouvernez, & comme mon pere vous me nourrissez. Vous m'avez mise dans un lieu de pasturage en cette maison, pour m'y nourrir de vos saintes écritures, pour m'instruire dans la connoissance des choses divines, pour y mediter vostre parole, pour me remplir & m'engraisser de vostre chair, & de vostre sang, en m'en approchant souvent. Aussi suis-je par reconnoissance obligée de dire d'un Dieu si bon & si grand :

Vers. 2. *Il m'a élevé auprés d'une eau nourrissante, & il a converti mon ame.*

C'est la grace, ô mon aimable Sauveur, que je vous dois rendre tous les jours de ma vie, de ne m'avoir point laissée écarter dans les precipices du monde où je me serois abismée; mais de m'avoir conservée comme une brebis que vous aimez, sur les rivages de la solitude, tousjours prés de vous, tousjours avec vous; entretenant la pureté salutaire de mon bapteſme, par les eaux tranquilles de la reli-

gion que mes vœux ont rendu comme un ſecond bapteſme, ou reparateur, ou conſervateur de l'inocence que j'ay reçûe dans le premier. J'allois vers le monde eſtant au commencement nourrie & élevée dans le monde ; vous m'avez auſſi-toſt appellé comme un paſteur appelle une brebis fugitive, & vous avez converti mon ame, vous l'avez fait revenir à vous. Je diray donc de mon Dieu :

Il m'a fait marcher dans les ſentiers de la juſtice pour la gloire de ſon nom. Verſ. 3.

En m'inſpirant d'embraſſer la vie religieuſe, vous m'avez, ô miſericordieux Seigneur, conduite par le chemin eſtroit qui mene à la vie, par lequel il y en a ſi peu qui marchent, & vous m'avez empeſché d'aller dans le chemin large qui mene à la mort, par lequel il y en a tant qui marchent, non qu'il y euſt rien en moy qui meritaſt cette faveur, mais par le ſeul bienfait de voſtre grace.

Auſſi quand je marcherois au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindray point les maux, parce que vous eſtes avec moy. Verſ. 4.

Vous eſtes en moy & je ſuis en vous; ayant mangé voſtre chair & bû voſtre ſang, je ſuis transformée en vous.

Voſtre verge & voſtre baſton m'ont conſolé. Verſ. 5.

Comme un paſteur qui veille tousjours à ma garde, vous tenez tousjours la houlette

en vos mains pour me défendre contre les loups raviſſants, qui ſans vous m'auroient tant de fois devorée. Vous vous ſervez auſſi de cette verge & de cette houlette pour ma propre correction, ainſi qu'un berger ſe ſert de ſa meſme houlette pour empeſcher les brebis de ſe perdre, pour les arreſter & les retirer dans ſon troupeau, & les proteger contre les loups.

Les coups de voſtre main me ſont favorables, Seigneur ; arreſtez-moy, frappez-moy, ne me laiſſez point ſortir de voſtre bercail ; que j'y ſois en ce monde, afin qu'en l'autre je ſois auſſi du nombre de vos oüailles.

Il n'y aura là qu'un ſeul paſteur, mon Dieu; ſoyez mon paſteur en ce monde, afin que vous le ſoyez en l'autre. Vous m'avez ſelon la profondeur de vos jugemens, établie en cette maiſon pour porter en main la verge & la houlette. Ah ! divin Jeſus, faites que ce ne ſoit point pour ma condamnation, mais du moins pour ma conſolation éternelle ; faites qu'il ne ſe perde par ma faute aucune des brebis que vous avez confiées à ma garde; que je me ſerve de la verge & de la houlette, non pour les opprimer, mais pour les défendre de ces loups raviſſans, d'autant plus à craindre qu'ils ſont inviſibles ; & ſi je m'en ſers ſur elles, que ce ſoit dans la moderation d'une juſtice reglée, & non en ſuivant mes paſſions injuſtes & deraiſonnables ; que ce ſoit

pour les ramener & les unir au troupeau, & non pour les en éloigner, pour les écarter ou pour les dissiper.

Je gouverne les autres ; ô mon Dieu ! faites qu'en les gouvernant ce ne soit point moy, mais vous qui les gouverniez, en m'inspirant les lumieres necessaires pour les conduire, & en me donnant la sagesse du gouvernement. Si je succombe quelquefois sous ce pesant fardeau, je me consoleray dans la confiance que vous le soustenez avec moy. Si les ennemis s'élevent contre moy, s'ils veulent ravager mon troupeau ; & si dans le troupeau mesme quelques brebis deviennent des loups (ce qu'il vous plaise de ne jamais permettre, mon Dieu) si mes forces s'affoiblissent, je recourray aussi-tost à vous, parce que

Vous avez preparé une table magnifique contre ceux qui m'affligent. Vers. 6.

Je deviendray forte avec vous : je retrouveray dans cette mesme chair & ce mesme sang une nouvelle vigueur. Quand vous serez avec moy, ou plustost quand je seray intimement unie à vous par cette nourriture miraculeuse, qui m'aura comme transformée en vous, qui osera m'attaquer ? Si d'un costé on me cause des peines, des troubles, des amertumes, je trouveray à cette table des delices, des douceurs, du repos, des suavitez ineffables. Là seront tous les remedes à mes maux ; je ne sentiray pas mesme les

maux que mes ennemis me feront : car

Verſ. 7. *Vous avez répandu ſur ma teſte une huile de parfum ; ah ! que ma coupe qui enyvre eſt delicieuſe !*

Vous reprochiez autrefois, mon aimable Jeſus, au Phariſien qui vous faiſoit un repas, de ce que ſuivant la couſtume qui ſe pratiquoit pour lors à l'égard de ceux à qui l'on donnoit à manger, il n'avoit point répandu à l'ordinaire ſur voſtre teſte l'huile de parfum. Vous ne voulez point que rien manque au feſtin que vous m'avez preparé ; vous avez verſé ſur ma teſte le parfum le plus odoriferant par la joye ſpirituelle que vous repandez en mon ame : & le calice de voſtre ſang eſt un vin delicieux qui m'enyvre ; il me fait oublier mes peines & mes chagrins. Ce bien renferme en luy-meſme l'abondance de tous les biens ſpirituels ; & je gouſte par avance dés ce monde le torrent des plaiſirs dont j'eſpere, ô mon Dieu, que vous m'abbreuverez dans la bien-heureuſe éternité. Car j'oſe me promettre par la toute-puiſſance de voſtre grace que

Verſ. 8. *Voſtre miſericorde m'accompagnera tous les jours de ma vie.*

Si cette affluence de délices finiſſoit avec ma vie, je ne ſerois que fort imparfaitement heureuſe ; & je ſerois plus malheureuſe qu'heureuſe, puiſque je ne ſerois heureuſe qu'en cette vie par le plaiſir de recevoir mon Dieu ; mais ce bonheur me ſeroit un veritable malheur ſi

je n'eſperois voir auſſi en l'autre vie éternellement mon Dieu. C'eſt auſſi mon eſperance, Seigneur, comme c'eſt toute mon attente. Vous vous communiquez icy à moy dans voſtre adorable Sacrement toutes les fois que je veux m'en approcher.

J'ay cette ferme confiance appuyée ſur vos promeſſes, ô Dieu tout-puiſſant, que voſtre miſericorde m'accompagnera tous les jours de ma vie & juſques dans l'éternité, où vous ſerez en moy & moy en vous d'une maniere encore bien plus admirable que dans cet auguſte myſtere. Là ce ſera ſans ombre, ſans nuées & ſans aucun voile. Vous n'y ſerez caché ſous aucune ombre ; mais je vous verray face à face comme vous eſtes dans la vaſte étenduë des lumieres de voſtre gloire. Ah ! Seigneur, avec quel empreſſement, avec quelle promptitude dois-je m'approcher de cette ſainte table, qui eſt comme le commencement de ce repas éternel que vous me preparez ! il eſt preſentement le meſme icy, & en l'autre vie ; car c'eſt vous icy, mon Dieu, qui eſtes le repas de vos élus ; ce ſera auſſi vous-meſme en l'autre vie qui ſerez le repas éternel des bienheureux.

Ce m'eſt donc un paradis dés ce monde de m'approcher de vous. Pour me le continuer, ne dois-je point m'en approcher ſouvent, afin d'imiter en quelque ſorte les bienheureux, dont la communion avec vous n'eſt point &

ne ſera jamais interrompuë, parce qu'ils ne ceſſent point, & ne ceſſeront jamais de vous voir. Je me propoſe donc à la faveur de voſtre ſainte grace, ô mon Dieu, de participer à voſtre chair & à voſtre ſang dans l'adorable Sacrement de vos autels, le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible ; afin que demeurant plus continuellement en vous & vous en moy,

Verſ. 9. *J'habite enfin éternellement dans la maiſon du Seigneur.* Ainſi ſoit-il.

Pſal. 140. Verſ. 1. *Seigneur je crie vers vous, écoutez-moy : ſoyez attentif à ma voix, lorſque je vous adreſſe mes cris.*

Quand le cœur ne fait que parler, il ne ſent pas la grandeur de ſes maux; mais quand il crie il reſſent ſa grande miſere ; il craint que Dieu ne l'entende pas pour l'exaucer, c'eſt pourquoy il crie & le prie d'eſtre attentif. N'eſt-ce pas donc en nous un dereglement bien injuſte de vouloir que Dieu ſoit attentif à nos cris, & nous de n'eſtre point attentifs à Dieu, lorſque nous crions vers luy?

Verſ. 2. *Que ma priere s'éleve vers vous comme la fumée de l'encens : que l'élevation de mes mains vous ſoit agréable comme le ſacrifice du ſoir.*

Rien ne fait mieux entendre comment doit eſtre noſtre priere pour eſtre bonne, que la comparaiſon de la fumée de l'encens : car l'encens ne s'éleve point & n'a ny fumée ny odeur à moins qu'il ne bruſle : de meſme noſtre priere ne s'éleve point vers Dieu ; elle reſte

reſte toute materielle, ſans gouſt, ſans odeur, entierement morte, & par conſequent impuiſſante de monter vers Dieu & de la faire entendre de luy, à moins que noſtre oraiſon ne devienne toute ardente de ſon amour, qui eſt le veritable feu de noſtre cœur.

Tout cecy doit preceder nos actions ſignifiées par les mains, qui ne peuvent eſtre bonnes qu'elles ne ſoient precedées de la priere & animées de la charité : & lorſqu'elles ſe trouvent avoir cette perfection, elles ſont un ſacrifice à Dieu, parce qu'elles ont la qualité myſterieuſe du ſacrifice parfait qui s'offroit ſur le ſoir dans le temple de Dieu : car on ne ſe contentoit pas d'égorger la victime & de la porter ſur l'autel, mais on la bruſloit & on en élevoit les cendres en l'air, comme pour les faire aller vers Dieu. Telles ſont nos œuvres, quand elles ſont precedées de la priere ardente, c'eſt-à-dire animée de la charité ; car ce feu les enflamme & les éleve vers Dieu : trop heureuſes ſi elles perſeverent ainſi juſqu'au dernier moment de noſtre vie, afin qu'elles ſoient un vray ſacrifice du ſoir. Car ſi noſtre enfance eſt le matin de noſtre vie, ſi noſtre jeuneſſe en eſt le midy, certainement la fin en eſt le ſoir.

Heureux eſt l'homme qui ne ſe laiſſe point aller au conſeil des méchans, qui ne s'arreſte point dans la voye des pecheurs, & qui ne s'aſſied point dans la chaire infectée de peſte. Pſal. 1. Verſ. 1.

C'eſt moy, Seigneur, qui ſuis heureuſe; car voſtre bras qui m'a tout à coup attirée à vous, ne m'a pas laiſſée aller au conſeil des hommes qui vouloient & pouvoient me retenir avec eux parmi l'impureté du monde. Helas! j'aurois eſté veritablement arreſtée dans la voye des pecheurs, j'aurois eſté aſſiſe dans la chaire infectée de peſte: car tout ce qui eſt dans le monde, porte avec ſoy une contagion mortelle: les mœurs y ſont corrompuës, les entretiens pernicieux & la doctrine dépravée. J'y ſerois, ô mon Dieu, demeurée aſſiſe; ce qui marque le repos trompeur & fatal qui ne m'auroit pas permis de faire aucun mouvement pour me relever.

Verſ. 2. *Mais qui met toute ſon affection en la loy du Seigneur, & qui la medite jour & nuit.*

C'eſt-là l'eſtat, Seigneur, où vous m'avez appellée, puiſque la vie Religieuſe que j'ay embraſſée, ne doit me ſervir par tous ſes reglemens qu'à mettre toute mon affection dans la loy du Seigneur, n'ayant eſté inſtituez & eſtablis que pour la mieux pratiquer & avec plus de perfection.

Oüy, mon Dieu, je reconnois par ce parfait eſtat auquel voſtre voix toute-puiſſante m'a appellée, que je dois paſſer toute ma vie à mediter jour & nuit voſtre loy & voſtre ſainte volonté, pour m'y rendre conforme & y rapporter toutes mes actions. Que ce ſoit, ô mon Dieu, ce ſentiment qui m'anime dans

le jour par la pratique de mes regles, & que ce soit aussi dans cette veuë & dans cette pensée que je me leve la nuit, pour publier vos loüanges & adorer vostre infinie bonté.

Il est semblable à un arbre planté sur le bord des eaux courantes, qui porte son fruit en son temps. Vers. 3.

Faisant ainsi, ô mon Dieu, je seray semblable à un arbre planté sur le bord des eaux courantes, qui porte son fruit en son temps; car ayant esté, ô mon Dieu, plantée dés ma jeunesse par vos mains dans la terre feconde de cette sainte maison que vous arrosez par vos graces comme par un fleuve d'eaux courantes, parce que vous ne discontinuez point de les y répandre, vous me donnez cette esperance, ô mon Dieu, que je porteray enfin le fruit que vous aurez produit avec moy, & que le cueillant vous-mesme dans le temps de sa maturité, qui sera la fin de ma vie, vous le mettrez en reserve avec vous dans l'heureux sejour de vostre éternelle felicité.

Dont la feüille ne tombe point, & tout ce qu'il fait réussira heureusement. Vers. 4.

C'est vostre grace, qui comme une rosée salutaire a donné la force à mon cœur de produire des vœux au milieu de vostre Eglise, dans cette maison religieuse où vous m'avez plantée comme dans un jardin qui fait vos delices, pour estre comme un arbre verdoyant tout couvert de feüilles. Ne permettez pas, ô mon Dieu, qu'aucune de ces feüilles meure

& tombe par terre pour estre foulée aux pieds des hommes ; mais plustost que cette multitude d'actions que ma regle & mes exercices me procurent tous les jours, soient autant de feüilles vivantes qui demeurent tousjours attachées à l'arbre & qui me soient comptées pour l'éternité. C'est ainsi, mon Dieu, que tout ce que je feray, prosperera & réüssira heureusement. Rien ne sera perdu, tant que vostre amour, qui est la vraye source de vie me fera tout faire.

Vers. 5. *Il n'en est pas ainsi des méchans, il n'en est pas ainsi ; ils sont semblables à la poussiere que le vent emporte de dessus la terre.*

Ce seroit là pour moy le comble des malheurs, & je serois traitée comme les impies, si c'estoit la cupidité, c'est-à-dire l'amour de moy-mesme ou de la creature qui me fist agir. Je ne porterois que des feüilles mortes que la vanité comme un vent rapide, enlevera çà & là, comme il enleve la poussiere des champs, & comme il emporte les feüilles seches d'un arbre qui n'a plus de vie. J'aurois donc produit inutilement tant d'actions, mes levres auroient prononcé sans fruit tant de prieres ; & mon corps se seroit en vain fatigué par des jeusnes, des abstinences & des travaux continuels. Tout cela sera perdu pour moy. Le vent aura tout emporté, s'il se trouve à la fin de ma vie, que ce n'a point esté vostre amour, ô mon Dieu, qui ait esté le principe de toutes ces œuvres si saintes en apparence.

Auſſi les méchans ne reſſuſciteront point au jugement, & les pecheurs n'auront point de place dans l'aſſemblée des juſtes. Verſ. 6.

Qu'il n'en ſoit point ainſi de moy, ô mon Dieu, qu'il n'en ſoit point ainſi; que je ne ſois point du nombre des pecheurs qui ne reſſuſciteront pas à la vie, mais pour mourir éternellement. Car quelle mort plus veritable que celle qui n'eſt accompagnée d'aucune eſperance de vie, mais d'un déſeſpoir éternel de ne pouvoir plus rien eſperer?

Parce que le Seigneur connoiſt la voye des juſtes, mais la voye des méchans périra. Verſ. 7.

Puis donc, mon Dieu, que vous connoiſſez ceux qui ſont à vous, connoiſſez-moy, afin que je ſois à vous: vous connoiſtrez ma voye, quand ce ſera vous qui m'y ferez marcher. Car vous ne connoiſſez vrayement, mon Dieu, que ce que vous faites par voſtre grace. Faites-moy donc entrer en cette voye par laquelle on va à vous; & quelle eſt-elle? ſinon vous-meſme, mon divin Jeſus; car c'eſt vous qui dites, *Ego ſum via*; je ſuis la voye: toute autre voye perd, éloigne, égare; elle conduit au precipice, à la perdition & à la mort. C'eſt cette voye large par où marchent les impies qui periſſent: mais la voſtre, ô mon Dieu, qui eſt la ſeule que vous connoiſſiez, qui eſt celle de la penitence, du dépoüillement de ſoy-meſme & du renoncement aux creatures, eſt eſtroite & elle ſeule mene à la vie.

FIN.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

Avant propos. I. *Maison de Crevant d'Humieres.* page 1

II. *Naissance & éducation de Madame d'Humieres.* 5

III. *Abregé de l'histoire de l'Abbaye de Monchy.* 9

IV. *Religieuses restablies à Monchy.* 12

V. *Arrivée de Madame d'Humieres en l'Abbaye de Monchy.* 14

VI. *Elle prend l'habit religieux.* 17

VII. *Elle fait profession.* 22

VIII. *Son détachement des choses du monde.* 24

LIVRE SECOND.

I. *Madame d'Humieres est faite Abbesse.* 29

II. *Ceremonie de sa benediction.* 32

III. *Portrait de Madame d'Humieres.* 34

IV. *Elle établit l'étroite observance dans son Abbaye.* 35

V. *Obſtacles qu'elle trouva à la reforme.* 39
VI. *Son zele pour l'Office divin.* 45
VII. *Son amour pour la divine parole.* 49
VIII. *Son amour pour Dieu.* 51
IX. *Diverſes pratiques de devotion qu'elle eſtablit à Monchy.* 55
X. *Sa devotion à la Vierge.* 57
XI. *A S. Benoiſt & à S. Bernard.* 59
XII. *Son amour pour l'oraiſon.* 60
XIII. *Son humilité.* 61
XIV. *Sa mortification.* 68

LIVRE TROISIE'ME.

I. *Son talent pour gagner les ames à Dieu.* 81
II. *Son deſſintereſſement.* 86
III. *Sa direction.* 89
IV. *Sa conduite touchant l'uſage des Sacremens.* 95
V. *Ses inſtructions publiques.* 100
VI. *Sa reſerve pour les reprimandes.* 105
VII. *Son application à conſerver l'union.* 107
VIII. *Combien elle aimoit ſes Filles & en eſtoit aimée.* 110
IX. *Sa reſignation à la volonté de Dieu.* 113

X. *Soins qu'elle prenoit de ſes Filles.* 114
XI. *Sa vigilance ſur les Penſionnaires.* 121
XII. *Sur les domeſtiques du monaſtere.* 125
XIII. *Sa charité pour tout le monde.* 126
XIV. *Sa prudence dans la diſtribution des obediences.* 129
XV. *Son amour pour l'obéïſſance.* 133
XVI. *Pour la pauvreté.* 135
XVII. *Sa charité pour les pauvres.* 143
XVIII. *Hoſpitalité.* 151

LIVRE QUATRIE'ME.

I. *Sa pieté & ſon zele dans ſes infirmitez.* 154
II. *Son voyage de Bourbon.* 159
III. *Celuy de Flandre.* 162
IV. *Elle aſſiſte l'Abbeſſe de Marquette à la mort.* 164
V. *Son attachement pour les Religieuſes de Monchy.* 166
VI. *Ce qu'elle fit pour l'agrandiſſement & l'ornement de ſon abbaye.* 172
VII. *Sa derniere maladie.* 174
VIII. *Sa mort.* 189
IX. *Son éloge.* 192

FIN.

8108111
HDE19